

Pour un Mali sans faim

Examen stratégique de la sécurité alimentaire et de la nutrition

BAMAKO, DÉCEMBRE 2017



Table des matières

Sigles et abréviations	1
Résumé exécutif.....	3
7.4. Actions d'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle	14
Introduction.....	19
1. Contexte général de l'étude.....	21
1.1. Contexte géographique et démographique	21
1.2. Situation économique	21
1.3. Evolution des prix.....	22
1.4. Contexte budgétaire et fiscal	23
1.5. Indicateurs sociaux	26
1.6. Contexte politique.....	28
2. Etat de la sécurité alimentaire et de la nutrition suivant l'ODD 2.....	30
2.1. Lutter contre la faim	32
2.1.1. Prévalence de la sous-alimentation	33
2.1.2. Prévalence de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience	36
2.1.3. Défis de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle	39
2.2. Eradiquer toute forme de malnutrition.....	39
2.2.1. Prévalence du retard de croissance des enfants de moins de 5 ans.....	40
2.2.2. Prévalence de la malnutrition chez les enfants âgés de 6 à 59 mois	Error! Bookmark not defined.
2.2.3. Etat nutritionnel des femmes	43
2.3. Productivité et revenus agricoles des petits producteurs	44
2.3.1. Production par unité de travail	45
2.3.2. Productivité globale des facteurs	45
2.4. Durabilité des systèmes de production et pratiques agricoles résilientes.....	47
2.4.1. Pourcentage de zones agricoles où l'agriculture durable est pratiquée	47
2.4.2. Utilisation des systèmes d'irrigation	48
2.4.3. Utilisation d'engrais naturels.....	48
2.5. Réduction des pertes de produits alimentaires.....	49
3. Revue des politiques et programmes de sécurité alimentaire et nutritionnelle.....	55
3.1 Politiques, stratégies et plans	55
3.1.3. Politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle	57
3.1.4. Politique de développement agricole	59
3.1.5. Politique nationale de développement de l'élevage	60

3.1.6.	Loi portant charte pastorale du Mali	61
3.1.7.	Politique nationale de developpement de la peche et de l'aquaculture	61
3.1.8.	Politiques de restructuration du secteur agricole.....	62
3.1.9.	Politique nationale de nutrition	62
3.1.10.	Politique nationale de l'alimentation scolaire, septembre 2009	65
3.1.11.	La politique de protection sociale.....	67
3.1.12.	Autres politiques ou mesures concourant à la sécurité alimentaire et nutritionnelle	69
3.1.13.	Politiques d'aide à la sécurité alimentaire	71
3.2.	Mobilisation des ressources et financement des programmes	73
3.2.1.	Mécanismes de financement	73
3.2.2.	Analyse des financements.....	74
3.3.	Cadre institutionnel et gouvernance	76
4.	Rôle et place du secteur privé dans l'atteinte de l'ODD 2.....	80
4.1.	Analyse de la contribution du secteur privé.....	80
4.2.	Potentielles contributions à l'atteinte de l'ODD 2	83
5.	Partenariat Sud-Sud et triangulaire pour l'atteinte de l'ODD 2.....	84
5.1	Revue des engagements, expériences et bonnes pratiques des partenaires.....	84
5.2.	Intérêts de la coopération Sud-Sud et triangulaire et cartographie de ses opportunités.....	85
5.3.	Flux transfrontaliers.....	86
6.	Analyse des insuffisances en matière de sécurité alimentaire et de nutrition	87
6.1.	Cadre législatif et règlementaire.....	88
6.2.	Conception et mise en œuvre des programmes et politiques	88
6.3.	Mobilisation des ressources pour réduire la faim à zéro au Mali	89
6.4.	Capacités institutionnelles	90
7.	Recommandations pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition	91
7.2.	Comblent les insuffisances dans les réponses politiques.....	93
7.3.	Améliorer la conception, la mise en œuvre, la coordination et le financement des plans et programmes	94
7.4.	Actions d'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle	95
Conclusions.....		99
Références bibliographiques		101
Annexes.....		103
Annexe 1.....		103
Annexe 2. :.....		103

Sigles et abréviations

AEDD	Agence de l'environnement et du développement durable
AFD	Agence française de développement
AGIR	Alliance globale pour l'initiative résilience
ANICT	Agence nationale d'investissement des collectivités territoriales
AOPP	Association des organisations paysannes et professionnelles du Mali
APCAM	Assemblée permanente des chambres d'agriculture du Mali
CCOCSAD	Comité communal d'orientation, de coordination et de suivi des actions de développement
CCSA	Comité communal de sécurité alimentaire
CCS/PPSA	Comité de coordination et de suivi des politiques et programmes de sécurité alimentaire
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CILSS	Comité permanent inter-Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel
CLOCSAD	Comité local d'orientation, de coordination et de suivi des actions de développement
CLSA	Comité local de sécurité alimentaire
CMDT	Compagnie malienne pour le développement des textiles
CNCC	Comité national changements climatiques
CNE	Conseil national de l'environnement
CNOP	Coordination nationale des organisations paysannes
CNASA	Centre national d'appui au secteur agroalimentaire
CNN	Conseil national de la nutrition
CROCSAD	Comité régional d'orientation, de coordination et de suivi des actions de développement
CRSA	Comité régional de sécurité alimentaire
CSA	Commissariat à la sécurité alimentaire
CSSA	Cadre stratégique de sécurité alimentaire
CTIN	Comité technique intersectoriel de nutrition
ECOWAP	Politique agricole de l'Afrique de l'Ouest
EPA	Etablissement public à caractère administratif
ESCWA	Economic and Social Commission for Western Asia
FAD	Fonds africain de développement
FAO	Food and Agriculture Organization of the United Nations
FCFA	Franc de la communauté financière africaine
FED	Fonds européen de développement
FNAA	Fonds national d'appui à l'agriculture
GAFSP	Global Agriculture and Food Security Program
IEC	Information éducation communication
INRSP	Institut national de recherche en santé publique
IPAR	Initiative prospective agricole et rurale
LOA	Loi d'orientation agricole
MICS	Multiple Indicator Cluster Survey
MINUSMA	Mission multidimensionnelle intégrée des Nations unies pour la stabilisation au Mali
ODR	Opération de développement rural
OHVN	Office de la haute vallée du Niger
OMA	Observatoire des marchés agricoles
OMC	Organisation mondiale du commerce
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations unies
OPAM	Office des produits agricoles du Mali
OPIB	Office du périmètre irrigué de Baguinéda
OSC	Organisation de la société civile
PAM	Programme alimentaire mondial
PASA	Programme d'appui à la sécurité alimentaire
PASAOP	Programme d'appui aux services agricoles et aux organisations paysannes
PASP	Projet d'appui au secteur privé
PCDA	Programme de compétitivité et de diversification agricole
PDA/RN	Programme de développement accéléré des régions du Nord
PDDA	Politique de développement agricole
PDDAA	Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique
PIB	Produit intérieur brut

PISE	Programme d'investissement sectoriel de l'éducation
PNAT	Politique nationale de l'aménagement du territoire
PNIP-SA	Plan national d'investissement prioritaire dans le secteur agricole
PNIR	Programme national d'infrastructures rurales
PNISA	Programme d'investissement pour le secteur agricole
PNN	Politique nationale de nutrition
PNPE	Politique nationale de préservation de l'environnement
PNSA	Programme national de sécurité alimentaire
PoISAN	Politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle
PROMISAM	Projet de mobilisation des initiatives en matière de sécurité alimentaire au Mali
PRMC	Programme de restructuration du marché céréalière
PRMNEI	Programme de restructuration et de mise à niveau des entreprises industrielles
PRP	Priorité de résilience du Mali
PRSA	Programme régional de sécurité alimentaire
PSSA	Programme spécial pour la sécurité alimentaire
PTF	Partenaire technique et financier
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitat
ROPPA	Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest
SAP	Système d'alerte précoce
SIAN	Semaine d'intensification des activités de nutrition
SISINAS	Système du suivi des interventions en alimentation, nutrition et des statistiques
SNDI	Stratégie nationale pour le développement de l'irrigation
SNDR	Stratégie nationale de développement de la riziculture
SNSA	Stratégie nationale de sécurité alimentaire
SNS	Stock national de sécurité
SOSAR	Stratégie opérationnelle de sécurité alimentaire régionale
SYCOV	Syndicat des cotonculteurs et vivriers du Mali
TCI	Taxe conjoncturelle à l'importation
TSI	Taxe de sauvegarde à l'importation
UE	Union Européenne
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UNDAF	United Nations Development Assistance Framework

Résumé exécutif

L'objectif général de la présente étude est d'identifier les défis majeurs que doit surmonter le Mali pour réduire la faim à zéro. Il s'agit de faciliter la mise en œuvre et le progrès vers la réalisation de l'ODD 2 et de l'ODD 17 afin de permettre au Mali d'œuvrer à éliminer l'insécurité alimentaire et la malnutrition, d'améliorer la qualité de l'engagement des partenaires au développement auprès du Gouvernement, d'aligner cet engagement sur les objectifs de développement nationaux et faciliter les consultations stratégiques. Cet objectif général de l'étude se décline en 5 objectifs spécifiques :

- établir une analyse conjointe globale de la sécurité alimentaire et de la situation nutritionnelle au Mali dans le cadre de l'ODD 2
- analyser les politiques, les programmes, les capacités institutionnelles et les ressources visant à l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition et identifier les lacunes de l'ODD 2 au Mali
- discuter et prioriser les actions qui seraient nécessaires pour pallier aux carences constatées
- identifier les opportunités pour les partenaires au développement de contribuer aux différentes actions selon leur mandat institutionnel et leur plan stratégique respectifs.

Le rapport produit est articulé autour d'éléments diagnostiques et politiques dont :

- l'analyse de la situation de la sécurité alimentaire et de la nutrition au Mali
- l'examen de la politique nationale et des réponses programmatiques du gouvernement et des parties prenantes en matière de sécurité alimentaire et de nutrition
- l'identification des lacunes au niveau des efforts et des réponses face aux défis liés à la sécurité alimentaire et nutritionnelle
- la formulation de recommandations pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition

1. Contexte général

1.1. Situation économique

Le secteur primaire a la plus grande part avec un minimum de 36% en 2013 et un maximum de 40% en 2012. Ce secteur est lui-même dominé par l'agriculture qui compte à elle seule au minimum pour 22% des 36% du secteur en 2013 et au maximum pour 26% des 40% du secteur en 2012. L'agriculture est suivie par l'élevage avec 9-10% du PIB, la sylviculture avec 4% et la pêche avec 1%. L'essentiel de la contribution de l'agriculture est fourni par l'agriculture vivrière y compris le riz, entre 19 et 20% du PIB sur la période

La part du secteur secondaire dans le PIB réel au prix du marché, sur toute la période, est de seulement 17-18% dont 5-6% pour les produits d'extraction et seulement 2% pour l'agroalimentaire, les boissons et le tabac.

La particularité de l'inflation est qu'elle touche les produits alimentaires plus que dans l'ensemble. Sur la période 2010-2015, l'indice de prix alimentaire est toujours supérieur à celui général avec souvent des écarts importants. Parmi les produits alimentaires, les plus fortes inflations concernent malheureusement ceux occupant une place importante dans le panier de consommation des ménages pauvres. Ce sont le silure fumé séché, la viande de bœuf vendue au tas, le mil en grain et le sorgho local en grain. C'est dire que l'inflation pourrait toucher plus

duement les plus pauvres. Les biens et services de santé et d'éducation connaissent une moindre inflation comparativement à l'ensemble.

Les différentes politiques en faveur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle se traduisent par une politique budgétaire accordant une certaine attention aux services "alimentation et nutrition" et à l'agriculture. Sur la période 2004-2015, ces 2 secteurs bénéficient respectivement d'au moins 16 et 7% du budget d'Etat. On note cependant une baisse de ces parts sur les 4 dernières années (2012-2015), comparativement au début de la période (2004-2007) à la seule exception de 2014 pour l'agriculture. Il faut remarquer que si ce n'est en 2005, la part de l'agriculture dans le budget d'Etat n'a guère atteint les 15%. En intégrant la santé et les autres services sociaux, cette part n'atteint guère les 25%. Il faut ajouter que la part de l'investissement agricole dans l'investissement public total est en baisse sur la période d'analyse et même très fortement si l'on exclut les 21% de 2014. Cette baisse profite aux transferts. Le constat est le même si l'on considère l'ensemble des secteurs de l'agriculture, de la santé et des autres services sociaux réunis.

Pays d'immigration par excellence, le Mali bénéficie aussi d'une manne financière importante provenant des envois de fonds de la diaspora. En 2013, le pays a été classé quatrième pays africain ayant reçu le plus de fonds de ses migrants. Ces ressources sont souvent plus importantes que l'APD mais elles sont surtout stables et profitent directement aux populations pauvres.

Selon le RNDH 2015, les envois de fonds des migrants, à la différence du BSI et de l'APD qui financent des investissements, servent généralement à "soutenir les dépenses de consommation" des ménages.

1.2. Indicateurs sociaux

Les indicateurs sociaux ne sont pas des meilleurs. La pauvreté est encore à un niveau élevé. En 2013, 43.6% des ménages vivaient en dessous du seuil de pauvreté, taux plus élevé en milieu rural (57%) qu'en milieu urbain (31%). Ceci se traduit par un développement humain faible, soit un IDH de 0.407, classant le pays 176^{ème} sur 186 pays. De même, la vulnérabilité de la population reste élevée, elle qui à la différence de la pauvreté (état présent), pourrait se traduire par "vivre sur le fil du rasoir". La vulnérabilité à l'insécurité alimentaire est tout aussi réelle vu la faiblesse des biens humains (connaissance, éducation, capacité de travail, bonne santé), des biens sociaux ou capital social (ensemble des relations ou réseaux sociales pouvant être mis à contribution pour la satisfaction des besoins), des biens naturels (terres, forêts, ressources en eau), des biens physiques (bétail, terres, outils) et des biens financiers (revenus, accès au crédit et aux investissements).

Dans la région du Sahel y compris au Mali, il y a des facteurs de risque d'aggravation de la vulnérabilité qui peuvent se résumer en risque climatique sous forme de chocs (irréguliers, imprévisibles, e.g. sécheresse ou inondation) ou sous forme de tendances ou stress (processus de long terme, e.g. désertification) de risque économique (variation brutale des prix) et de risque politique (conflits). A défaut de la sécurité alimentaire, c'est la résilience à l'insécurité alimentaire qui est recherchée, soit "la capacité d'un système, une communauté ou une société exposée aux risques de résister, d'absorber, d'accueillir et de corriger les effets d'un danger, en temps opportun et de manière efficace, notamment par la préservation et la restauration de ses structures essentielles et des fonctions de base".

En plus du niveau relativement élevé du chômage, le marché du travail est caractérisé aussi par le poids extrêmement élevé des emplois informels qui sont généralement précaires et peu rémunérés. La faiblesse des revenus tirés de ces emplois fait qu'on assiste au phénomène de travailleurs pauvres ou vivant dans la précarité.

2. Etat de la sécurité alimentaire et de la nutrition suivant l'ODD 2

Cible/ODD	Indicateur	Etat
<i>Lutter contre la faim/ODD2</i>	Prévalence de la sous-alimentation	<p>Une baisse régulière de la prévalence entre 1995 et 2010 due en grande partie à une forte augmentation de la production de céréales</p> <p>La consommation énergétique moyenne journalière par personne constatée, est de 2254 kcal (norme 2450) dont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 82% (1848 kcal) assurés par les glucides, ✓ 5% (113 kcal) par les lipides ✓ 13% (293 kcal) par les protides. <p>Normes recommandées :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ 55 à 60% par les glucides, ✓ 20 à 25% par les lipides ✓ 12 à 15% par les protéines
	Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, fondée sur l'expérience	Proportion des ménages en insécurité alimentaire (légère, modérée, et sévère) est passée de 60% en 2015 à 72% en 2016 puis 75% en 2017.
<i>Eradiquer toute forme de malnutrition/ODD2</i>	Prévalence de la malnutrition chronique	<p>Hausse de la prévalence de la malnutrition chronique dans le pays sur la période 2013-2016, de 27,5% et 26,2% malgré les efforts fournis par le gouvernement, dont la prévalence la plus élevée a été observée dans la région de Sikasso avec 30,2%.</p> <p>En outre, en 2017, l'enquête Nationale SMART a montré une prévalence de 23,4% dont 30,8% dans la région de Sikasso.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ problème de mauvaises pratiques alimentaires, de changement social de comportement des , non-respect des mesures d'hygiènes et d'ordre sanitaires
	Prévalence de la malnutrition aigüe des enfants de moins de 5 ans	<ul style="list-style-type: none"> ✓ passée de 8,6à 10,7% entre 2013 et 2016. Cette prévalence observée en 2017 selon la SMART est de 10.7%, qui est supérieure au seuil de l'OMS fixé à 10%. Cela voudrait dire que la situation nutritionnelle au Mali est sérieuse. ✓ Liens avec le niveau d'instruction des mères et le niveau de vie du ménage
	L'insuffisance pondérale	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Qui est une forme de malnutrition, se traduisant par un poids inférieur à l'âge (P/A) est passé de 16,9% à 16,3% sur la période 2013-2017. Cette forme de malnutrition mérite une attention particulière
	Carences en micronutriments	<ul style="list-style-type: none"> ✓ 82% des enfants dans le pays souffrent d'une anémie et 51% des femmes également souffrent d'une anémie par carence martiale, selon l'enquête démographique et de santé EDS-V Mali 2013 ✓ Les déficiences en Vit A sont assez fréquentes chez les enfants. Ils sont supplémentés selon la stratégie nationale deux fois par an, à raison d'une fois par semestre
	Etat nutritionnel des femmes	<p>12% des femmes enceintes sont atteintes de déficience énergétique chronique</p> <p>Près d'une femme sur cinq présente une surcharge pondérale</p>
<i>Productivité et revenu agricoles des petits producteur/ODD2</i>	Production par unité de travail	<p>En valeur, augmente avec la superficie :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Céréales sèches de 0.39 à 1.65 ✓ Riz, plus de 2
	Productivité globale des facteurs	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Augmentation de la production de céréales sèches essentiellement due aux superficies (stagnation des rendements)

Cible/ODD	Indicateur	Etat
		✓ riz et maïs ont connu une amélioration de leur productivité
<i>Durabilité des systèmes de production et pratiques agricoles résiliente/ODD2</i>	Pourcentage de zones agricoles où l'agriculture durable est pratiquée	Principales faiblesses et menaces : ✓ vulnérabilité par rapport aux aléas climatiques ✓ faible niveau d'alphabétisation des producteurs Agricoles ✓ problématique de la gestion du foncier Agricole, la faible maîtrise de l'eau, la faible capacité de gestion des organisations de producteurs, la faible valorisation des produits Agricoles, l'insuffisance de financement
	Utilisation des systèmes d'irrigation	✓ 8,5% des superficies ✓ 4% des exploitations agricoles ✓ Le riz bénéficie de 90% de la superficie totale irriguée
	Utilisation d'engrais naturels	Près de la moitié des superficies cultivées (45%) ne bénéficie d'aucune fertilisation
<i>Réduction des pertes de produits alimentaire/ODD2</i>		<u>Récoltes précoces</u> : En raison d'un manque de nourriture ou d'un besoin urgent de liquidités financières <u>Manque d'infrastructures</u> existantes en matière de transports, de stockage, de chaîne du froid et de marchés

3. Revue des politiques et programmes de sécurité alimentaire et nutritionnelle

3.1. Politiques, stratégies et plans

☞ La Vision Mali 2025

La vision Mali 2025 dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition vise à (i) asseoir durablement l'autosuffisance alimentaire grâce au dynamisme des branches céréalières (riz, mil, sorgho, fonio, maïs, haricot...) et de l'élevage (ii) développer les industries agroalimentaires dans toutes les zones de grandes productions agricoles pour la transformation des produits primaires de l'agriculture et de l'élevage, (iii) restaurer le rôle de grenier et premier producteur de viande de l'Afrique de l'Ouest, (iv) éradiquer la malnutrition grâce notamment à une bonne éducation nutritionnelle. Cette vision, sans être aussi précise, est parfaitement compatible avec les différentes cibles de l'ODD2. Elle reproduit à l'identique la cible 2.2 concernant l'éradication de la malnutrition.

☞ La loi d'orientation agricole.

Les objectifs de la LOA sont susceptibles de contribuer à l'atteinte des cibles de l'ODD 2, mais ne les exprime pas de façon explicite, sauf l'objectif concernant la "souveraineté alimentaire".

☞ Politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle

Par rapport aux objectifs de la PolSan (en cours d'adoption), les cibles de l'ODD2 sont formulées de manière plus précise. Cette situation ne permet pas une analyse comparative approfondie. Dès lors, cet exercice se limite, comme ici, à juste identifier les axes stratégiques qui couvriraient à peu près telles ou telles cibles de l'ODD 2.

Le premier de ces axes est plus ou moins assimilable à la cible 1 qui entend mettre fin à la faim. Le troisième axe stratégique se réfère non pas explicitement à l'élimination de toutes les formes de malnutrition (cible 2 de l'ODD2) mais à leur réduction. Les deux autres axes stratégiques ne correspondent explicitement à aucune cible de l'ODD2. On peut en conclure que l'ODD2, la faim "zéro", est insuffisamment pris en compte dans la PolSan. La mise en œuvre d'une telle politique peut ne pas être systématiquement orientée sur les cibles et indicateurs de cet ODD.

Dans son volet alimentaire, cette politique s'appuie sur le Système national de sécurité alimentaire (SNSA) dont les objectifs ne sont pas non plus calqués sur des cibles spécifiques à la sécurité alimentaire. Par contre, les cibles relatives à la promotion de l'agriculture durable semblent prises en compte dans l'objectif 1 du SNSA intitulé "promotion d'une agriculture productive, diversifiée, durable et généralement intégrée". Les autres objectifs, aussi pertinents qu'ils soient ne captent pas toutes les dimensions contenues dans les cibles 1, 3 et 4 de l'ODD 2.

Avec les constats ci-dessus, il serait nécessaire de mener un exercice d'alignement plus poussé des cibles de l'ODD2 dans la PolSan.

☞ Politique de développement agricole

Trois de ces 8 axes (les 1^{er}, 3^{ème} et 5^{ème}) sont plus ou moins conformes aux cibles 3 et 4 de l'ODD 2, à savoir le doublement de la productivité agricole et des revenus des petits exploitants respectivement la mise en place de systèmes de production alimentaire viables et de pratiques agricoles résilientes. Malheureusement, les indicateurs ne sont pas clairement associés à ces axes tels que ceux explicites des cibles ODD. Les mêmes deux cibles sont contenues dans deux des 6 objectifs du Programme national d'investissement dans le secteur agricole (PNISA), (i) l'augmentation de la productivité et de la production dans les secteurs clés de l'agriculture, (ii) l'investissement dans la maîtrise de l'eau.

Ici aussi, l'exercice d'alignement plus poussé de ces documents de politique sur les cibles de l'ODD 2 serait recommandé.

☞ **Politique nationale de nutrition**

De façon spécifique, il s'agit, d'ici 2021, de :

- réduire de moitié la prévalence de la malnutrition aiguë chez les enfants de 0 à 5 ans et d'âge scolaire (6 à 14 ans)
- réduire de deux tiers la prévalence de la malnutrition chronique chez les enfants de 0 à 5 ans et d'âge scolaire
- éliminer durablement les troubles liés aux carences en micronutriments (iode, fer, zinc et vitamine A)
- réduire d'un tiers la prévalence de l'anémie chez les enfants de 0 à 5 ans, d'âge scolaire et les femmes en âge de procréer
- améliorer la prise en charge nutritionnelle de la grossesse et du post-partum
- améliorer la prise en charge des maladies chroniques liées à l'alimentation et à la nutrition
- assurer un accès durable à une alimentation adéquate pour toute la population, en particulier pour les personnes vivant dans les zones d'insécurité alimentaire et nutritionnelle et les groupes à risque (personnes vivant avec le VIH/Sida, la tuberculose et les personnes âgées, etc.).

Ces objectifs ne prennent pas suffisamment en compte la cible 2 de l'ODD 2 qui entend mettre fin à toutes les formes de malnutrition d'ici 2030 avec, à l'horizon 2025, des objectifs internationaux relatifs au retard de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans. Dans les cas où les objectifs s'approchent des cibles, l'horizon temporel d'atteinte desdits objectifs est de 2021 au lieu de 2030 avec peu de chance d'atteinte des résultats dans le délai imparti.

Il faut cependant noter que le document de politique nationale de nutrition compte 14 axes stratégiques, qui ont été déclinés en activités dans le plan d'action multisectoriel de nutrition couvrant la période de 2014-2018.

-

☞ **La politique de protection sociale**

La protection sociale est perçue comme une composante clé dans les stratégies de réduction de la pauvreté. En plus de la réduction de la vulnérabilité économique, sociale, alimentaire, nutritionnelle, la protection sociale constitue également une voie pour promouvoir la productivité des ménages, en augmentant leur capacité d'achat des intrants et en soutenant le développement des enfants. Elle contribue à briser le cycle intergénérationnel de la pauvreté

par le développement du capital humain. Il est reconnu que les investissements sociaux, dans le cadre d'une stratégie intersectorielle, rendent les membres des communautés plus forts, en meilleure santé et mieux éduqués. Lorsque leurs besoins sociaux fondamentaux sont satisfaits, ils sont plus à même de tirer profit de leurs activités économiques. Il est donc particulièrement important de satisfaire les besoins essentiels des ménages les plus déshérités et les plus vulnérables pour les aider à améliorer leurs revenus et leurs conditions de vie. Ainsi lorsque les membres des communautés deviennent plus productifs, ils sont mieux sensibilisés aux problèmes de santé et d'éducation ou se sentent incités à participer à des réseaux sociaux plus fonctionnels.

Il faut noter enfin que les mécanismes de protection sociale mis en place ne couvrent qu'environ 22% de la population totale (travailleurs en activité ou retraités, fonctionnaires en activité ou retraités). Ainsi, vu leur importance dans l'optique de la réalisation de l'objectif "faim zéro" et d'éradication de la malnutrition, il est nécessaire de disposer de mécanismes permettant de renforcer l'efficacité et l'efficience dans la mise en œuvre des initiatives de protection sociale au profit des populations, particulièrement les couches les plus vulnérables.

- **Dans le domaine du développement rural**, il y a le Schéma directeur du secteur du développement rural (SDDR) avec ces 4 objectifs, notamment (i) augmenter la contribution du secteur du développement rural à la croissance économique, (ii) renforcer la sécurité et l'autosuffisance alimentaire, (iii) améliorer les revenus et les conditions de vie des populations rurales et (iv) protéger l'environnement et assurer une meilleure gestion des ressources naturelles. Ces objectifs sont plus ou moins conformes aux cibles 2.1, 2.3 et 2.4 de l'ODD 2.

- **En matière d'élevage**, la politique de référence est la Politique nationale du développement de l'élevage (PNDEM) avec 6 axes stratégiques, l'amélioration de l'alimentation des animaux, l'amélioration de la santé animale, l'amélioration des performances zootechniques du cheptel, le développement des infrastructures et équipements de commercialisation et de transformation des produits d'élevage, le renforcement des capacités des acteurs et la gestion rationnelle des ressources naturelles.

- Plusieurs autres politiques ou mesures concourant à la sécurité alimentaire et nutritionnelle ont été mise en œuvre dans différents domaines :
 - ✓ Des mesures d'urgence comme la subvention alimentaire ont été utilisées par l'Etat à travers la suppression des taxes d'importation, les allègements fiscaux pour les importateurs, des exonérations de taxes sur les céréales sèches (mil, maïs, sorgho), le riz, l'huile alimentaire et le lait en poudre. Il serait indiqué de mettre en place un système de suivi de l'impact de ces mesures fiscales sur le niveau des prix et la consommation des ménages, ce d'autant plus que les prix des produits alimentaires augmentent sensiblement plus vite que ceux des autres produits.
 - ✓ Des mesures de court terme de relance de la production ont été prises parmi lesquelles les opérations d'appui à la mise en place des cultures de contre saison et le renforcement des dispositifs d'appui à la préparation de l'hivernage e.g. les subventions des intrants agricoles. Enfin, des mesures de moyen terme de relance de la production agricole ont été mises en œuvre telles que la réhabilitation et l'extension des aménagements hydroagricoles. La mise en place de l'Initiative riz,

avec l'approvisionnement et la subvention des engrais et semences sélectionnées, la fourniture de matériel agricole, la mise en place de lignes de crédit pour l'approvisionnement en intrants et le redéploiement du conseil agricole, fait partie de ces mesures. Cette initiative a, par la suite, été étendue à d'autres spéculations comme le maïs, le sorgho, le mil, le niébé.

- Le programme "Food security" a été mis en place à la suite de la flambée des prix des denrées alimentaires de 2008 et vise en outre l'augmentation de l'offre de produits agricoles sur le marché national. L'enveloppe financière totale est de 26.2 millions d'euros gérée par la Banque mondiale, l'UNICEF et des ONG pour "appuyer l'économie agricole et les programmes de lutte contre la malnutrition".
- Pour améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que les revenus des populations, le Projet de renforcement de la sécurité alimentaire par le développement des cultures irriguées mène des activités de réhabilitation de 4'926 ha de périmètres irrigués dans les régions de Koulikoro, Sikasso et Ségou. Il est aussi prévu des activités d'intensification et de diversification des productions agricoles pour la création d'emplois, le développement des chaînes de valeur des filières porteuses pour atteindre les objectifs visés. Le projet devrait bénéficier à 5700 exploitations pour 85695 agriculteurs pour un coût total de 29.64 milliards FCFA.
- Le PNIP-SA vise la sécurité alimentaire et nutritionnelle à travers 5 filières prioritaires, celles du riz, du maïs, du mil/sorgho, du bétail/viande/lait et de la pêche/aquaculture. De façon spécifique, il s'agit d'accroître la production céréalière par l'augmentation de la productivité et la modernisation des systèmes de production et de commercialisation, d'accroître la production animale, d'améliorer les revenus des producteurs et l'état nutritionnel par l'information/éducation/communication (IEC). Les résultats attendus du PNIP-SA à l'horizon 2015 qui étaient de 494'594 tonnes de maïs, 407'683 tonnes de mil, 157'780 tonnes de sorgho, 168'262 tonnes de riz/paddy, 91'467 tonnes de viande, 362'235'000 litres de lait et 13'322 tonnes de produits de pêche/aquaculture semblent tous avoir été atteints sans pour autant que la sécurité alimentaire soit atteinte pour tous.
- En matière d'aménagement :
 - ✓ Le GAFSP intervient dans les régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso et Ségou. Ses activités concernent les aménagements hydro-agricoles et planage.
 - ✓ Le Programme d'appui à la mise en œuvre du contrat plan de l'Office du Niger pour 30 millions d'euros vise l'aménagement de nouveaux périmètres irrigués (2309 ha) au bénéfice des exploitations familiales, l'extension du réseau de drainage (40 km) et le financement d'appui budgétaire sectoriel avec développement des capacités par assistance technique.
- La politique de subvention des intrants a, pendant longtemps, été activement appliquée par le Mali. Toutes les régions du pays ont bénéficié de ces subventions à l'exception de Kidal et dans une moindre mesure de Gao et Tombouctou à cause de l'insécurité.

3.2. Mobilisation des ressources et financement des programmes

☞ Mécanismes de financement

Le financement du Dispositif National de Sécurité Alimentaire (DNSA) se fait selon des mécanismes aussi bien internes qu'externes. Au niveau interne, on distingue principalement 2 fonds. Le premier, Fonds commun de contrepartie (FCC) qui est essentiellement constitué de ressources budgétaires étatiques et des contributions des partenaires du PRMC couvre les coûts de fonctionnement du dispositif et finance les interventions dans le cadre du SAP. Le second, Fonds de sécurité alimentaire (FSA) constitué par l'Etat et les PTF, finance des actions de sécurité alimentaire ainsi que le fonctionnement du système de sécurité alimentaire. Au niveau externe (à l'extérieur du DNSA), ce sont les ressources fournies par des organisations de la société civile, le secteur privé et les collectivités à travers l'Agence nationale d'investissement des collectivités territoriales (ANICT).

Pour le financement des politiques agricoles notamment de la LOA, il a été constitué un fonds dénommé Fonds national d'appui à l'agriculture (FNAA) avec 3 guichets. Le premier guichet, développement agricole, finance l'appui aux activités agricoles et péri-agricoles. Le second, risques et calamités agricoles, s'occupe de minimiser l'impact des risques liés à l'agriculture. Le fonds de garantie, troisième guichet, devrait garantir les emprunts contractés par les exploitants agricoles et accorder des bonifications d'intérêts sur les financements destinés à l'acquisition de moyens de production. Un quota spécifique d'au moins 15% des ressources de ce fonds est accordé aux femmes, jeunes et groupes vulnérables bénéficiaires.

Analyse des financements

Les contributions totales cumulées de l'Etat et des PTF au financement de la SAN sur la période 2006-2015 s'élèvent à 66 milliards de fcfa, dont 60 milliards (91%) pour l'Etat et 6 milliards FCFA (9%) pour les PTF (France, Canada, USA, l'UNICEF, Pays-Bas et Suisse). Sur la même période, les contributions annuelles sont en nette augmentation, passant de 4.14 milliards en 2006 à 18.254 milliards en 2015, soit plus du simple au quadruple. Cette augmentation est essentiellement due à la croissance des ressources étatiques qui ont été multipliées par 7, contrairement aux contributions directes des PTF qui ont non seulement diminué mais aussi été irrégulières. La part de l'Etat est passée de 60% en 2006 à 99% en 2015 alors que celle des PTF a fortement chuté de 40% en 2006 à moins de 1% en 2015.

Tableau 23. Evolution des contributions directes de l'Etat et des PTF (en millions FCFA)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
FSA	1 844	2 347	2 708	3 401	2 010	4 626	4 633	1 487	8 910	16 314	48 280
FCC	2 296	1 688	1 664	1 255	1 801	1 689	1 194	1 382	2 054	1 940	16 963
ETAT	2 472	2 352	3 314	4 656	3 797	5 970	5 827	2 214	10 842	18 132	59 576
PTF	1 668	1 683	1 058		14	345			656	122	5 546
Total Ressources	4 140	4 035	4 372	4 656	3 811	6 315	5 827	2 869	11 498	18 254	65 777

Les principaux bailleurs de fonds de la sécurité alimentaires au Mali sont l'Union européenne, les Etats unis, le Canada, le Japon et les Nations Unies (PAM et FAO). La gouvernance financière de la sécurité alimentaire et nutritionnelle connaît quelques faiblesses qui en réduisent l'efficacité. Parmi ces faiblesses, il y a les disparités et multiplicités de procédures de financement au niveau des PTF, l'insuffisance de coordination des interventions de financement sur le terrain, le non transfert conséquent des ressources de l'Etat aux Collectivités territoriales, la faible capacité de mobilisation de ressources financières par les Collectivités territoriales, les organisations de la société civile (OSC) et le secteur privé. Par ailleurs, le financement des programmes et projets de sécurité alimentaire et nutritionnelle dépend encore de ressources extérieures même si la part de ces ressources reste faible dans le financement

total. Malgré tout, la gouvernance financière de la sécurité alimentaire et nutritionnelle bénéficie de l'engagement politique de l'Etat, traduit par sa contribution financière importante.

Concernant le financement du secteur rural par le BSI, il est composé en 2016 à 20% par le financement intérieur et 80% par le financement extérieur dont 57% de subventions. Le BSI finance surtout l'agriculture (85%) suivi par l'élevage (11%).

Tableau 24. Financement par le budget spécial d'investissement du secteur rural en 2016 (en millions FCFA)

	Financement total		Financement intérieur		Financement extérieur	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Agriculture	154 409	85%	30 789	20%	123 620	80%
Elevage	20 532	11%	2 496	12%	18 036	88%
Pêche	1 126	1%	1 126	100%	0	0%
Forêt	5 701	3%	2 131	37%	3 570	63%
Total	181 768	100%	36 542	20%	145 226	80%

Source : CPS/SDR, Annuaire statistique, 2017

3.3. Cadre institutionnel et gouvernance

- le Conseil national de sécurité alimentaire (CNSA), présidé par le Premier Ministre
- le Comité de coordination et de suivi des programmes et projets de sécurité alimentaire (CCS/PSA), présidé par le Commissaire à la sécurité alimentaire
- le Comité régional de sécurité alimentaire (CRSA) par région, présidé par le Gouverneur de région
- le Comité local de sécurité alimentaire (CLSA) par cercle, présidé par le Préfet
- le Comité communal de sécurité alimentaire (CCSA) par commune, présidé par le sous-préfet

la PolSan intégrant des dimensions d'alimentation, de nutrition et de protection sociale, prévoit de créer un organe unique d'orientation issu de la fusion des organes d'orientation de ces 3 dimensions, le Conseil national de sécurité alimentaire (CNSA), le Conseil national de nutrition (CNN) et le Conseil national d'orientation stratégique de la protection sociale (CNOS-PS). Le nouvel organe, Conseil national de sécurité alimentaire, nutritionnelle et de la protection sociale (CNSANPS), sera présidé par le Premier Ministre. Les organes de pilotage qui viennent en appui à ce Conseil comprennent le CSA qui en assure le secrétariat exécutif et s'occupe du lien avec les partenaires humanitaires, le Comité de coordination et de suivi des programmes et projets de sécurité alimentaire (CCS/PSA), le Comité technique intersectoriel de nutrition (CTIN), le Comité technique intersectoriel de la protection sociale et le futur cadre de coordination d'AGIR-Sahel.

Le renforcement du cadre institutionnel en matière de nutrition prévoit spécifiquement des actions au sein des ministères en charge de la santé, de l'éducation, du développement rural, de l'environnement et de l'eau. Parmi ces actions, il y a la création d'un poste de conseiller technique en nutrition (Ministère de la santé), d'une sous-direction de la nutrition, de postes de chargés de nutrition, d'unités et/ou départements de formation et de recherche en nutrition. Au niveau de la coordination, le renforcement institutionnel comprend la création de (i) Conseil national de la nutrition, présidé par le Ministre de la Santé (CNN), (ii) Comité technique intersectoriel de nutrition (CTIN), présidé par le Secrétaire général du Ministère de la santé, (iii) Secrétariat technique pour animer les activités du CTIN et celles du CNN, et (iv) des Agences de mise en œuvre. Le Secrétariat technique fixé par l'arrêté 2014-0292-MSHP-

SG du 07 février 2014 n'est pas fonctionnel depuis la création de la Cellule de Coordination de Nutrition par Décret N°0208/PM-RM du 30 mars 2015. Le coordinateur fait office de Conseiller Nutrition auprès du Ministre en charge de la santé.

Le CNN et le CTIN qui travaillent au niveau national seront relayés au niveau des collectivités par les structures déjà existantes telles que les Comités régionaux d'orientation, de coordination et de suivi des actions de développement (CROCSAD), les Comités locaux d'orientation, de coordination et de suivi des actions de développement (CLOCSAD), les Comités communaux d'orientation, de coordination et de suivi des actions de développement (CCOCSAD).

Par ailleurs, la LOA a défini un dispositif institutionnel qui comprend :

- Le Conseil Supérieur de l'Agriculture : C'est un organe de concertation sur les politiques nationales de développement Agricole et péri Agricole. Il a pour mission de veiller à l'application de la Loi d'Orientation Agricole. Le Conseil Supérieur de l'Agriculture est présidé par le Président de la République et comprend les représentants des secteurs public et privé, des collectivités territoriales, de la profession Agricole et de la société civile concourant à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques Agricoles et péri Agricoles.
- Le Comité Exécutif National de l'Agriculture : Il est présidé par le Premier Ministre et a pour mission le suivi de la mise en œuvre des décisions et des recommandations du Conseil Supérieur de l'Agriculture.
- Le Comité Exécutif Régional de l'Agriculture : Il est présidé par le Gouverneur de Région ou du District de Bamako et est chargé du suivi de la mise en œuvre de la Loi d'Orientation Agricole au niveau régional.

Le dispositif institutionnel de la sécurité alimentaire et de la nutrition est donc particulièrement chargé. Il convient de le simplifier pour améliorer la cohérence et la synergie des actions.

4. Rôle et place du secteur privé dans l'atteinte de l'ODD 2

Les principaux acteurs de la sécurité alimentaire dans le secteur privé sont les entreprises privées, les associations et coopératives de producteurs ou de transformateurs, les organisations patronales. Ces entreprises peuvent évoluer à toutes les étapes de la chaîne d'approvisionnement.

La participation du secteur privé intervient à plusieurs niveaux, entre autres, la production et la transformation de produits, la commercialisation, le transport, les exportations et importations de produits alimentaires ou d'intrants, l'emploi, etc.

Le nombre des filières de transformation agroalimentaire montre l'importance des potentialités du pays quant à la promotion du secteur agroalimentaire. Ce sont au total 10 filières qui sont autant de créneaux pour les acteurs du secteur, les céréales, les fruits et légumes, la viande et poisson, les huiles et graisses, les œufs, les légumineuses, les racines et tubercules, les produits laitiers, les plantes stimulantes, les plantes sucrières.

Le secteur dispose de plusieurs autres atouts qui sont tout aussi importants pour la réussite des politiques publiques. On peut noter :

- l'importance de la disponibilité en ressources agricoles et forestières

- le rôle prépondérant et stratégique des produits agricoles dans l'économie et la sécurité alimentaire du pays
- l'expérience et savoir-faire séculaires des populations en matière d'utilisation des produits agricoles et l'ancrage de certains produits transformés dans les habitudes alimentaires
- l'existence d'une forte demande potentielle en produits locaux transformés
- la présence dans les filières agricoles de nombreux acteurs assez actifs (producteurs, transformateurs, distributeurs, équipementiers, consommateurs, etc.)
- l'amélioration constatée du climat des investissements dans le pays, l'intégration des marchés sous-régionaux et les divers projets et programmes d'appui à la croissance et à la compétitivité du secteur e.g. le PASP (Projet d'appui au secteur privé), le PRMNEI (Programme de restructuration et de mise à niveau des entreprises industrielles), le PCDA (Programme de compétitivité et de diversification agricole) et le Programme cadre intégré d'assistance liée au commerce.

Dans sa stratégie de développement du secteur agroalimentaire, le secteur privé entend porter la contribution de l'industrie au PIB de 20% en 2012 à 42% en 2025, objectif de la Vision Mali 2025. Il vise trois objectifs majeurs, (i) améliorer l'environnement des entreprises industrielles (amélioration du climat des affaires, développement des infrastructures, renforcement de la lutte contre la fraude, la contrefaçon et les pratiques de concurrence déloyale, facilitation de l'accès au financement, prise en charge des questions transversales), (ii) améliorer la compétitivité des entreprises industrielles existantes (restructuration et mise à niveau des entreprises, renforcement des capacités des unités, promotion de la normalisation de la qualité, de la propriété industrielle et de la maintenance industrielle, renforcement des systèmes d'information et de communication, organisation des pôles industriels), et (iii) encourager la création de nouvelles unités industrielles et utilisation de meilleures idées, technologies, techniques et méthodes (renforcement du tissu industriel, promotion de l'innovation et transferts de technologies, développement des capacités et compétences, initiation et soutien à des projets porteurs, valorisation des produits locaux).

Dans le but de parvenir à une implication plus adéquate du secteur privé dans les interventions en faveur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, il faudrait améliorer la capacité à créer le partenariat public-privé, développer une approche stratégique intégrée de long terme pour engager le secteur privé dans les questions de sécurité alimentaire et nutritionnelle, aider les entreprises agro-alimentaires de petite et moyenne taille dans l'offre d'intrants et la commercialisation des produits agricoles et engager le secteur privé à développer des procédures proactives incluant les petits producteurs dans les chaînes de valeur. Par ailleurs, il est possible d'engager les entreprises privées à développer des technologies de commercialisation et le secteur privé en général dans la réduction des pertes et gaspillages alimentaires le long de la chaîne de valeur et améliorer la qualité et la valeur nutritionnelle des produits.

Le développement du secteur agroalimentaire exige la contribution de tous les acteurs, chacun avec des rôles bien déterminés. L'Etat devrait assurer la mise en place d'un dispositif institutionnel pérenne et performant, appuyer l'organisation et la formation des acteurs publics et privés du secteur, élaborer et appliquer des règlements dans les différents domaines d'activités, réaliser des infrastructures de base. L'amélioration de l'environnement des affaires et l'encouragement à la création d'entreprises, la définition des normes et labels pour les produits locaux, le contrôle de qualité et l'inspection, l'appui aux activités de recherche et la collecte de données relatives aux filières relèvent aussi de l'Etat. Quant aux collectivités territoriales, elles assurent la responsabilité et les moyens de mise en œuvre des politiques dans les domaines de

la santé, de l'éducation, de l'eau et de la gestion de l'espace. Les ONG interviennent dans la formation, les équipements, le financement, l'organisation et la commercialisation des produits des unités semi-industrielles agroalimentaires. L'appui dans la mise en œuvre de la stratégie, les analyses et évaluation périodique des résultats atteints sont des rôles dévolus aux partenaires techniques et financiers.

5. Partenariat Sud-Sud et triangulaire pour l'atteinte de l'ODD 2

L'appartenance du Mali aux organisations régionales telles que le CILSS, l'UEMOA et la CEDEAO devrait permettre le développement du partenariat Sud-Sud et triangulaire pour l'atteinte des objectifs de sécurité alimentaire. La coopération triangulaire en matière de sécurité alimentaire s'appuie sur différents principes dont l'exploitation des avantages comparatifs et les complémentarités entre les différents acteurs de la sécurité alimentaire. Les opportunités qui peuvent s'offrir sont à répertorier, ainsi que les bonnes pratiques en la matière notamment la pratique des achats triangulaires dans le cadre des aides alimentaires.

6. Analyse des insuffisances en matière de sécurité alimentaire et de nutrition

- Cadre législatif et réglementaire
- Conception et mise en œuvre des programmes et politiques
- Dispositif institutionnel
- Mobilisation des ressources

7. Actions d'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle

La sécurité alimentaire et nutritionnelle est une notion qui couvre plusieurs domaines, aussi faudrait-il des stratégies multi-acteurs de lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle (ESCWA, 2016). Au Mali, en plus de la condition préalable du retour de la paix, il faut la protection sociale universelle à travers notamment des subventions à des programmes sociaux ciblés et mettre les opportunités d'emploi au cœur des programmes de lutte contre la pauvreté. Pour le renforcement de la disponibilité alimentaire, il apparaît nécessaire de développer et mettre en œuvre une stratégie pour rationaliser la production agricole locale et répondre aux causes fondamentales de la chute de l'agriculture. Pour relever le défi de la faim zéro, il faudrait réorienter les programmes et politiques agricoles vers cet objectif et considérer les 5 objectifs partiels que sont (i) zéro malnutrition des enfants de moins de 2 ans, (ii) 100% d'accès adéquat à la nourriture toute l'année, (iii) durabilité de tous les systèmes de production, (iv) 100% d'accroissement de la productivité et des revenus des petits exploitants agricoles et (v) zéro perte ou gaspillage alimentaire.

Pour atteindre de tels objectifs, un certain nombre de défis majeurs se présentent auxquels il faudra faire face. La forte croissance démographique et une population de plus en plus urbaine, les crises alimentaires récurrentes, la forte dépendance à l'agriculture des aléas climatiques sont de nature à décupler les efforts à faire pour une sécurité alimentaire et nutritionnelle pour tous. L'instabilité des prix a des incidences négatives aussi bien sur les producteurs que sur les consommateurs. Il faudra trouver les politiques et mesures tendant à limiter cette instabilité ainsi que ses effets pervers notamment par le renforcement des capacités de stockage des

producteurs, la mise en œuvre de politiques agricoles et commerciales incitatives pour la production et permettant l'accès des producteurs locaux aux marchés. Des politiques de renforcement de la résilience des populations par la protection sociale, une bonne gouvernance institutionnelle sont d'autres défis à relever.

Des recommandations sont formulées pour corriger les insuffisances des politiques et améliorer les résultats en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. Elles sont accompagnées d'objectifs concrets et de propositions d'action et de leurs modalités de mise en œuvre pour soutenir le pays dans la mise en œuvre desdites recommandations dans un délai convenu.

7.1. Stratégies de réalisation du changement pour l'éradication de la malnutrition

Il s'agit de mener des actions diverses et coordonnées pour opérer le changement dans un nouveau cadre de Sécurité Alimentaire et des Moyens d'Existence (SAME). Cela devra permettre de surmonter les obstacles critiques vers la Faim zéro au Mali, car en dépit des progrès réalisés en matière de nutrition, des défis persistent encore quant à l'ampleur et aux conséquences de l'insécurité alimentaire des ménages et de la sous-nutrition maternelle et infantile au Mali.

Ainsi, l'adoption du programme *Scaling Up Nutrition* (SUN ou mise à échelle de la nutrition) par de nombreux acteurs nationaux et internationaux et le besoin de la mise en place d'approches complémentaires à grande échelle deviennent de plus en plus pertinents. Il s'agit d'une part, de la mise en œuvre d'interventions nutritionnelles directes, efficaces et spécifiques pour les femmes enceintes et allaitantes et les enfants de moins de 2 ans, encourageant notamment l'adoption de bonnes pratiques nutritionnelles, l'allaitement maternel, un apport adéquat en vitamines et en minéraux, et une alimentation complémentaire de qualité, d'autre part. Puis, mener des interventions multisectorielles s'attaquant aux causes sous-jacentes de la sous-nutrition par la promotion de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, l'accès et la consommation d'aliments nutritifs, la protection sociale, les pratiques de soins et l'accès aux services de santé, à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement.

Au regard de ces impératifs relevant du SUN et du SAME, la mise en œuvre d'interventions sensibles à la nutrition vise à promouvoir une nutrition adéquate comme objectif d'intégration des programmes sectoriels d'agriculture, de sécurité alimentaire, de protection sociale, de santé et d'éducation. Cela devrait permettre de surmonter les obstacles critiques au changement en faveur de la faim zéro au Mali. Le cadre conceptuel de l'UNICEF définit les causes immédiates (alimentation inadéquate causée par l'insuffisance alimentaire, les maladies), les causes sous-jacentes (insécurité alimentaire, soins inadéquats de la mère et de l'enfant, faible hygiène et assainissement au niveau des services de santé) et les causes fondamentales (ressources humaines, économiques, et environnement politique).

Dans un tel schéma, une coordination effective multisectorielle des programmes de nutrition permet de déployer aux différents niveaux des interventions pour enrayer les différentes causes de la malnutrition, à travers des interventions nutritionnelles spécifiques. Ainsi, pour influencer les causes immédiates de la malnutrition, il faut :

- Développer des institutions de santé dans le sens de la professionnalisation des agents de santé communautaire, l'amélioration des établissements de santé, la vaccination, l'assistance des accouchements, la fourniture de moustiquaires imprégnées d'insecticides de longue durée,

- Promouvoir les bonnes pratiques nutritionnelles (allaitement maternel, amélioration de l'alimentation complémentaire, hygiène, eau et assainissement, suivi de la croissance de l'enfant);
- Rendre effectif la couverture en micronutriments pour les jeunes enfants et leurs mères (supplémentation en vitamine A des enfants, supplémentation en fer acide folique des femmes enceintes, utilisation des poudres de micronutriments multiples);
- Faire le déparasitage effectif chez les enfants, les femmes en post partum immédiat et les femmes enceintes au deuxième trimestre de la grossesse ;
- Promouvoir la fortification et/ou l'enrichissement des aliments (iodation du sel, enrichissement en fer des cultures de base) ;
- Promouvoir la diversification alimentaire et les bonnes pratiques alimentaires chez les enfants et la femme enceinte et allaitante ;
- Procéder à l'alimentation thérapeutique pour les enfants souffrant de malnutrition (prévention et traitement de la malnutrition modérée, traitement de la malnutrition aiguë sévère).

Les interventions nutritionnelles sensibles s'imposent de plus en plus, vu la nécessité d'actions multisectorielles sensibles à la nutrition et édictées actuellement par le "Scaling Up Nutrition" et le Plan d'action multisectoriel nutrition adopté en 2013 par le Gouvernement du Mali. Menées de façon efficace, elles permettent, d'optimiser les activités nutritionnelles pour garantir des impacts plus positifs vers l'éradication de la malnutrition au Mali. Ces activités sont différenciées selon les secteurs d'interventions :

- dans la santé, ce sont
 - ✓ Œuvrer à l'amélioration de l'accès aux techniques d'espacement des naissances ;
 - ✓ Conduire la prévention et la prise en charge des pathologies infantiles (paludisme, diarrhée, IRA);
 - ✓ Améliorer le niveau de pratique des consultation pré et post natales ;
 - ✓ Renforcer de capacité des prestataires de santé sur la prise en charge de la malnutrition aiguë ;
 - ✓ Mettre en place un système de surveillance nutritionnelle efficace permettant la détection précoce des cas et leur référence vers les sites de prise en charge ;
 - ✓ Faire une meilleure maîtrise du circuit d'approvisionnement des intrants de la prise en charge de la malnutrition aiguë
- dans l'agriculture
 - ✓ Utiliser les variétés biofortifiées ;
 - ✓ Conduire des programmes de diversification agricole ;
 - ✓ Réaliser les jardins familiaux ;
 - ✓ Conduire des programmes de gestion post-récolte et l'agro-industrie
 - ✓ Faire l'éducation nutritionnelle des petits producteurs ;
- dans le secteur de l'éducation
 - ✓ Faire des programmes de repas scolaires dans les écoles
 - ✓ Faire des jardins scolaires ;
 - ✓ Faire des programmes d'éducation nutritionnelle
- en matière d'environnement
 - ✓ Améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement ;
 - ✓ Faire des pépinières d'espèces agroforestières à haute valeur nutritionnelle ;
 - ✓ la promotion de la biodiversité et l'amélioration de la nutrition
- dans le domaine des infrastructures
 - ✓ Améliorer des routes et accès aux marchés

- selon le genre
 - ✓ Augmenter le nombre de filles et leur maintien à l'école
 - ✓ Améliorer l'accès aux services financiers et occasions d'affaires pour les femmes;
 - ✓ Améliorer l'accès à la plate-forme pour l'allègement des travaux domestiques

7.2. Comblent les insuffisances dans les réponses politiques

Les programmes et projets pertinents en cours dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle doivent se poursuivre durablement. Cela inclut la promotion de l'alimentation complémentaire adéquate, la supplémentation en micronutriments et la fortification alimentaire, le déparasitage, le traitement d'enfants souffrant d'une malnutrition aiguë, modérée et sévère et des programmes d'alimentation scolaire offrant des repas équilibrés aux plus jeunes enfants à peu ou pas de frais.

Sur la période 2004-2015, le budget national accordait une certaine attention aux services "alimentation et nutrition" et à l'agriculture, mais on note une baisse de la part de ces services à partir 2012 et la part de l'agriculture dans le budget d'Etat n'a guère atteint les 15%. En plus, la part de l'investissement agricole dans l'investissement public total est en baisse sur la même période. En vue d'une sécurité alimentaire pour tous, les investissements publics dans l'agriculture et les services sociaux de bases devraient être maintenus et même augmentés.

La pratique de l'agriculture extensive est encore en vigueur dans le pays de sorte que l'augmentation de la production de céréales sèches est essentiellement due à un accroissement des superficies cultivées. Cette augmentation de superficies cultivées ne pouvant pas se poursuivre indéfiniment, il faudra donc passer à une hausse de production venant de celle du rendement et de la productivité qui requiert un investissement dans les matériels et techniques agricoles, les intrants et la recherche agronomique. Pour augmenter la productivité agricole et les revenus des petits exploitants, il est nécessaire de maintenir et d'intensifier la politique de modernisation de l'agriculture des petits exploitants par l'augmentation des investissements privés et publics en faveur de l'irrigation et de la formation. Il devrait en être de même pour la politique de subvention et d'approvisionnement en intrants agricoles.

Même si le secteur privé est reconnu comme un acteur important de la lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, il reste à trouver les modalités les plus pertinentes de son implication. Cela passe par une approche stratégique intégrée de long terme, tendant à développer le partenariat public-privé, à développer l'offre d'intrants et de produits agricoles par des aides aux entreprises de petite et moyenne taille dans le secteur. Par ailleurs, des entreprises privées peuvent développer des technologies de réduction des pertes et gaspillages alimentaires le long de la chaîne de valeur et améliorer la qualité et la valeur nutritionnelle des produits. On pourrait tout aussi promouvoir des politiques en faveur de de l'innovation et de l'investissement dans le secteur agroalimentaire et de la transformation.

7.3. Améliorer la conception, la mise en œuvre, la coordination et le financement des plans et programmes

En dépit de la multiplicité des politiques et programmes en faveur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, leur faible mise en œuvre en raison notamment de l'insuffisance de ressources financières, de la faible coordination, de données inadéquates et inaccessibles, de la capacité

limitée des ressources humaines et des réponses trop "top-down" à tendance à en atténuer les résultats. Pour des programmes plus opérationnels, il est nécessaire de renforcer les capacités de l'organe de coordination des politiques et programmes de sécurité alimentaire et nutritionnelle, créer un fonds de sécurité alimentaire et nutritionnelle et accorder un fonds budgétaire garanti à ces objectifs. L'implication des communautés locales dans la planification et la gestion des programmes faciliterait leur adhésion.

En raison des liens étroits entre la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la paix, il est nécessaire d'intégrer dans les politiques de paix et de réconciliation un volet portant sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Par ailleurs, la sécurité alimentaire et nutritionnelle est essentielle pour le développement et dépend en grande partie de la disponibilité d'infrastructures de base (route, voies ferrées, voies fluviales, services de santé, eau, etc.). Il faudrait donc concevoir les politiques de sécurité alimentaire et nutritionnelle comme partie intégrante des politiques de développement et non uniquement comme des programmes d'urgence.

7.4. Actions d'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle

Objectifs	Résultats attendus	Actions
Améliorer la conception, la mise en œuvre, la coordination et le financement des plans et programmes	Les plans et programmes sont mieux conçus et mieux financés et produisent les résultats escomptés	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Simplifier et rationaliser le cadre institutionnel de la SAN ✓ renforcer les capacités de l'organe de coordination des politiques et programmes de sécurité alimentaire et nutritionnelle, ✓ créer un fonds de sécurité alimentaire et nutritionnelle et accorder un fonds budgétaire garanti à ces objectifs ✓ Respecter la disposition prévoyant un quota de 15% du FNAA aux femmes, jeunes et groupes vulnérables bénéficiaires ✓ Impliquer les communautés locales dans la planification et la gestion des programmes pour faciliter leur adhésion ✓ Amener les CT à intégrer les activités de nutrition dans les PDESC. ✓ Doter les services déconcentrés de l'Etat en charge du suivi des programmes et projets de sécurité alimentaire et nutritionnelle aux niveaux régional et local de ressources matérielles, financières et humaines conséquentes.
Comblers les insuffisances dans les réponses politiques	Les politiques sont plus cohérentes avec les objectifs de SAN	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Maintenir ou augmenter les investissements publics dans l'agriculture ✓ intégrer la SAN dans les politiques de paix et de réconciliation ✓ concevoir les politiques de sécurité alimentaire et nutritionnelle comme partie intégrante des politiques de développement et non uniquement comme des programmes d'urgence, ceci afin de mettre l'accent sur le lien entre l'humanitaire, le développement, la stabilité et la paix. ✓ Intégrer dans les politiques de SAN la problématique de développement des infrastructures de base.
Améliorer la gouvernance financière de la SAN	Plus de financement de la SAN et meilleure utilisation	<p>Mobiliser plus des ressources intérieures pour la SAN ;</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Accentuer l'effort de transfert des ressources aux collectivités ✓ Renforcer les capacités des collectivités et de la société civile à mobiliser les ressources mises à leur disposition ✓ Mieux coordonner les interventions des PTF dans le domaine en les alignant sur les procédures nationales

		<ul style="list-style-type: none"> ✓ organiser le FNAA et le rendre opérationnel aux niveaux régional et local avec la participation financière de toutes les parties prenantes (Etat, CT, communautés PTF, secteur privé, OP, promoteurs privés) ; ✓ Prendre en compte dans l'analyse du financement, les différents niveaux d'intervention en matière de SAN : les situations normales ne nécessitant pas une assistance extérieure importante, les crises majeures où l'assistance extérieure sollicitée est importante et les situations intermédiaires nécessitant l'intervention de l'ARC (AfricanRiskCapacity), une agence spécialisée de l'Union Africaine pour aider les Etats membres à renforcer leurs capacités pour mieux planifier, préparer et répondre aux calamités naturelles en vue de préserver la sécurité alimentaire de leurs populations. Toutes ces interventions sont régies par le Cadre harmonisé et le Plan national de réponse de la SAN.
Atteindre 100% d'accès à une alimentation suffisante toute l'année	La sous-alimentation est éradiquée	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Contribuer à modifier la composition du régime alimentaire des périodes d'abondance et de soudure en assurant en toute période la disponibilité de toutes les céréales et des autres produits "secondaires" sur le marché et dans les stocks de sécurité ; ✓ Développer des activités de production/diversification alimentaire au profit de toutes les communautés en intégrant le rôle central de la femme ; ✓ promouvoir la pisciculture ; ✓ promouvoir l'élevage intensif. ✓ Renforcer l'accessibilité économique et physique des ménages aux différents produits ; ✓ Influencer les caractéristiques socioculturelles en taillant des actions de CCCSC visant à instaurer les BPAN chez les communautés des deux types de régimes alimentaires ✓ Mettre en place un dispositif d'intervention qui garantisse l'accessibilité alimentaire, et l'utilisation réelle et adéquate permettant surtout de garantir un score de consommation alimentaire au moins acceptable dans le ménage.
Mettre fin à toutes les formes de malnutrition	La malnutrition chronique n'existe plus chez les enfants de moins de cinq ans	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Lutter contre le manque d'éducation des mères ✓ Inclure le renforcement de capacités des bénéficiaires en nutrition dans tout programme de promotion de la nutrition. ✓ Mettre en œuvre des programmes d'assistance alimentaire immédiate en faveur des ménages en insécurité alimentaire sévère ; ✓ Poursuivre les appuis humanitaires en cours et procéder à des actions de reconstitution des moyens d'existence à l'endroit des populations déplacées et des réfugiés de retour; ✓ Poursuivre les programmes de promotion de l'alimentation complémentaire adéquate, la supplémentation en micronutriments et la fortification alimentaire, le déparasitage, le traitement d'enfants souffrant d'une malnutrition aiguë, modérée et sévère

		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Promouvoir et poursuivre les programmes d'alimentation scolaire offrant des repas équilibrés aux plus jeunes enfants. ✓ Poursuivre et renforcer les actions de prévention et de prise en charge de la malnutrition ; ✓ Assurer une meilleure intégration de la dimension nutrition dans les politiques sectorielles de développement ; ✓ Informer et sensibiliser les populations sur les problèmes de nutrition, particulièrement les femmes et les jeunes filles beaucoup plus concernées du point de vue sociologique (cuisine en famille) et physiologique (grossesse, allaitement, etc.) ; ✓ Organiser l'implication accrue des femmes dans la conduite des activités nutritionnelles ; ✓ Mener des actions robustes de sensibilisation pour opérer un changement dans les modes de consommation, c'est-à-dire une modification dans les deux types de régimes alimentaires prédominants au Mali que sont le type sédentaire, essentiellement basé sur des produits végétaux et le type pastoral où les produits animaux sont importants. ✓ Aider à modifier la composition du régime alimentaire des périodes d'abondance et de soudure en assurant en toute période la disponibilité de toutes les céréales et des autres produits "secondaires" sur le marché et dans les stocks de sécurité ✓ Développer des activités de production/diversification alimentaire au profit de toutes les communautés en intégrant le rôle central de la femme ✓ Renforcer l'accessibilité économique et physique des ménages aux différents produits ✓ Influencer les comportements socioculturels en menant des actions de sensibilisation, d'information, d'éducation et de communication visant à instaurer les bonnes pratiques alimentaires et nutritionnelles. ✓ Pour maintenir ou accélérer la sensible baisse de la prévalence la malnutrition chronique modérée, promouvoir une meilleure utilisation et une plus grande valorisation des denrées alimentaires nationales et locales ainsi qu'une participation plus active des communautés et des ménages
<p>Accroître la productivité et le revenu agricoles des petits producteurs</p>	<p>La productivité et le revenu des petits producteurs se sont accrus</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Faciliter l'accès des petits producteurs/productrices aux engrais ✓ Intensifier la politique de modernisation de l'agriculture des petits exploitants par l'augmentation des investissements privés et publics en faveur de l'irrigation et de la formation ✓ Inciter les petits agriculteurs ayant de faibles ressources à se regrouper afin de diversifier leurs types de cultures et d'élevage et augmenter leurs volumes de production. Il leur sera ainsi possible de bénéficier de financements par des institutions financières agricoles ou de paiements anticipés par ceux qui acquièrent leurs produits.

Assurer la durabilité des systèmes de production et pratiques agricoles résilientes	Les systèmes de production sont plus durables et plus résilients	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Procéder à la modernisation de l'agriculture ✓ Mener une gestion plus durable des ressources agricoles
Réduire les pertes de produits alimentaires	Les pertes de produits alimentaires se sont considérablement réduites	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Améliorer les infrastructures routières, énergétiques et commerciales. ✓ Améliorer des infrastructures de stockage, de la chaîne du froid et des transports. ✓ Développer les connaissances et les capacités des acteurs de la chaîne alimentaire afin qu'ils mettent en acte des pratiques garantissant la sécurité sanitaire alimentaire ✓ Former et informer les acteurs de la chaîne alimentaire sur la façon de produire des aliments sûrs. ✓ Produire, manipuler et entreposer les denrées alimentaires dans le respect des normes de sécurité sanitaire des aliments. ✓ Sensibiliser et inciter tous les acteurs de la chaîne alimentaire à mettre en place de bonnes pratiques agricoles et à respecter les conditions hygiéniques afin d'assurer la protection des consommateurs. ✓ Améliorer le système de commercialisation par le développement des coopératives commerciales et des marchés de gros et au détail
Faire de la protection sociale un vecteur privilégié de la lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition	Le système de protection sociale contribue fortement à la lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Promouvoir davantage les transferts sociaux (transferts monétaires, coupons, appuis productifs, construction/réhabilitation des moyens d'existence) en faveur des populations vulnérables ✓ Etendre la protection sociale au monde agricole ✓ Mieux articuler les interventions de SAN et celles de protection sociale ✓ Promouvoir l'utilisation du Régime Social Unifié et harmoniser les méthodes de ciblage ✓ Développer des mécanismes permettant de renforcer l'efficacité et l'efficience dans la mise en œuvre des initiatives de protection sociale au profit des populations, particulièrement les couches les plus vulnérables.
Mieux aligner avec l'ODD 2 les politiques de SAN, notamment la PolSan, le PDA, la PNN, les politiques sectorielles d'éducation et de santé et la politiques de protection sociale.	Les politiques permettent de progresser vers l'atteinte de l'ODD2	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mener un exercice d'intégration plus poussée des cibles de l'ODD 2 dans les politiques concernées ✓ Intégrer le suivi de la mise en œuvre de l'ODD 2 dans le système de suivi-évaluation et de rapportage de ces politiques
Parvenir à une implication plus adéquate du secteur privé dans les interventions en faveur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle	Le secteur privé contribue plus efficacement à la sécurité alimentaire et nutritionnelle	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Améliorer la capacité à créer le partenariat public-privé, ✓ -développer une approche stratégique intégrée de long terme pour engager le secteur privé dans les questions de sécurité alimentaire et nutritionnelle, ✓ Aider les entreprises agro-alimentaires de petite et moyenne taille dans l'offre d'intrants et la commercialisation des produits agricoles et ✓ Susciter l'engagement du secteur privé à développer des procédures proactives incluant les petits producteurs dans les chaînes de valeur. ✓ Susciter l'engagement des entreprises privées à développer des technologies de commercialisation ✓ Engager le secteur privé en général dans la réduction des pertes et gaspillages alimentaires le long de la chaîne de valeur ✓ Engager le secteur privé dans l'amélioration de la qualité et de la valeur nutritionnelle des produits.

		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Explorer le partenariat avec les compagnies des technologies de communication pour le partage d'information en temps réel ✓ Créer un environnement permettant aux agriculteurs et au secteur privé d'avoir un partenariat dans l'ajout de valeur ✓ Promouvoir des politiques permettant au secteur privé d'innover et d'investir dans le secteur agroalimentaire de façon durable et profitable. ✓ Poursuivre les efforts de l'Etat pour l'amélioration des infrastructures routières, énergétiques et commerciales. ✓ Pour le développement du secteur agroalimentaire, assurer la mise en place d'un dispositif institutionnel pérenne et performant et appuyer l'organisation et la formation des acteurs publics et privés du secteur, ✓ Inciter le secteur privé à faire des investissements pour améliorer les infrastructures de stockage, de la chaîne du froid et des transports. ✓ Créer un « environnement plus favorable » et favoriser les investissements afin d'encourager le secteur privé à investir dans le secteur agroindustriel et à collaborer de façon plus étroite avec les agriculteurs sur les questions d'approvisionnement.
Mettre en place la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire	La coopération Sud-Sud et triangulaire dans le domaine de la SAN est plus développée	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Développer des mécanismes de coopération en se fondant sur les expériences antérieures.

Introduction

La République du Mali s'est engagée à atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) qui ont été adoptés par les Chefs d'Etat et de Gouvernement du monde entier lors du sommet spécial des Nations Unies sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030 qui s'est tenu en septembre 2015 à New York. Les priorités nationales par rapport aux ODD ont été considérées lors de l'atelier national de sensibilisation, d'appropriation et d'identification des Objectifs de développement durable prioritaires, tenu les 14 et 15 novembre 2016 à Bamako.

Dans ce cadre, l'Objectif de développement durable 2, "Faim zéro", qui vise à "éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable" d'ici à 2030, a été identifié comme une priorité pour le Mali. L'examen minutieux de cet objectif, un exercice à caractère national, aide, à travers une approche participative qui implique l'ensemble des parties prenantes, à formuler des stratégies pour l'atteinte de cet objectif. La réflexion sur les besoins et les réponses nécessaires permet d'établir un référentiel afin de promouvoir une vision commune des défis et des lacunes dans les interventions pour pallier l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. Pour ce faire, il faut aboutir à un consensus sur les actions prioritaires nécessaires permettant d'atteindre la "Faim zéro" d'ici 2030.

L'objectif général de la présente étude est d'identifier les défis majeurs que doit surmonter le Mali pour réduire la faim à zéro. Il s'agit de faciliter la mise en œuvre et le progrès vers la réalisation de l'ODD 2 et de l'ODD 17 (Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser) afin de permettre au Mali d'œuvrer à éliminer l'insécurité alimentaire et la malnutrition, d'améliorer la qualité de l'engagement des partenaires au développement auprès du Gouvernement, d'aligner cet engagement sur les objectifs de développement nationaux et faciliter les consultations stratégiques.

Cet objectif général de l'étude se décline en 5 objectifs spécifiques :

- Établir une analyse conjointe globale de la sécurité alimentaire et de la situation nutritionnelle et de l'agriculture durable au Mali dans le cadre de l'ODD 2 et de l'ODD 17
- Déterminer les progrès atteints à travers les politiques, les programmes, les capacités institutionnelles et les ressources visant à l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la nutrition et identifier les insuffisances dans les différentes interventions, dans les ressources disponibles et dans les capacités institutionnelles pour l'atteinte de l'ODD 2 au Mali
- Discuter et prioriser les actions qui seraient nécessaires pour pallier les carences constatées au niveau des interventions afin d'accélérer le progrès vers la réduction de la faim à zéro ainsi que fournir un aperçu de la manière la mieux indiquée et du financement nécessaire pour mettre en œuvre ces actions
- Identifier les objectifs et les cibles dans les contextes de la sécurité alimentaire et de la nutrition exprimés explicitement ou implicitement dans les plans nationaux et les accords régionaux visant à faire progresser les efforts vers la "faim zéro"
- Identifier les opportunités pour les partenaires au développement, de contribuer aux différentes actions selon leur mandat institutionnel et leur plan stratégique respectifs.

Il est essentiellement attendu de cette étude un rapport sur l'examen stratégique "faim zéro" du Mali. La recherche se base sur des données et des analyses pertinentes et crédibles, incluant des revues documentaires y compris l'examen des principales politiques relatives à la sécurité

alimentaire et nutritionnelle, des données et analyses secondaires, des informations issues des consultations, ateliers et autres missions de terrain. Ainsi, le rapport produit est structuré comme suit :

1. un résumé exécutif contenant les principales conclusions et recommandations
2. une introduction présentant les objectifs du rapport, la méthodologie utilisée et le processus de consultations
3. le contexte général de l'étude
4. une analyse de la sécurité alimentaire et nutritionnelle avec un accent particulier sur les relations de cause à effet et les tendances qui se dégagent
5. un examen des politiques et programmes, des capacités institutionnelles et des ressources pertinentes ainsi que des interventions du Gouvernement et des autres parties prenantes (partenaires au développement, secteur privé et autres acteurs de la coopération Sud-Sud et triangulaire)
6. une évaluation des lacunes dans les interventions qui entravent la réalisation de la "faim zéro" au Mali
7. des recommandations, actions, objectifs concrets et modalités de mise en œuvre pour soutenir le pays à atteindre lesdites recommandations dans un délai convenu
8. des références bibliographiques et des annexes.

1. Contexte général de l'étude

L'analyse du contexte général de l'étude commence par celle de la situation socio-économique en termes d'évolution macroéconomique et démographique. La situation économique comprend, entre autres, l'évolution récente du PIB réel et la contribution des différents secteurs à la croissance, l'appréciation de l'inflation et des indices de prix de certains produits dont les plus consommés par les pauvres et les populations vulnérables, l'évolution des principaux indicateurs de convergence macroéconomique dans le cadre de l'UEMOA. Elle comprend également l'évolution du niveau de vie des populations, notamment les indicateurs de pauvreté, d'inégalités, d'éducation, de santé et de chômage, ainsi que des éléments politiques.

1.1. Contexte géographique et démographique

Pays sahélien enclavé avec le port le plus proche (Conakry) à 1000 km de Bamako, le Mali est aussi caractérisé par son appartenance aux PMA (Pays les moins avancés), l'insécurité alimentaire endémique et la pauvreté encore largement répandue. Au niveau élevé de taux de pauvreté, s'ajoutent la faiblesse du capital humain et des indicateurs de santé, l'accès limité aux infrastructures de base, des défis démographique et environnemental assez importants. Depuis 2012, le pays est plongé dans une crise politico-sécuritaire, surtout dans ses parties septentrionale et centrale, crise qui ne facilite pas la mise en œuvre de politiques de développement. Le territoire est très vaste avec plus d'un million de km² et une population concentrée à 80% sur seulement 40% de ce territoire.

Le défi démographique est une réalité avec une croissance importante, une population majoritairement jeune. La population du Mali, estimée à 14.5 millions d'âmes en 2009 et plus de 18 millions en 2016, augmente de 50% tous les 11 ans, double presque tous les 22 ans, multipliée par 2.3 tous les 33 ans et fait plus que quadrupler tous les 50 ans (estimations sur la base des taux d'accroissement des RGPH) d'où, entre autres un important défi à relever pour l'atteinte de l'ODD2.

1.2. Situation économique

Selon les comptes nationaux produits par l'INSTAT, le PIB réel au prix du marché est passé de 1716 à 2107 milliards de francs CFA entre 2010 et 2016. C'est seulement en 2015 qu'il a franchi la barre des 2000 milliards, se chiffrant à 1898 en 2014, 1793 en 2013 et 1763 en 2012 et 2011. Sur toute cette période, il est constitué du PIB réel au coût des facteurs pour 93% et de taxes indirectes (moins subventions) pour 7%. Le secteur primaire a la plus grande part avec un minimum de 36% en 2013 et un maximum de 40% en 2012. Ce secteur est lui-même dominé par l'agriculture qui compte à elle seule au minimum pour 22% des 36% du secteur en 2013 et au maximum pour 26% des 40% du secteur en 2012. L'agriculture est suivie par l'élevage avec 9-10% du PIB, la sylviculture avec 4% et la pêche avec 1%. L'essentiel de la contribution de l'agriculture est fourni par l'agriculture vivrière y compris le riz, entre 19 et 20% du PIB sur la période. Le secteur tertiaire constitue la deuxième plus grande composante du PIB réel au prix du marché, pesant entre 35 et 38% dont 15-16% pour le seul commerce, suivi des transports et télécommunications (8-9%), des services non marchands (8%) et des autres services marchands non financiers (4-7%). La part du secteur secondaire dans le PIB réel au prix du marché, sur toute la période, est de seulement 17-18% dont 5-6% pour les produits d'extraction et seulement 2% pour l'agroalimentaire, les boissons et le tabac.

La croissance économique est caractérisée par son instabilité, le taux de croissance alternant des hausses et des baisses d'une période à l'autre. Ce taux a baissé de 5,8% en 2010 à 2,7% en 2011 puis à 0% en 2012. Il a ensuite entamé une hausse d'abord timide entre 2012 et 2013 (1,7%) puis franche entre 2013 et 2014 (5,8%). La tendance baissière, bien que peu sensible, a repris entre 2014 et 2016, passant à 5,5% en 2015 et à 5,2% en 2016. La croissance dans les secteurs pris séparément est d'une grande volatilité. Les taux de croissance ne gardent que rarement la même tendance sur 2 années successives mais au contraire alternent le plus souvent des hausses et des baisses d'une année à l'autre. Malgré la plus grande part de PIB du secteur primaire, aucun des 3 secteurs ne semble dominer franchement les autres en tant que source de croissance même si le primaire et le tertiaire se montrent relativement plus capables d'influer sur la croissance du PIB avec leur propre croissance conjoncturelle. En effet, le taux de croissance du PIB réel semble suivre la tendance du taux de croissance du secteur tertiaire sur la période 2010-2013, c'est-à-dire une baisse de 2010 à 2012 et une hausse en 2013. De 2013 à 2016, l'évolution du taux de croissance du PIB réel se rapproche plus de celle du taux de croissance du primaire, une hausse entre 2013 et 2014 et une baisse jusqu'en 2016.

Tableau 1. Croissance du PIB réel et croissance sectorielle (en %)

	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016
PIB réel au prix du marché	5.8	2.7	0.0	1.7	5.8	5.5	5.2
✓ Secteur primaire	11.4	-1.3	8.6	-7.4	9.4	4.5	4.5
✓ Secteur secondaire	-2.1	8.1	-2.9	5.5	1.8	4.3	4.9
✓ Secteur tertiaire	4.5	3.8	-6.7	8.9	4.8	6.9	6.1

Source INSTAT, Comptes nationaux 2017

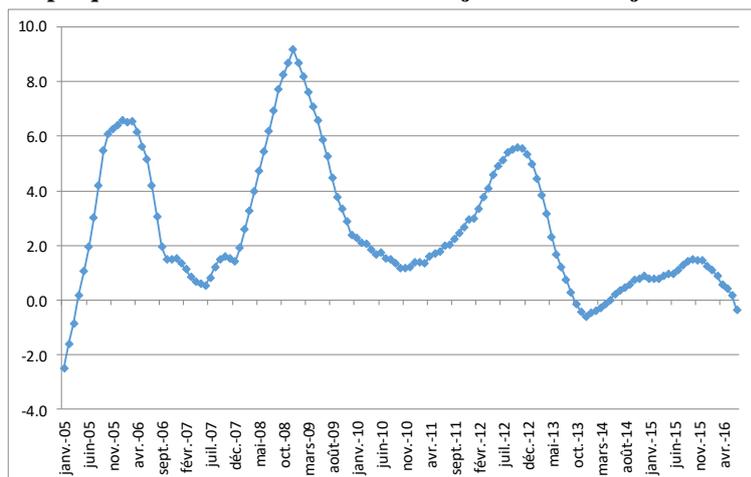
Le secteur agricole du Mali se caractérise en termes de potentialités et d'atouts par : (i) une grande diversité agro écologique, (ii) un potentiel considérable en terres agricoles, (iii) d'importantes ressources en eau exploitables, (iv) des ressources animales abondantes et diversifiées avec des superficies importantes en pâturages, (v) un potentiel aquacole aménageable considérable, (vi) un potentiel forestier et faunique significatif, (vii) une population jeune à dominance agricole, (viii) l'émergence d'organisations professionnelles agricoles structurées, (ix) des avancées significatives sur les plans législatif, réglementaire et institutionnel pour la gestion du secteur agricole, notamment l'adoption de la LOA et ses textes d'application¹

1.3. Evolution des prix

L'inflation reste dans des proportions limitées avec un taux ne franchissant que très rarement la barre des 8% sur la période janvier 2005-juillet 2016. La plupart du temps, le taux d'inflation est même resté inférieur aux 6% et est descendu en dessous de 0% quelques fois. Depuis 2013, le taux est compris dans la limite de $\pm 2\%$.

¹CREDD 2016-2018

Graphique 1. Evolution de l'inflation de janvier 2005 à juillet 2016



Source : INSTAT, IHPC

La particularité de l'inflation est qu'elle touche les produits alimentaires plus que dans l'ensemble. Sur la période 2010-2015, l'indice de prix alimentaire est toujours supérieur à celui général avec souvent des écarts importants. Ce fait peut être interprété comme un signe de rareté de produits alimentaires contribuant à l'insécurité alimentaire. Parmi les produits alimentaires, les plus fortes inflations concernent malheureusement ceux occupant une place importante dans le panier de consommation des ménages pauvres. Ce sont le silure fumé séché, la viande de bœuf vendue au tas, le mil en grain et le sorgho local en grain. C'est dire que l'inflation pourrait toucher plus durement les plus pauvres. Les biens et services de santé et d'éducation connaissent une moindre inflation comparativement à l'ensemble.

Tableau 2. Indice moyen des prix

	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Indice général	103.3	106.7	112.3	111.7	112.9	114.6
Indice alimentaire dont	106.7	113.0	122.4	118.2	117.6	121.5
✓ Mil en grain vendu au détail	104.1	107.6	161.7	125.9	123.4	119.6
✓ Mil en grain vendu en sac de 100 kg	103.2	104.2	162.8	122.1	122.1	116.2
✓ Maïs local séché en grains vendu au détail	100.6	109.6	135.1	112.6	103.9	106.5
✓ Fonio local en grain	92.4	95.0	120.2	118.6	119.2	120.0
✓ Sorgho local (rouge ou blanc), en grain vendu au détail	102.6	110.8	155.4	117.5	112.5	114.2
✓ Sorgho local (rouge ou blanc) vendu en sac de 100 Kg	101.7	108.1	155.5	111.9	109.2	110.2
✓ Viande de boeuf au tas	116.7	136.6	138.9	129.0	161.0	177.3
✓ Viande de boeuf avec os au kg	106.7	113.7	124.6	132.0	141.7	141.1
✓ Poulet local	110.2	119.4	136.2	134.0	130.0	133.9
✓ Silure fumé séché	120.5	127.0	174.5	130.8	149.4	168.6
✓ Lait en poudre en boîte	105.5	108.1	120.1	121.9	126.3	130.3
✓ Haricot blanc sec local	98.7	106.6	152.6	122.3	108.6	111.3
Santé	100.0	101.4	100.2	100.0	100.8	102.0
Education	104.5	105.8	105.3	105.7	106.9	107.2

Source : INSTAT, IHPC

1.4. Contexte budgétaire et fiscal

Les différentes politiques en faveur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle se traduisent par une politique budgétaire accordant une certaine attention aux services "alimentation et nutrition" et à l'agriculture. Sur la période 2004-2015, ces deux secteurs bénéficient respectivement d'au moins 16 et 7% du budget d'Etat. On note cependant une baisse de ces parts sur les 4 dernières années (2012-2015), comparativement au début de la période (2004-2007) à la seule exception de 2014 pour l'agriculture. Il faut remarquer que si ce n'est en 2005,

la part de l'agriculture dans le budget d'Etat n'a guère atteint les 15%. En intégrant la santé et les autres services sociaux, cette part n'atteint guère les 25%. Il faut ajouter que la part de l'investissement agricole dans l'investissement public total est en baisse sur la période d'analyse et même très fortement si l'on exclut les 21% de 2014. Cette baisse profite aux transferts. Le constat est le même si l'on considère l'ensemble des secteurs de l'agriculture, de la santé et des autres services sociaux réunis.

Tableau 3. Part des services "alimentation et nutrition" et de l'agriculture dans le budget d'Etat (en %)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
ASSS	22	25	22	22	22	24	24	21	19	17	19	16
Personnel	12	10	10	9	10	14	15	16	15	14	14	12
Fonctionnement	9	10	10	10	11	10	11	9	7	6	8	7
Transferts	42	56	44	48	45	42	49	37	45	35	40	41
Equipement & investissement	32	35	31	30	33	33	33	31	22	22	25	18
Comptes & fonds spéciaux	0	0	0	0	0	43	30	37	36	12	7	6
Agriculture	11	15	11	11	11	11	12	10	8	9	11	7
Personnel	6	5	5	5	5	4	4	4	3	3	3	3
Fonctionnement	2	3	3	3	3	2	3	2	1	1	2	1
Transferts	5	29	6	6	16	16	24	13	20	15	17	20
Equipement & investissement	22	25	21	21	19	20	21	19	18	18	21	10
Comptes & fonds spéciaux	0	0	0	0	0	43	30	37	36	12	7	5

ASSS= Agriculture + santé + services sociaux

Source : Banque mondiale, BOOST

En matière de politique budgétaire et fiscale, les recettes budgétaires augmentent continuellement, passant de 940 milliards de fcfa en 2010 à 1137 milliards en 2013 pour atteindre les 1562 milliards en 2016. Au même moment, les dépenses totales et prêts nets augmentent aussi, de 1062 milliards de fcfa en 2010 à 1292 milliards en 2013 et 1920 milliards en 2016. Il ressort ainsi que le déficit global n'a pas tendance à se réduire bien au contraire, il se creuse quelque peu en 2016. La gouvernance de l'économie et des finances publiques se fait avec les contraintes des critères de convergence édictés par les organismes d'intégration sous-régionaux et régionaux tels que l'UEMOA et la CEDEAO. Concernant justement les critères de l'UEMOA, le Mali en a respecté 2 sur les 3 critères de premier rang et 1 sur les 2 critères de deuxième rang en 2015. L'inflation, la dette publique et la masse salariale semblent maîtrisées. En effet, le taux d'inflation moyen, le rapport encours de la dette sur PIB et le rapport masse salariale sur recettes fiscales sont tous restés dans les limites sous-régionales qui sont respectivement de 3%, 70% et 35%. Par contre, le rapport du solde budgétaire de base au PIB nominal et le taux de pression fiscale n'ont pas atteint les seuils minima fixés par l'UEMOA à savoir 0% pour le premier et 17% pour le second.

Tableau 4. Critères de convergence de l'UEMOA

	UEMOA	Norme UEMOA				Convergence 2015
		2013	2014	2015	2016	
Critères de 1er rang						
Solde budgétaire de base / PIB nominal	≥ 0%	-0,8%	-0,7%	-1,2%	-1,0%	Non respecté
Taux d'inflation annuel moyen	≤ 3%	-0,6%	0,9%	1,5%	2,1%	Respecté
Encours de la dette publique sur PIB nominal (%)	≤ 70%	31,4%	27,6%	36,3	ND	Respecté
Critères de 2ème rang						
Masse salariale sur recettes fiscales (%)	≤ 35%	36,1%	35,0%	33,0%	32,7%	Respecté
Taux de pression fiscale	≥ 17%	14,7%	12,6%	14,0%	14,7%	Non respecté

Le taux de fiscalité, comparé à ceux des autres pays de l'UEMOA, se classe dans la moyenne de la sous-région avec un taux de TVA maximum de 18% pour un minimum de 5%. Ce maximum se situe entre les 15% de la Guinée-Bissau et les 18% des autres pays de la zone à l'exception du Niger (19%). Le minimum quant à lui est le plus faible de la zone juste après les 0% du Bénin et du Burkina Faso, sinon bien inférieur aux minimums en vigueur en Côte d'Ivoire (9%), en Guinée-Bissau (15%), au Sénégal et au Togo (18%) ainsi qu'au Niger (19%). Le taux de la taxe sur les affaires financières est unique et se situe à 17%, identique au maximum du Sénégal et supérieur au taux unique de 10% au Bénin. Le taux unique de 30% de l'impôt sur le salaire est le même qu'au Niger mais inférieur aux taux uniques du Burkina Faso (27.5%) et du Togo (29%). Il se situe dans les fourchettes du Sénégal (15-30%), de la Guinée Bissau (25-35%) et du Bénin (25-45%). Il reste cependant élevé comparativement à la Côte d'Ivoire où il y a un maximum de 25% pour un minimum de 20%.

L'aide publique au développement (APD) est d'un apport certain dans le développement mais son caractère incertain limite son efficacité. Pour des promesses de 3.5 milliards d'euros en mars 2013 à Bruxelles, le pays n'a reçu qu'un quart de milliards d'euros, soit 8.7% du PIB en 2014 (République du Mali et ONU, 2014).

Pays d'émigration par excellence, le Mali bénéficie aussi d'une manne financière importante provenant des envois de fonds de la diaspora. En 2013, le pays a été classé quatrième pays africain ayant reçu le plus de fonds de ses migrants. Ces ressources sont souvent plus importantes que l'APD mais elles sont surtout stables et profitent directement aux populations pauvres. Exprimées en pourcentage du PIB, les envois de fonds ont même tendance à augmenter, passant de 3 à 3.2% du PIB entre 2000 et 2004, pour atteindre 8.1% du PIB en 2013 soit environ 894 millions de dollars US (OCDE, 2015).

Les envois de fonds des migrants sont en augmentation entre 2010 et 2013, passant de 292 à 375 milliards de francs CFA. Sur toute cette période, ces envois de fonds dépassent de loin aussi bien le BSI (Budget Spécial d'Investissement) externe que l'aide publique au développement (APD). Les rapports de grandeur vont du simple au triple pour le BSI externe et du simple à plus du double pour l'APD. Les envois de fonds représentent entre 27 et 30% des recettes d'exportations du pays. La situation exceptionnelle de l'année 2012 s'explique par la crise politique avec le ralentissement de l'activité économique et le retrait des bailleurs de fonds du pays qui a eu pour conséquence le quasi-arrêt de l'APD et du financement externe du BSI.

Tableau 5. Envois de fonds des migrants comparés (en milliards fcfa)

	2010	2011	2012	2013
Exportations	974	1 132	1 338	1 372
BSI externe	167	218	52	118
APD	198	255	2	156
Envois de fonds des migrants	292	317	367	375
% Exportations	30%	28%	27%	27%
% BSI externe	175%	145%	706%	318%
% APD	147%	124%	18350%	240%

Source : BCEAO, Balance des paiements ; DNP/ BSI ; SHA CRMT ; INSTAT, Comptes économiques

Selon le RNDH 2015, les envois de fonds des migrants, à la différence du BSI et de l'APD qui financent des investissements, servent généralement à "soutenir les dépenses de consommation" des ménages. Cependant, des études montrent que la proportion des envois de fonds des

migrants consacrée à l'investissement tourne autour de 10%, et que celle consacrée à la consommation varie entre 42 et 49% (EMOP 2011, BCEAO). Une bonne partie des investissements financés est constituée d'investissements immobiliers.

1.5. Indicateurs sociaux

Les indicateurs sociaux ne sont pas des meilleurs. La pauvreté est encore à un niveau élevé. En 2013, 43.6% des ménages vivaient en dessous du seuil de pauvreté, taux plus élevé en milieu rural (57%) qu'en milieu urbain (31%). Ceci se traduit par un développement humain faible, soit un IDH de 0.407, classant le pays 176^{ème} sur 186 pays. De même, la vulnérabilité de la population reste élevée, elle qui à la différence de la pauvreté (état présent), pourrait se traduire par "vivre sur le fil du rasoir". La vulnérabilité à l'insécurité alimentaire est tout aussi réelle vu la faiblesse des biens humains (connaissance, éducation, capacité de travail, bonne santé), des biens sociaux ou capital social (ensemble des relations ou réseaux sociales pouvant être mis à contribution pour la satisfaction des besoins), des biens naturels (terres, forêts, ressources en eau), des biens physiques (bétail, terres, outils) et des biens financiers (revenus, accès au crédit et aux investissements).

Concernant l'éducation, les taux d'achèvement des différents cycles sont faibles et décroissent à mesure qu'on monte dans les classes supérieures. Il faut cependant noter que les taux de 2009-2010 sont bien meilleurs que ceux de 1999-2000, ce qui indique que la situation a tendance à s'améliorer. Le taux d'achèvement au niveau de la sixième est de 55%, autrement dites nouveaux entrants en sixième en 2009-2010 représentaient seulement un peu plus de la moitié des enfants qui avaient l'âge d'être dans cette classe. Ce taux baisse à 35% en neuvième et à 10% en dernière année secondaire. Cependant, au cours de la dernière décennie, les progrès réalisés ont diminué, le taux de brut de scolarisation primaire est passé de 92% à 83,5% et le taux d'achèvement de 62% à 59%. Le taux brut de scolarisation en 2014 est de 72% contre près de 80% en 2011. Le taux d'alphabétisation des adultes est de 35% en 2015.

L'offre publique de santé, en plus des hôpitaux régionaux et nationaux, est constituée de 65 CSREF et 1241 CSCOM (Annuaire Statistique SLIS 2016– MSHP/DNS). Le niveau des indicateurs de santé montre l'importance des efforts à faire et des obstacles à surmonter pour atteindre un état de santé global satisfaisant. Cela est illustré par le niveau de quelques indicateurs pertinents que sont :

- 368 sur 100000 naissances vivantes de rapport de mortalité maternelle (EDSM V)
- 1,3% chez les femmes et 0,8% chez les hommes, de taux de prévalence du VIH (EDSM V)
- 10% de prévalence contraceptive moderne(EDSV)
- 10,7% de Prévalence de la malnutrition aiguë globale (SMART 2017).

La situation de l'emploi est caractérisée par le taux élevé de chômage chez les jeunes surtout les jeunes diplômés. Sur le marché du travail, chaque année, il y a 100000 nouveaux actifs qui arrivent contre seulement 35000 emplois formels. Le taux de chômage des 15-35 ans est de 18,7% en 2015, inégalement réparti entre les hommes (14,8%) et les femmes (22,3%). Le chômage des jeunes touche particulièrement certaines régions administratives plus que d'autres. C'est la région de Koulikoro qui a le plus fort taux de chômage (43.8%), suivie de Gao (41%) et Tombouctou (20,5%). Les régions de Kayes (2,8%) et Ségou (4.8%) sont les moins touchées par le chômage. Le chômage frappe aussi plus fréquemment les personnes de niveau d'éducation secondaire (34%) et primaire (26,5%).

Tableau 6. Taux de chômage des jeunes 15-35 ans (en %)

		2010			2011			2013			2014			2015		
		Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total	Homme	Femme	Total
Milieu	Bamako	22.6	42.2	32.7	7.2	5.7	6.5	8.87	16.65	12.57	18.7	16.3	17.5	14.8	22.3	18.7
	Autre urbain	15.0	22.1	18.1	2.3	1.6	2.0	6.10	17.01	11.53	12.2	19.9	15.8	14.5	24.5	19.0
	Rural	4.5	7.0	5.6	2.1	1.6	1.8	5.28	8.65	7.06	6.5	9.1	7.8	14.8	14.7	14.7
Région	Kayes	5.4	8.5	6.9	1.5	2.9	2.2	4.67	11.22	8.20	10.0	10.3	10.2	1.0	4.1	2.8
	Koulikoro	6.4	6.3	6.4	2.0	1.3	1.7	5.82	7.36	6.66	9.1	9.9	9.4	41.9	46.3	43.8
	Sikasso	3.4	1.7	2.8	1.5	0.7	1.1	8.53	16.35	12.79	5.5	15.6	11.1	4.0	9.5	7.1
	Ségou	1.0	4.7	2.4	5.0	3.4	4.2	4.74	6.83	5.77	6.6	4.2	5.6	2.7	7.3	4.8
	Mopti	0.4	2.4	1.4	0.5	0.2	0.3	2.29	3.92	3.11	6.7	3.0	4.9	18.2	14.9	16.6
	Tombouctou	23.0	22.5	22.8	1.0	0.0	0.5	8.98	16.78	12.70	3.4	15.3	9.4	13.7	27.4	20.5
	Gao	25.7	54.2	41.6	2.2	4.2	2.8	4.44	8.68	6.90	10.0	49.5	22.6	35.7	50.1	41.0
	Kidal	64.8	41.7	56.1	6.7	4.4	6.2	5.94	12.75	8.80	18.7	16.3	17.5	14.8	22.3	18.7
	Bamako	22.6	42.2	32.7	7.3	5.9	6.6	11.07	25.32	16.45	6.3	8.8	7.6	13.3	13.1	13.1
Education	Aucun	4.4	10.1	7.2	0.8	0.3	0.6	19.46	32.14	22.90	9.6	14.4	11.5	15.2	24.5	18.9
	Primaire	8.5	17.9	11.8	2.9	3.1	3.0	5.87	10.48	8.26	17.6	38.3	25.6	20.1	34.9	26.5
	Secondaire	23.8	33.5	27.8	10.2	19.6	13.4	8.87	16.65	12.57	39.9	40.2	40.0	33.2	36.2	34.0
	Supérieur	21.9	50.1	31.3	20.5	27.0	22.4	6.10	17.01	11.53	8.7	11.1	9.9	14.8	16.6	15.7
Total	7.7	13.9	10.5	2.8	2.2	2.5	5.28	8.65	7.06	18.7	16.3	17.5	14.8	22.3	18.7	

Source: EMOP 2010, 2011, 2013, 2014, 2015

Les taux de chômage des 15-35 sont bien au-delà de ceux observés dans l'ensemble. De toutes les personnes en âge de travailler (15-64 ans), le chômage touche en 2015 9,6% d'entre elles, 8,5% d'hommes, 11% de femmes, 9% en milieu rural et 11,8% en milieu urbain y compris Bamako.

Tableau 7. Taux de chômage des 15-64 ans (en %)

	2010	2011	2013	2014	2015
Hommes	6.2	6.5	5.1	7.3	8.5
Femmes	11.2	7.4	9.5	9.3	11.0
Urbain	20.4	8.5	8.9	11.9	11.8
Rural	4.6	6.5	6.8	7.1	9.0
Bamako	24.7	9.3	9.1	11.5	11.8
Ensemble	8.2	6.9	7.3	8.2	9.6

Source: EMOP 2010, 2011, 2013, 2014, 2015

En plus du niveau relativement élevé du chômage, le marché du travail est caractérisé aussi par le poids extrêmement élevé des emplois informels qui sont généralement précaires et peu rémunérés. Sur 100 emplois, près de 97 sont des emplois informels tous sexes confondus. Le taux d'emploi informel monte à 98% pour les femmes et descend à 95% pour les hommes. La faiblesse des revenus tirés de ces emplois fait qu'on assiste au phénomène de travailleurs pauvres ou vivant dans la précarité. Selon l'ONEF (2015), le revenu moyen d'emploi du premier décile de revenu (10% les plus pauvres) est de 4 427 fcfa par mois, ce qui vaut moins du vingtième du revenu moyen d'emploi du dernier décile (10% les plus riches). Le revenu d'emploi étant la plus grande composante du revenu total, les employés les plus mal payés se situent dans les déciles de revenu les plus pauvres. Autrement dit, les emplois informels et peu rémunérés condamnent ces travailleurs à vivre dans la précarité et la pauvreté.

1.6. Contexte politique

La crise politico-sécuritaire de 2012 a occasionné des déplacements massifs de populations des régions du Nord vers des zones les moins concernées par l'insécurité. En 2014, il y avait au total 86 026 personnes déplacées internes (dont 44 334 femmes) et 143 471 réfugiés. Les destinations privilégiées des déplacés internes sont surtout les grandes villes du centre et du sud du pays comme Sévaré, Bamako, Ségou, Niono, Kayes, Sikasso. Cette situation a eu des conséquences sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle aussi bien dans les régions de départ que de destination. Les pertes et dommages matériels subis sont de nature à diminuer les

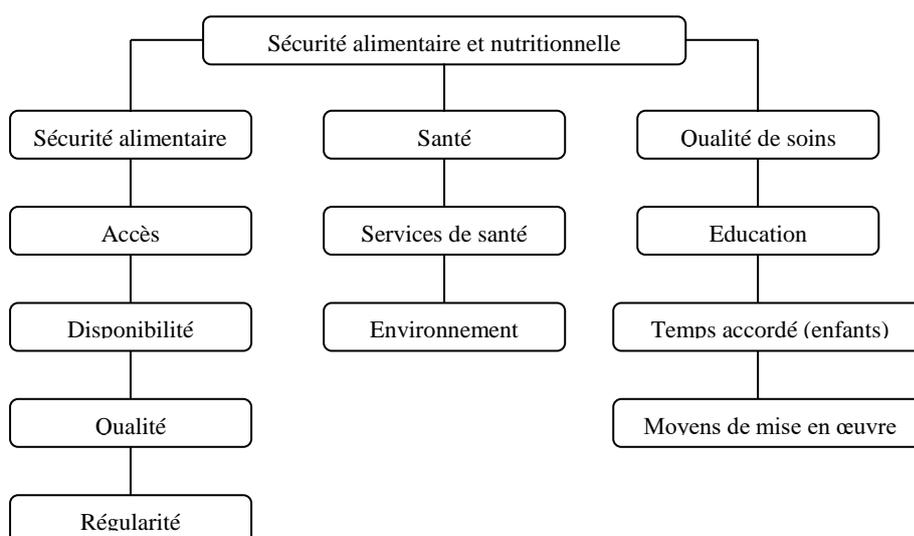
moyens de subsistance des déplacés et des réfugiés. Si on y ajoute les difficultés d'insertion et d'exercice d'une activité économique pour les déplacés et les réfugiés, la crise a pu provoquer une aggravation de l'insécurité alimentaire et de la vulnérabilité. Selon le RNDH 2013, au plus fort de la crise "contrairement aux fonctionnaires, les autres groupes ont connu parfois des difficultés pour se nourrir malgré l'approvisionnement des marchés, ce qui amena l'adoption de stratégies d'adaptation, réduction du nombre de repas, consommation de produits de substitution, solidarité des voisins, aides des parents vivants ailleurs". Selon le même rapport, le gouvernement, les humanitaires et les ONG se sont impliqués pour offrir une réponse appropriée à la situation et c'est ainsi que "ces déplacés ont reçu des aides en vivres, en non vivres, en transfert d'argent, en éducation des enfants et en prise en charge des enfants de soins de santé et de nutrition ainsi que psychosociologique".

2. Etat de la sécurité alimentaire et de la nutrition suivant l'ODD 2

Le contexte mondial actuel est marqué par l'entrée en vigueur de l'Agenda 2030 des Nations unies et de l'Agenda 2063 de l'Union africaine, la Résolution annuelle sur le développement de l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition (PAM, FAO, FIDA), le Pacte mondial sur la nutrition pour la croissance et le défi "Faim zéro". Ce dernier a pour but de remédier à la mauvaise situation alimentaire et nutritionnelle dans le monde avec 800 millions de personnes sous-alimentées, 159 millions d'enfants de moins de 5 ans souffrant de retard de croissance et 50 millions d'émaciation (PAM, 2016). Cette insécurité alimentaire et nutritionnelle ne frappe cependant pas indistinctement les pays quand on sait que "les personnes qui vivent dans des pays en conflit ont trois fois plus de risques d'être sous-alimentées que celles qui vivent dans des pays en développement stables".

La notion de sécurité alimentaire et nutritionnelle comprend celle de sécurité alimentaire classique et celle plus récente de sécurité nutritionnelle. Chacune de ces notions est quelque peu complexe, intégrant plusieurs dimensions avec au centre la nourriture pour la première et les nutriments pour la seconde. L'insécurité alimentaire peut être transitoire (lors d'une sécheresse), cyclique ou saisonnière (période de soudure annuelle au Sahel) ou encore chronique (quotidiennement exposé à la faim et à la malnutrition). La notion de sécurité nutritionnelle fait suite à la crise de 2005 au Niger avec le constat que "certaines personnes disposaient de suffisamment de nourriture, mais souffraient de sérieux problèmes de malnutrition, avec des conséquences de long terme, voire irréversibles, sur leur santé et leurs capacités physiques et intellectuelles" (WFP, 2016). L'insuffisance de nourriture n'explique pas à elle seule la malnutrition dont les causes immédiates sont à chercher dans les maladies, les apports alimentaires inadéquats. Ces causes immédiates dépendent de facteurs clés qui en sont les véritables déterminants, à savoir (i) la sécurité alimentaire, accès à une alimentation en quantité et de qualité suffisante, (ii) la santé, accès à des services de santé, d'hygiène, d'eau et d'assainissement, et (iii) les soins, qualité des soins dont bénéficient les femmes enceintes, les mères et les enfants. La représentation schématique (Schéma 1) permet d'appréhender aisément les éléments constitutifs de la sécurité alimentaire et nutritionnelle (WFP, 2016).

Schéma 1. Eléments constitutifs de la sécurité alimentaire et nutritionnelle



Source: WFP (2016)

L'inadéquation et l'insuffisance de l'alimentation concourent, avec de nombreux autres facteurs, à une mauvaise situation nutritionnelle chez les enfants de 6-59 mois parmi lesquels, plus d'un dixième d'émaciés et près d'un tiers avec un retard de croissance. Dans certains pays africains, les larges fluctuations dans l'accès à la nourriture s'expliquent par plusieurs facteurs parmi lesquels les effets du changement climatique, la pauvreté, la baisse des rendements, les fluctuations de prix et les difficultés de maintenir des offres stables de céréales à travers diverses politiques et mesures (Women's University in Africa, 2015). Dans le cas particulier du Mali, la Commission européenne (2007) identifie comme causes d'insécurité alimentaire la pression démographique, la pluviométrie irrégulière, la mauvaise exploitation des ressources naturelles, l'érosion des sols, les problèmes d'accès aux structures sanitaires, la faible diversification des sources de revenu, la faible organisation du monde paysan, le risque climatique, la hausse des prix sur les marchés ou encore les déprédateurs de cultures (e.g. les criquets).

Le Mali est le théâtre de crises alimentaires et nutritionnelles successives aggravant une situation chronique alarmante. Malgré un accroissement annuel moyen des productions nationales (essentielles pour les disponibilités alimentaires), les besoins énergétiques de 2400 kcal ne sont pas souvent couverts, notamment dans les communes les plus vulnérables.

Les facteurs de malnutrition les plus fréquemment mis en avant sont le caractère inadéquat de l'allaitement des enfants et de la santé maternelle, l'irrégularité des consultations postnatales et la pauvreté de l'hygiène et des choix diététiques. La malnutrition chronique est attribuée au faible accès à l'eau potable, la faiblesse des revenus surtout en milieu rural, la faible diversification des cultures et le manque d'accès aux structures de santé. La malnutrition, toute forme confondue, a une incidence sur la mortalité infantile. Aussi, le retard de croissance fœtale, la respiration sous-optimale, la malnutrition, la perte de poids et les déficiences en micronutriments (fer, vitamines A et iode) constituent-ils ensemble 35% des causes de mortalité infantile au Mali.

L'objectif de l'élimination de la faim engendre des enjeux majeurs et des grands défis à relever pour l'atteinte de la sécurité alimentaire et nutritionnelle conformément aux objectifs prioritaires de l'ODD2. Il faudrait d'ici à 2030 :

- 1) Éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, aient accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante
- 2) Assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols
- 3) Doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles
- 4) Mettre fin à toutes les formes de malnutrition, en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées.

Pour atteindre ces objectifs prioritaires, il est question, non pas, comme dans une approche classique, de voir la sécurité alimentaire à travers ses seules composantes de disponibilité, stabilité, et accessibilité alimentaire, et de l'utilisation, mais plutôt d'y intégrer les aspects liés à la qualité et à la sécurité sanitaire des aliments. Ces questions devraient être abordées dans un cadre multidimensionnel, multisectoriel intégré de sécurité alimentaire et des moyens d'existence qui garantisse la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages. Une telle approche systémique permettra l'atteinte de l'objectif de faim zéro suite aux actions visant les 4 objectifs prioritaires ci-dessus cités.

2.1. Lutter contre la faim

Lutter contre la faim est synonyme d'assurer la sécurité alimentaire pour tous, une alimentation suffisante, accessible à tous à tout moment. La sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès permanent à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active. Selon la dernière Enquête nationale sur la sécurité alimentaire conduite par le SAP et le PAM (ENSAN 2017), 3.7% des ménages souffrent de faim modérée à sévère.

L'Indice global de la faim (GHI, en anglais) est calculé chaque année par l'Institut international de recherche sur les politiques alimentaires à partir de trois critères que sont la sous-alimentation (part de la population ayant un apport calorique insuffisant), la sous-alimentation infantile (proportion d'enfants de moins de 5 ans ayant un poids insuffisant) et la mortalité infantile (taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans). La notation va de 0 à 100 :

- en dessous de 10, le niveau de faim est considéré comme bas
- de 10 à 19.9, niveau modéré;
- de 20 à 34.9, niveau grave
- de 35 à 49.9, niveau alarmant ;
- 50 et au-dessus de 50, niveau extrêmement alarmant.

Jusqu'en 2007, le GHI du Mali était de 20 et plus, soit un niveau de faim jugé grave, la situation s'était légèrement améliorée en 2008 pour ensuite frôler le niveau alarmant de faim en 2010. De 2011 à 2012, le niveau va rester modéré pour finalement se détériorer en 2016, année où le niveau de faim est grave.

La première cible de l'ODD2 est d'éliminer, d'ici à 2030, la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante. En d'autres termes, la cible vise à :

- Réduire la prévalence de la sous-alimentation, le pourcentage de la population dont l'apport alimentaire est insuffisant pour satisfaire les besoins en énergie alimentaire

- Réduire à zéro la prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave.

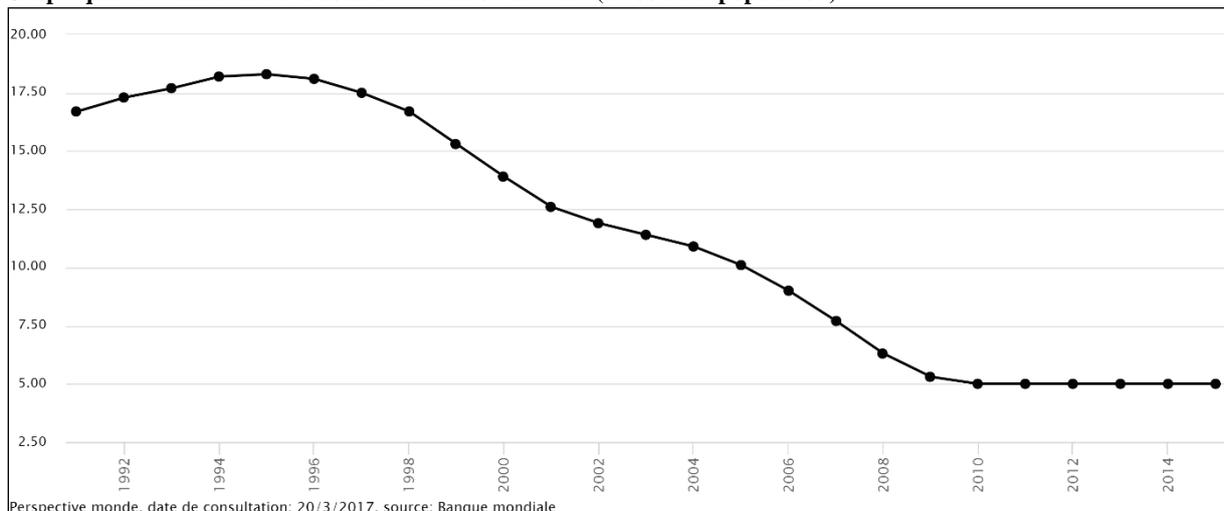
2.1.1. Prévalence de la sous-alimentation

La sous-alimentation (ou sous-nutrition) est un état de manque important de nourriture caractérisé par un apport alimentaire insuffisant pour combler les dépenses énergétiques journalières d'un individu et entraînant des carences nutritionnelles. Sa prévalence est mesurée par le pourcentage de la population en-dessous du niveau minimum de consommation d'énergie alimentaire, elle indique le pourcentage de la population dont l'apport alimentaire est insuffisant pour satisfaire les besoins en énergie alimentaire de façon continue.

Les estimations de la prévalence de la sous-alimentation, sont établies à partir des statistiques nationales sur l'approvisionnement alimentaire, la consommation alimentaire et les besoins énergétiques.

La courbe de la prévalence de la sous-alimentation au Mali présentée ci-dessous, montre une baisse régulière de la prévalence entre 1995 et 2010 pour se stabiliser par la suite à un niveau de 5% jusque-là. La baisse constatée est due en grande partie à la forte augmentation de la production nationale de céréales (principal produit consommé) par ailleurs composante essentielle de la disponibilité alimentaire.

Graphique 2. Prévalence de la sous-alimentation au Mali (en % de la population)



La consommation énergétique moyenne journalière par personne constatée, est de 2254 kcal (EBC 1989) dont 82% (1848 kcal) sont assurés par les glucides, 5% (113 kcal) par les lipides et 13% (293 kcal) par les protides. Il faut noter que ce genre de calculs n'est plus fait dans les enquêtes de type budget-consommation telles que EMEP et EMOP, et que les chiffres de répartition de la consommation énergétique n'ont probablement pas beaucoup bougé depuis. Une telle répartition qualitative et énergétique de la ration alimentaire moyenne du consommateur malien est déséquilibrée par rapport aux normes recommandées qui sont 55 à 60% de glucides, 20 à 25% de lipides et 12 à 15% de protéines.

La consommation énergétique moyenne journalière (2254 kcal), comparée à la norme de 2450 kcal recommandée par l'OMS et la FAO, indique un taux de couverture de près de 92%. Le gap de couverture devrait être estimé autant en aliments glucidiques, qu'en lipides, protéines et en fruits et légumes. Pour atteindre 100% d'accès à une alimentation suffisante toute l'année au

Mali, il faudrait garantir une consommation alimentaire dans le sens d'un rééquilibrage quantitatif et qualitatif des besoins nutritionnels vers les normes requises par individu, c'est-à-dire réduire les 82% de glucides, à un minimum de 60%, et accroître la ration de 5% à environ 25% de lipides, et de 13 à 15% de protéines. Ce qui reviendrait à répartir les 2450 kcal entre 1470 kcal en glucides, 612 kcal en lipides et 368 kcal en protéines.

Tableau 8. Répartition de la consommation énergétique moyenne

	Situation actuelle		Situation à envisager	
	%	Kcal	%	Kcal
Glucides	82%	1848	60%	1470
Lipides	5%	113	25%	612
Protides	13%	293	15%	368
Total	100%	2254	100%	2450

Pour ainsi répondre aux besoins de rééquilibrage quantitatif et qualitatif des besoins nutritionnels vers les normes requises par individu et s'inscrire dans une logique de 100% d'accès et de pratique d'une consommation alimentaire adéquate, il est nécessaire de mener des actions robustes de sensibilisation pour opérer un changement dans les modes de consommation, c'est-à-dire une modification dans les deux types de régimes alimentaires prédominants au Mali que sont le type sédentaire, essentiellement basé sur des produits végétaux et le type pastoral où les produits animaux sont important. Les communautés de ces deux types de consommation alimentaire font toutes tourner leur alimentation autour du produit alimentaire de base, les céréales, avec

- d'un côté, les autres produits comme les produits laitiers, et dans une moindre mesure, les légumineuses (niébé et arachide), les racines et les tubercules (patate douce, igname, manioc) et les fruits et légumes. Ce premier type est très peu diversifié et pauvre en micronutriments essentiels
- de l'autre côté, dans le type pastoral, les communautés, surtout nomades, préfèrent en plus des céréales, le lait – surtout caillé qui tient une place importante ainsi que, dans une bien moindre mesure, la viande avec moins de céréales et de légumes que le régime des sédentaires.

Ces deux régimes sont donc tous deux à base de céréales, enrichies de sauce en milieu sédentaire et de lait en milieu pastoral. Ils sont généralement assez monotones mais peuvent varier selon les saisons et le niveau socioculturel et économique de la famille. Les habitudes alimentaires de ces deux types sont soumises à une variabilité saisonnière. Ainsi, en période d'abondance, le mil, le sorgho et le riz sont davantage consommés, tandis qu'en période de soudure (juillet à septembre) ce sont le maïs, le niébé et le fonio qui prévalent. Il faut toutefois noter que le régime de type pastoral où le lait – surtout caillé – tient une place importante ainsi que, dans une bien moindre mesure, la viande, comporte moins de céréales et de légumes que le régime des sédentaires et est caractéristique des populations nomades qui vivent des produits de l'élevage, les Peuhls, les Touaregs et les Maures. Un troisième type de régime alimentaire se retrouve chez les pêcheurs Bozos et Somonos, essentiellement composé de poisson, riz et mil.

Pour opérer des changements escomptés en termes de rééquilibrage quantitatif et qualitatif des régimes alimentaires, il faut composer avec tous les facteurs qui caractérisent cette situation (facteurs socioculturels, économiques, environnementaux, etc.) et identifier ceux sur lesquels il est possible de porter des changements. La variabilité saisonnière étant une constante difficile à changer, il reste envisageable de :

- Aider à modifier la composition du régime alimentaire des périodes d'abondance et de soudure en assurant en toute période la disponibilité de toutes les céréales et des autres produits "secondaires" sur le marché et dans les stocks de sécurité
- Développer des activités de production/diversification alimentaire au profit de toutes les communautés en intégrant le rôle central de la femme
- Renforcer l'accessibilité économique et physique des ménages aux différents produits
- Influencer les comportements socioculturels en menant des actions de sensibilisation, d'information, d'éducation et de communication visant à instaurer les bonnes pratiques alimentaires et nutritionnelles.

2.1.2. Prévalence de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience

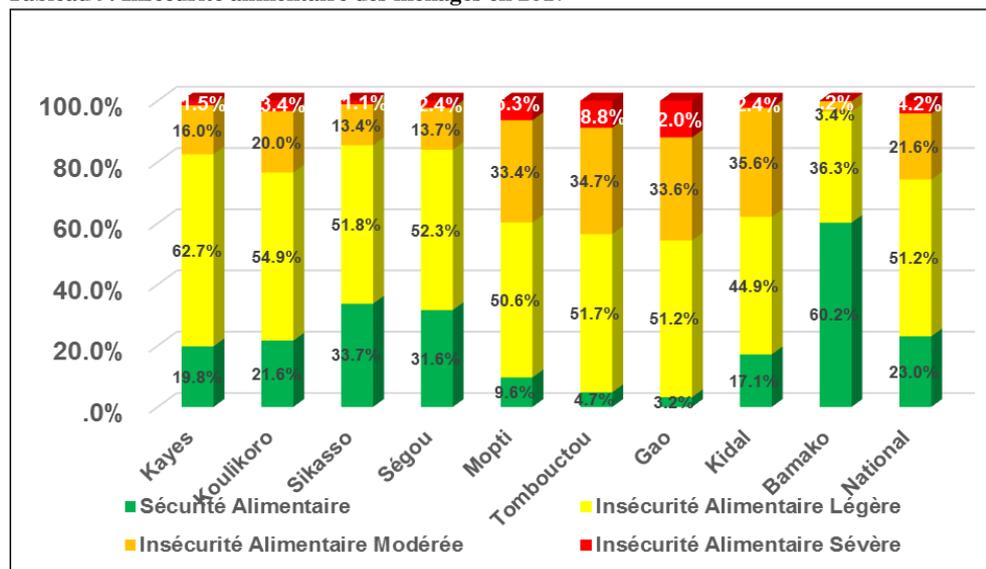
L'échelle de mesure de l'insécurité alimentaire fondée sur les expériences (FIES) est un système de mesure fondé sur l'expérience personnelle, qui permet de déterminer le degré de gravité de l'insécurité alimentaire à l'aide de huit questions sur l'accès à une alimentation adéquate au cours des 12 derniers mois, auxquelles les personnes interrogées répondent par oui ou par non.

L'Enquête nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle (ENSAN) sert de référence pour faire la situation de l'insécurité alimentaire des ménages. La sécurité alimentaire d'un ménage est considérée comme réelle lorsque tous ses membres ont, à tout moment, accès à une nourriture saine et nutritive en quantité suffisante pour mener une vie saine et active. L'insécurité alimentaire, quant à elle, se produit lorsque la qualité ou la quantité des aliments est compromise, situation qui découle habituellement de ressources financières limitées.

La mesure de l'insécurité alimentaire est basée sur la combinaison de trois indicateurs que sont le score de consommation alimentaire, l'indice de stratégie de survie (tenant compte des stratégies à long terme qui affectent les moyens de subsistance) et la part des dépenses alimentaires. De la combinaison de ces indicateurs, l'on détermine quatre classes de sécurité alimentaire, à savoir la sécurité alimentaire (telle que décrite ci-dessus), l'insécurité alimentaire sévère, l'insécurité alimentaire grave, l'insécurité alimentaire modérée. Les personnes affectées par l'insécurité alimentaire "sévère" font face à un manque important de nourriture qu'elles ne peuvent pas couvrir sans aide extérieure. Elles sont ainsi poussées à adopter des stratégies de survie qui affectent leurs moyens d'existence. L'insécurité alimentaire "grave" se traduit par des signes d'une consommation alimentaire réduite et d'habitudes alimentaires perturbées. Enfin, l'insécurité alimentaire "modérée" survient lorsque certains signes montrent que la qualité ou la quantité des aliments consommés est compromise.

Les données de l'ENSAN 2017 indiquent que seuls 28,8% des ménages sont en sécurité alimentaire ; 51% en insécurité alimentaire légère, 22% en insécurité alimentaire modérée et 4% en insécurité alimentaire grave. Ce qui aboutirait à 77% des ménages en insécurité alimentaire, dont 26% en insécurité alimentaire modérée ou grave au Mali.

Tableau 9. Insécurité alimentaire des ménages en 2017



Les mêmes données ENSAN permettent de dresser une certaine tendance de l'insécurité alimentaire des trois dernières années. Il ressort que de 2015 à 2017, les problèmes d'insécurité alimentaire des ménages se sont aggravés notamment, au détriment de la sécurité alimentaire des ménages. Ainsi, la proportion des ménages en insécurité alimentaire (légère, modérée, et sévère) est passée de 60% en 2015 à 72% en 2016 puis 77% en 2017. Cela témoigne de l'influence de facteurs plus négatifs que pourraient être les troubles socio-économiques causant les situations d'urgence qui ont dû persister entre 2016 et 2017 aggravant ainsi l'insécurité alimentaire des populations vulnérables.

Même si la proportion des ménages en insécurité alimentaire sévère est restée inchangée, 4%, celle surtout en insécurité alimentaire légère s'est significativement accrue de 36 à 49% entre 2015 et 2017. Si des actions vigoureuses ne sont pas entreprises pour inverser ces tendances, l'insécurité alimentaire légère et modérée peuvent évoluer vers leur degré maximal de sévérité aux dépens de la sécurité alimentaire dont la tendance évoluerait négativement. Ce qui va sérieusement handicaper et compromettre l'atteinte de l'ODD2, menaçant les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, et mettant du coup en cause la satisfaction des besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes. Ainsi la sécurité alimentaire actuelle de 25% indique un gap d'insécurité alimentaire de 75% qu'il faut combler, ce qui ne semble pas être un problème insurmontable au regard de la disponibilité alimentaire. Il reste à mettre en place un dispositif d'intervention qui garantisse l'accessibilité alimentaire et l'utilisation adéquate des aliments afin de garantir un score de consommation alimentaire acceptable pour tous les ménages.

Les résultats de la dernière Enquête Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (ENSAN), réalisée en septembre 2016, montrent que les principaux facteurs qui expliquent la dégradation de la sécurité alimentaire cette année par rapport à l'an dernier sont liés à des difficultés d'accès au marché. En effet, la disponibilité alimentaire nationale se pose de moins en moins, puisque les dernières campagnes agricoles ont été plutôt bonnes, enregistrant des hausses allant jusqu'à 11% d'une campagne à une autre.

Ce sont surtout les effets de la pauvreté, la hausse des prix, le recours à des stratégies de survie néfastes et la dé-capitalisation combinés à ceux de l'insécurité, les vols, les conflits inter-communautaires et les mouvements de population qui ont entraîné une dégradation de la

sécurité alimentaire des ménages. Dans certaines régions, des facteurs climatiques comme un déficit pluviométrique et les inondations ont aussi contribué à cette dégradation, de même que la diminution de l'assistance humanitaire.

Le score de consommation alimentaire est un indicateur composite utilisé pour refléter la diversité alimentaire, la fréquence ainsi que l'apport nutritionnel relatif des produits et groupes alimentaires consommés par un ménage. Cet apport peut être significativement influencé en cas de persistance d'une situation d'insécurité alimentaire des ménages qui peut sérieusement impacter la consommation alimentaire. Au niveau national, trois quarts des ménages ont un score de consommation alimentaire acceptable en 2015 contre 72% en 2016 et 69% en 2017. En d'autres termes, en 2015, un quart des ménages a un score de consommation alimentaire pauvre ou limite, contre 28% en 2016 et 31% en 2017. Cela dénote une progression de la proportion des ménages qui, de plus en plus reculent de la classe de consommation alimentaire acceptable vers les classes pauvres et limite. Pour stopper voire inverser une telle tendance, il est nécessaire de mener des activités visant à assurer une diversité et une fréquence de consommation alimentaire permettant un apport nutritionnel provenant de plusieurs groupes d'aliments.

S'agissant du score de diversité alimentaire au niveau des ménages, son analyse se résume en un comptage de groupes alimentaires consommés par les cibles à travers un rappel de 24 heures. Il donne des informations importantes sur la qualité du régime alimentaire des cibles et surtout leur accès économique aux denrées alimentaires.

La diversité alimentaire (faible, moyenne et élevée) permet, à partir de la consommation parmi 12 groupes d'aliments, de faire le point des réponses alimentaires reflétant la satisfaction des différents besoins nutritionnels du ménage à un moment ponctuel reflétant une certaine diversité de l'alimentation des ménages.

En 2015, le nombre moyen de groupes d'aliments consommés la veille de l'enquête ENSAN est de 6.5 groupes d'aliments consommés sur 12 groupes. Au niveau national, en cette année, presque la totalité des ménages (98%) a une alimentation diversifiée, soit plus de quatre groupes alimentaires.

En 2016, le nombre moyen de groupes d'aliments consommés la veille de l'enquête est de plus de 8 groupes d'aliments consommés sur 12. Ce fut 99.9% des ménages qui ont eu une alimentation diversifiée, ce qui par rapport à 2015 constitue une amélioration de la diversité alimentaire au sein des ménages au Mali.

La situation en 2017 montre une amélioration de la diversité alimentaire au niveau des ménages au niveau national et régional, +2.8% par rapport à février 2016. Le nombre moyen de groupes d'aliments consommés sur 12 est d'un peu moins de 8, en légère baisse par rapport à septembre 2016, 99.8% des ménages ont consommé 4 groupes alimentaires et plus contre 99.9% en février 2016. Les ménages ayant une diversité alimentaire faible (≤ 3 groupes) ne consomment que des céréales, des légumes et des condiments, pendant que la diversité alimentaire élevée (≥ 6 groupes) offrirait une alimentation plus équilibrée avec presque tous les groupes d'aliments nécessaires à l'équilibre alimentaire (céréales, viande, fruits, produits laitiers et légumineuses). Les données montrent que la diversité alimentaire est directement liée au niveau de sécurité alimentaire. Ainsi, la consommation de produits laitiers, de viande ou de fruits, riches en protéines et en vitamines, est nulle pendant que celle de céréales, sucres et huiles est élevée chez les ménages en insécurité alimentaire.

2.1.3. Défis de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle

Il est important de rappeler qu'au Mali, la sécurité alimentaire est restée jusqu'ici comme un problème au niveau de l'offre nationale, surtout de céréales. Du point de vue de cette offre, les politiques agricoles et une pluviométrie favorable au cours des quinze dernières années ont permis l'augmentation globale de la production de céréales, notamment la forte croissance de la production du riz, améliorant ainsi la situation en matière de sécurité alimentaire.

Eu égard aux tendances actuelles dégagées de sécurité alimentaire relevant de la disponibilité et de l'utilisation des aliments, la situation des indicateurs correspondants de l'ODD2 reste quelque peu controversée. Dans l'ensemble, les données montrent que les ménages des régions de Sikasso, Ségou et Kidal ont un meilleur accès aux aliments. Il s'agit là de zones de grande production agricole comme la zone cotonnière de Sikasso, l'office du Niger de Ségou et de zones septentrionales où l'élevage transhumant est associé au commerce transfrontalier comme à Kidal. Les groupes de mode de vie ayant les meilleurs profils de consommation alimentaire sont les pêcheurs, travailleurs journaliers suivis par les salariés (leur régime alimentaire est diversifié et équilibré) et les éleveurs. Les ménages ayant les régimes alimentaires les plus pauvres sont ceux vivant principalement de l'agriculture (agriculteurs, agriculteurs maraîchers, agro pasteurs, agriculteurs dépendants des transferts). Ils sont très présents dans les zones de production agricole de Koulikoro, Kayes et Mopti.

Le score de consommation alimentaire, reflétant la diversité alimentaire, la fréquence ainsi que l'apport nutritionnel relatif des produits et groupes alimentaires consommés par un ménage va aussi influencer un indicateur nutritionnel consacrant le lien sécurité alimentaire/nutrition.

S'agissant du score de diversité alimentaire (SDA), il faut remarquer que la situation des deux types existants de régimes alimentaires sédentaires et pastoral, basés d'un côté, sur des produits végétaux et de l'autre des produits animaliers, est caractérisée d'une part, par une utilisation de base des céréales, enrichies de sauce en milieu sédentaire et de lait en milieu pastoral. Le constat d'une insécurité alimentaire aggravante entre 2015 et 2017 n'ayant pas engendré un SDA faible (≤ 3 groupes), mais plutôt la persistance depuis 2015 d'un SDA élevé (≥ 6 groupes) serait le signe d'une alimentation de plus en plus équilibrée, symbole d'une meilleure satisfaction des besoins nutritionnels des ménages au Mali. La question qui reste toutefois est celle de la nature de la dépendance du SDA de la sécurité alimentaire, exclusivement qualitative ou plus qualitative que quantitative. Ce type de lien mérite d'être davantage exploré pour mieux situer l'interdépendance sécurité alimentaire et nutrition en vue d'une prise de décision différenciée et intégrée en faveur de l'alimentation et de la nutrition au niveau des ménages du Mali.

2.2. Eradiquer toute forme de malnutrition

L'objectif poursuivi est, d'ici à 2030, de mettre fin à toutes les formes de malnutrition, tout en atteignant à l'horizon 2025 les objectifs internationaux en matière de retard de croissance et d'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans et en répondant aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées. La malnutrition étant un phénomène multifactoriel et donc complexe, son éradication complète nécessite des actions spécifiques et sensibles de plusieurs secteurs. Cela devrait passer par des interventions touchant les déterminants de long et court terme avec de possibles effets de réduction de l'insuffisance

pondérale pour laquelle des résultats intéressants ont été enregistrés en Afrique subsaharienne ces dernières années (bases de données mondiales, UNICEF, 2007).

Pour faire l'état des lieux de la situation nutritionnelle des moins de 5ans, il faudrait non seulement utiliser des données quantitatives mais aussi recourir à des données qualitatives relatives par exemple aux facteurs socioculturels pour faire une analyse plus inclusive des déterminants de la malnutrition de cette population cible et aider à la prise de décision en la matière. Pour cette raison, dans un premier temps, le diagnostic de la situation est fait à la lumière de rapports d'enquêtes quantitatives, et dans un deuxième temps, cette analyse est peaufinée par des évaluations qualitatives pour mieux cerner les contraintes à l'atteinte des objectifs et cibles.

La malnutrition constitue un problème de santé publique dans beaucoup de pays d'Afrique au sud du Sahara en 2015 avec plus de 220 millions sous alimentés (selon la FAO) et ses causes sous-jacentes sont, entre autres, le manque d'accès à une alimentation de qualité, les soins et pratiques inappropriés d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant, les mauvaises pratiques d'hygiène et d'assainissement, l'insuffisance d'accès à l'eau potable et aux services de santé. Dans le cas spécifique du Mali, la Politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PolSan) identifie de nombreuses causes qui peuvent être regroupées en 7 catégories, à savoir, (i) la non-prise en compte systématique des aspects nutritionnels dans les politiques, (ii) le faible ciblage des femmes, principales actrices dans la nutrition au sein des ménages, (iii) l'insuffisance de ressources humaines qualifiées dans le domaine de la nutrition, (iv) la prépondérance des mesures thérapeutiques d'urgence au détriment de la prévention en matière d'interventions publiques contre la malnutrition, (v) le faible niveau de coordination entre acteurs et entre secteurs dans les interventions contre la malnutrition, (vi) la faiblesse de la communication/sensibilisation entraînant un faible niveau de connaissance de la population en général et des populations cibles (femmes et jeunes filles) en particulier, sur la nutrition, (vii) l'insuffisance quantitative et qualitative de l'alimentation et les habitudes et pratiques alimentaires inadéquates.

2.2.1. Prévalence du retard de croissance des enfants de moins de 5 ans

La malnutrition est l'un des principaux problèmes de santé qui affecte les enfants dans les pays en développement en général, et au Mali, en particulier. Selon la définition de l'OMS, la malnutrition se caractérise par un "état pathologique résultant de la carence ou de l'excès, relatif ou absolu, d'un ou plusieurs nutriments essentiels, que cet état se manifeste cliniquement ou ne soit décelable que par des analyses biochimiques, anthropométriques ou physiologiques" (OMS, 1982). La malnutrition chronique est une forme de sous-nutrition qui se traduit par un indice taille/âge inférieur à -2 écarts-types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS. Elle résulte d'une alimentation inadéquate pendant une longue durée et/ou d'épisodes répétés de maladies. Au Mali, depuis 2012 le contexte politico sécuritaire a contribué à accentuer la situation des plus vulnérables et en particulier celle des enfants de moins de 5ans

Les résultats des enquêtes nutritionnelles utilisant la méthodologie SMART (Standardized Monitoring and Assessment of Relief and Transitions) montrent une certaine hausse, suivi d'une baisse de la prévalence de la malnutrition chronique dans le pays sur la période 2013-2017. Cette prévalence est ainsi passée de 27.5% en 2013 à 29% en 2015, puis a connu une tendance à la baisse vers 26.2% en 2016 et 23.4% en 2017. Ce qui fait, d'une part, une augmentation d'environ 2 points de pourcentage entre 2013 et 2015, suivi d'une baisse de 6 points, de 29 à

23% entre 2015 et 2017, d'autre part. Une telle tendance de diminution de la malnutrition chronique mérite d'être soutenue et renforcée, car en dépit de la situation d'insécurité persistante, cette diminution enregistrée entre 2015 et 2017 augure de stratégies d'intervention relatives à la prévention et à la prise en charge de la situation de malnutrition qu'il faut encourager sur le terrain.

En dépit de l'importance des interventions des partenaires internationaux contre la malnutrition chronique sévère, surtout au niveau des hôpitaux et des CsRef, les données ne montrent pas une baisse de la prévalence de cette forme de malnutrition, bien au contraire, on note une légère augmentation entre 2013 et 2015. Des efforts supplémentaires s'avèrent nécessaires pour inverser cette tendance. Quant à la malnutrition chronique modérée, on relève une sensible baisse de sa prévalence. Pour maintenir ou même accélérer cette tendance, une meilleure utilisation et une plus grande valorisation des denrées alimentaires nationales et locales ainsi qu'une participation plus active des communautés et des ménages seraient des pistes à explorer.

En 2015, les prévalences au niveau national de la malnutrition chronique et de ses formes modérée et sévère ont montré des disparités régionales importantes. La malnutrition chronique est la plus fréquente, et de loin, dans la région de Sikasso avec 36% largement supérieure à la moyenne nationale de 29%. Cette région est d'ailleurs la seule où la prévalence dépasse la moyenne nationale. Les régions de Mopti et Tombouctou viennent en deuxième position avec 25% de prévalence chacune. Elles sont suivies de Kayes (24%), Koulikoro (20%) et Ségou (19%). La région de Gao et le district de Bamako ont la plus faible prévalence de malnutrition chronique avec 16%, dépassant seulement de peu la moitié du taux national. Une situation similaire se présente quant à la forme modérée de la malnutrition avec toujours Sikasso (24%) en tête, suivie de Kayes (19%), Mopti et Tombouctou (18%) puis Koulikoro et Ségou (16%). La malnutrition chronique modérée reste relativement faible à Gao (11%), juste devant Bamako, 13%. La prévalence de la forme sévère de la malnutrition chronique est globalement faible mais montre aussi des différences régionales avec, ici aussi, le niveau le plus élevé à Sikasso (12%), devant Mopti (7%), Tombouctou (6%), Kayes et Gao (5%), enfin Koulikoro et Ségou (4%). Le district de Bamako (3%) a la plus faible fréquence de cette forme de malnutrition avec seulement le tiers de la moyenne nationale (9%).

Entre 2016 et 2017, la prévalence de la malnutrition chronique sur l'ensemble des régions enquêtées a connu une réduction de 3 points, de 26,2%, en 2016, à 23,4% en 2017. Cependant ces taux enregistrés par l'enquête SMART restent supérieurs au seuil de précarité défini par l'OMS (20%). Au stade actuel, au niveau des régions, les résultats montrent toujours que la prévalence varie d'une région à une autre avec la plus faible prévalence de 11,6% à Bamako et la prévalence la plus élevée 30,8% à Sikasso. Il en découle donc selon la classification de l'OMS, une situation acceptable (avec une prévalence inférieure à 20%) dans les régions de Kidal, Ménaka et le District de Bamako ; une situation précaire caractérisée par une prévalence entre 20% et 30% dans les régions de Mopti, Ségou, Kayes, Gao, Koulikoro, Tombouctou, Taoudéni et le cercle de Yorosso, et la dernière situation dans laquelle se trouve la région de Sikasso est considérée sérieuse avec une prévalence supérieure à 30%.

2.2.2. Prévalence de la malnutrition aiguë chez les enfants âgés de 6 à 59 mois

Au Mali, les données nutritionnelles reflètent tout aussi des problèmes alimentaires et nutritionnels du court terme. La malnutrition est exprimée par l'indice poids/taille supérieur à +2 écarts types ou inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance

de l'enfant définies par l'OMS chez les enfants de moins de 5 ans, ventilée par type (surpoids et émaciation).

Les données des enquêtes nutritionnelles utilisant la méthodologie SMART permettent de constater que la situation de la malnutrition aiguë des enfants âgés de 6 à 59 mois s'est aggravée entre 2013 et 2017, sa prévalence étant passée de 9 à 11% dans l'ensemble. Cette augmentation globale provient d'une augmentation simultanée de chacune des formes modérée et sévère. La prévalence est passée de 7 à 9.10% pour la forme modérée de la malnutrition aiguë, soit 23 points de pourcentage de plus en 2 ans. La prévalence peu différente de façon significative pour la forme sévère, de 1.92 à 2.43%, soit moins d'un point de pourcentage sur la même période 2013-2015, demeure une situation toujours stagnante.

En 2015, la malnutrition aiguë a affecté différemment les enfants selon leur région de résidence. Les enfants de Tombouctou sont les plus touchés (18%) avec une prévalence qui dépasse de loin la moyenne nationale (9%). La région de Kayes vient en 2^{ème} position avec la deuxième plus forte prévalence (13%). La prévalence est comparable dans les autres régions et varie de 10% à Mopti et dans le district de Bamako à 11% dans les régions de Koulikoro, Sikasso et Ségou. Le même classement tient quasiment pour la malnutrition aiguë modérée avec la plus forte prévalence encore une fois à Tombouctou (14%), suivie de Kayes (11%). Les prévalences dans les autres régions vont de 9% (Koulikoro, Mopti et Bamako) à 10% dans les régions de Sikasso, Ségou et Gao. La distribution de la prévalence de la malnutrition aiguë sévère entre les régions suit la même tendance, le plus fort niveau étant pour Tombouctou (4%) et le plus faible niveau (1%) pour Ségou et Bamako. Dans les autres régions, ce sont 2% des enfants qui souffrent de malnutrition aiguë sévère.

D'autres données relatives à l'évaluation de la malnutrition aiguë sur le terrain permettent d'analyser les tendances dans le temps. Ainsi, les rapports ENSAN 2015 et 2016 montrent que sur la base du périmètre brachial en lieu et place de l'indice taille pour âge exprimé en écarts-types, la prévalence de la malnutrition aiguë au niveau national est passée de 5% en 2015, avec les valeurs les plus élevées à Kidal (29%) et Mopti (7%), à 6% en 2016, avec les prévalences les plus élevées à Gao (17%), Ségou et Kidal (9% chacune). Ces résultats complémentaires confirment quelque peu la tendance haussière observée entre 2013 et 2015.

Les analyses précédentes permettent de faire un certain nombre de constats dont l'absence de baisse significative des indicateurs de sous-nutrition, la prévalence élevée des 3 formes de sous-nutrition au regard de la classification OMS, et enfin le niveau préoccupant de la malnutrition aiguë malgré les différents engagements du gouvernement et l'accompagnement des partenaires ayant abouti à des avancées partielles significatives sur le terrain. Ces constats montrent l'ampleur des efforts à fournir pour recentrer les stratégies dans le sens d'une innovation/accélération des actions à mener en vue d'atteindre l'objectif d'élimination de toutes les formes de malnutrition conformément à l'ODD2. Selon les résultats de l'étude sur la pauvreté alimentaire (ODHD, 2007), la malnutrition au Mali est plus liée à des facteurs culturels, en lien avec les mauvaises pratiques alimentaires, d'hygiènes et d'ordre sanitaires que de disponibilité et d'accessibilité économique, d'où l'intérêt d'inclure la sensibilisation des bénéficiaires sur les pratiques clés en matière de nutrition dans tous les programmes de promotion de la nutrition.

Pour ce qui est de la sur-nutrition, le surpoids ou l'obésité, c'est-à-dire quand le poids-pour-taille se situe au-dessus de deux écarts-type (+2ET) de la médiane de la population de référence, elle affecte très peu d'enfants au Mali. Seulement près de 2% des enfants de moins de 5ans ont

présenté une surcharge pondérale en 2012-2013 selon l'EDSM V. Eu égard au phénomène de transition alimentaire noté dans les milieux urbanisés, ce phénomène mérite d'être mieux suivi pour le réduire ou le maintenir au niveau actuel.

2.2.3. Etat nutritionnel des femmes

Il s'agit plutôt ici des données sur l'état nutritionnel des femmes en âge de procréer, des femmes enceintes et allaitantes dont l'état nutritionnel influence celui des enfants, notamment pendant la grossesse et l'allaitement. L'état nutritionnel des mères est conditionné à la fois, par la balance énergétique, leur état de santé et le temps écoulé depuis la dernière naissance. Il existe, comme rapporté par l'EDS V au Mali, une relation étroite entre les niveaux de fécondité et de morbidité et l'état nutritionnel des mères. Pour ces raisons, l'évaluation de l'état nutritionnel des femmes en âge de procréer est particulièrement utile puisqu'elle permet d'identifier les groupes à hauts risques. La taille des mères étant associée à la largeur du bassin, les femmes de petite taille sont plus susceptibles d'avoir des complications pendant la grossesse et surtout pendant l'accouchement. Elles sont aussi plus susceptibles que les autres de concevoir des enfants de faible poids. Il est convenu que la taille critique, bien que variant selon les populations, se situe entre 140 et 150 centimètres.

Selon l'EDS V, au moins 1% des femmes ont une taille inférieure à 145 centimètres, considérée ici comme la taille limite critique. L'Indice de masse corporelle (IMC) des femmes de 15-49 ans, calculé en divisant le poids (en kilogrammes) par le carré de la taille en mètres, est utilisé pour identifier chez elles la déficience énergétique chronique au seuil de 18.5. Quant au surpoids, le seuil retenu est de 25. Cela ne s'applique pas aux femmes enceintes et celles qui ont eu une naissance dans les deux mois qui ont précédé l'enquête. Les données EDS indiquent qu'une proportion relativement importante de femmes (12%) se situe en-deçà du seuil critique de 18.5. Ces femmes sont considérées comme atteintes d'émaciation et leur proportion varie selon le groupe d'âge, le milieu et la région administrative. C'est parmi les femmes les plus jeunes (15-19 ans) que la fréquence de l'émaciation est la plus élevée (19%). La déficience énergétique chronique affecte davantage les femmes du milieu rural (12%), comparativement à celles du milieu urbain (9%).

Le manque de nourriture dans les ménages est aussi un facteur d'aggravation de l'état nutritionnel des femmes adolescentes. Il se traduit par une alimentation et une nutrition non adéquate dans les ménages, causant du coup la sous-nutrition de leurs membres. Dans l'ensemble, ce sont 4% des ménages qui se trouvent dans cette situation. Ce taux est légèrement plus faible en milieu urbain (3%) qu'en milieu rural (4%) et quatre fois plus élevé dans les ménages dirigés par une personne sans instruction (4%) que dans les ménages dont le chef a au moins le niveau secondaire (1%).

Près d'une femme sur cinq présente une surcharge pondérale, parmi lesquelles 5% sont obèses. La proportion de femmes présentant un surpoids augmente avec l'âge, de 7% à 15-19 ans, à 27% à 40-49 ans. C'est en milieu rural (13%) et parmi les femmes sans instruction (16%) que la proportion de femmes présentant une surcharge pondérale est la plus faible, alors que cette proportion s'élève à 34% en milieu urbain.

L'état nutritionnel des femmes est beaucoup lié au degré de diversification de leur alimentation. Plus l'alimentation est diversifiée, plus il y a de chance que les divers besoins nutritionnels soient satisfaits et que les femmes soient à l'abri d'une nutrition inadéquate source de sous-

nutrition. Selon EDS, 45% des femmes de 15-49 ans ont déclaré avoir consommé des céréales et des aliments à base de céréales le jour ou la nuit avant l'interview. Près de deux femmes sur cinq (38%) ont déclaré avoir consommé du lait en boîte, en poudre ou du lait frais. Dans 36% des cas, les femmes avaient mangé de la viande ou du poisson, des crustacés ou encore des mollusques ou de la volaille. Ce sont les aliments à base d'huile de palme (7%), les œufs (5%) et les fromages ou autres produits à base de lait (3%) qui ont été les moins fréquemment consommés par les femmes le jour ou la nuit avant l'interview. Quel que soit le groupe d'aliments consommés, il ressort que c'est toujours parmi les femmes les plus jeunes (15-19 ans) et les plus âgées (45-49 ans) que les proportions sont les plus faibles. Les résultats montrent aussi qu'en milieu rural, les proportions de femmes qui avaient consommé des produits laitiers (3%), des fruits et légumes autres que ceux à feuille vert foncé (10%), des œufs (4%) et des aliments à base d'huile de palme (6%) sont nettement plus faibles que parmi les autres femmes.

2.3. Productivité et revenus agricoles des petits producteurs

La « Productivité et revenus agricoles des petits producteurs » vise, d'ici à 2030, à doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles.

2.3.1. Production par unité de travail

L'agriculture est pratiquée dans 2 types d'exploitations, les exploitations agricoles familiales et les entreprises agricoles (Bélières, 2014). Selon le RGA (Recensement général de l'agriculture) de 2004, données structurelles les plus récentes faute d'un nouveau RGA, le pays compte 805194 exploitations agricoles (dont 8540 à Bamako) pour 8,9 millions de personnes sur une population de 11,4 millions. Il y a en moyenne 1,7 ménages par exploitation agricole (EA) et les exploitations de petite taille (un seul ménage) constituent 64% de l'ensemble pour 43% de la population agricole. Les exploitations comptant 4 ménages et plus représentent 8% du total pour 22% de la population agricole. Les trois quarts des exploitants sont des agroéleveurs contre 10% d'éleveurs exclusifs, 9% d'agriculteurs exclusifs et 6% de pêcheurs. Près de la moitié (48%) des EA a moins de 2 ha pour 8% de la superficie totale et 90% moins de 10 ha pour 59% de la superficie. Il y a de grandes disparités de superficie, d'équipement et de revenu entre les exploitations agricoles. A titre illustratif, en 2010, un seul exploitant agricole pouvait peser pour 414 hectares, 6 tracteurs, 4 batteuses et 445 millions fcfa de revenu annuel. Les coûts moyens à l'hectare baissent quand la superficie de la parcelle augmente. Cette baisse est plus marquée pour les céréales dites sèches (mil, sorgho maïs) que pour le riz.

Tableau 10. Rendement et productivité du travail agricole (en fcfa)

		Mil	Sorgho	Riz	Maïs
Coût de production par ha	Quartile 1	242 461	104 600	163 404	380 594
	Quartile 2	181 975	111 119	156 563	222 509
	Quartile 3	155 710	173 400	141 760	94 785
	Quartile 4	94 026	83 978	189 729	90 978
Production par unité de main d'œuvre	Quartile 1	0.39	0.90	2.42	0.39
	Quartile 2	0.52	0.85	2.52	0.67
	Quartile 3	0.61	0.54	2.79	1.58
	Quartile 4	1.01	1.12	2.08	1.65
Rendement		741	826	2762	1683
Prix		128	114	143	89
Valeur/ de la production par ha		94 848	94 164	394 966	149 787

Source: Enquête agricole 2016-2017

2.3.2. Productivité globale des facteurs

La tendance de la production agricole est à la hausse au fil du temps. On observe pour les céréales, une augmentation annuelle moyenne de ces productions.

Tableau 11. Evolution de la production de céréales (en mille tonnes)

	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Mil	1 158	1 129	1 175	1 414	1 390	1 373	1 462	1 772	1 152	1 715	1 527
Sorgho	629	770	901	1 027	1 466	1 251	1 191	1 212	820	1 272	2 331
Riz paddy	946	1 053	1 082	1 624	1 074	1 296	1 741	1 915	2 212	2 167	2 167
Maïs	634	707	690	695	1 477	1 404	1 298	1 714	1 503	1 744	2 276
Fonio	27	26	29	41	35	52	51	21	22	37	20
Total	3 394	3 685	3 877	4 802	5 443	5 376	5 744	6 634	5 709	6 935	8 322

L'augmentation de la production de céréales sèches est essentiellement due à un accroissement des superficies : la variation dans la production du mil, sorgho et fonio, s'expliquent, beaucoup plus par celle de leurs superficies totales cultivées. Il ressort des chiffres de production, une stagnation du rendement annuel moyen de la production du mil, du sorgho et du fonio sur ces dix dernières années (en moyenne 860 kg/ha pour le mil, 1 tonne /ha pour le sorgho et 500 kg/ha pour le fonio).

Les productions de riz et de maïs ont connu une amélioration de leur productivité : les productions de riz irrigué et de maïs ont connu un accroissement annuel respectif de 14,6% pour le riz de 946 mille tonnes en 2005/2006 à 2 331 mille² tonnes en 2015/2016, et 6,5% pour le maïs de 634 mille³ tonnes en 2005/2006 à 2 276 mille tonnes en 2015/2016. Cet accroissement notoire serait surtout dû aux efforts du Gouvernement, en soutien à la production à partir de 2008/2009 (démarrage de l'Initiative riz⁴). Le rendement annuel moyen du maïs a évolué de 1.8 t/ha (de 2005 à 2009) à 2.5 t/ha (de 2010 à 2015) et celui du riz (tous les systèmes de riziculture confondus), a évolué de 2.7t/ha (de 2005 à 2011), à 3 t/ha voire 4 t/ha (de 2013 à 2015), avec des records de 6 à 8 t/ha⁵ et par campagne agricole, au niveau de certains périmètres irrigués villageois et grands périmètres à maîtrise totale de l'eau. Durant la même période. Les taux d'accroissement annuels moyens des superficies cultivées en riz et en maïs de 2004/2005 à 2014/2015 ont été de 4,15% pour le riz et de 4,80% pour le maïs.

De façon globale, la production céréalière arrive à couvrir l'ensemble des besoins de consommation. Le bilan céréalier 2016-2017 dégage une disponibilité apparente de 412 kg/hbt/an pour une norme de consommation de 214 kg/hbt/an.

Tableau 12. Bilan céréalier prévisionnel 2016-17 (en mille tonnes)

	Riz	Blé/orge	Céréales sèches	Total
Population au 30/04/2017				19 264 608
1. Disponibilité	1 870.82	34.12	5 547.98	
Production brute	2 780.90	40.14	6 028.51	8 849.55
Production disponible	1 726.94	34.12	5 124.23	6 885.29
Stocks au 01/11/2016	143.88	0.00	423.75	567.63
Stocks paysans	128.98		359.55	488.53
Autres stocks	14.90		64.20	79.10
2. Besoins	1 584.91	195.71	2 739.74	4 520.36
Norme de consommation (kg/hbt/an)	75.70	10.04	128.26	214.00
Consommation humaine	1 458.33	193.42	2 470.88	4 122.63
Stocks finaux prévus au 31/10/2017	126.58	2.29	268.86	397.73
Stocks paysans	76.42	0.50	253.57	330.49
Autres stocks	50.16	1.79	15.29	67.24
3. Excédent (+) Déficit (-) net	285.91	-161.59	2 808.24	2 932.56
4. Solde import-export	269.61	213.20	9.69	492.50
Importations commerciales prévues	263.52	215.66	5.21	484.39
Aides prévues	6.57	2.74	6.39	15.70
Exportations prévues	0.48	5.20	1.91	7.59
5. Excédent (+) Déficit (-) net	555.52	51.61	2 817.93	3 425.06
6. Disponibilité apparente (kg/hbt/an)	111.11	12.84	288.49	412.44

A cette production céréalière s'ajoute, en 2016 :

- une production de viande de 97578 tonnes, soient 5kg de viande par habitant et par an ;
- une production de poisson de 98 332 tonnes d'équivalent poisson frais, soient 5 kg par habitant.
- une production d'œuf estimée en 2016 à 18 œufs par habitant ;
- une production de miel d'environ 0,6g par habitant ;
- une production de lait de 42 kg par habitant ;

² Source : CPS/SDR : 2016 : campagne agricole 2015/2016 (Rapport de l'Enquête Agricole de Conjoncture EAC 2015/2016. Il s'agit de la Pdt de la saison et de la contre-saison Riz de 2015/2016

³ Source : EAC CPS/SDR, 2012 : annuaire des statistiques du Développement Rural

⁴ PR/MDR, 2008 : Initiative Riz : Réponse structurelle à court, moyen et long terme à la crise céréalière et alimentaire et à l'atténuation de la vulnérabilité des populations par rapport aux chocs exogènes des marchés internationaux en 2007/2008.

⁵ INSTAT CPS /SDR 2015

- une production de fruit (sans les fruits de cueillette dont la production est estimée à 5kg/hbt) de 129 kg par habitant dont 52 kg de banane, 42 kg de mangue, 25 kg d'orange.

2.4. Durabilité des systèmes de production et pratiques agricoles résilientes

Il s'agit, pour cette cible de l'ODD2 d'assurer, d'ici à 2030, la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols.

2.4.1. Pourcentage de zones agricoles où l'agriculture durable est pratiquée

La politique agricole du Mali a pour but, entre autres, de promouvoir une agriculture durable. La durabilité de l'agriculture était souvent comprise principalement dans sa dimension environnementale. Pourtant, il est bien établi que la durabilité doit être considérée en termes de dimensions sociales, environnementales et économiques. L'indicateur « Pourcentage de zones agricoles où l'agriculture durable est pratiquée » a été opérationnalisé afin de capter sa nature multidimensionnelle. Les défis de l'agriculture durable sont affectés par des conditions socio-économiques et biophysiques.

L'une des principales caractéristiques du secteur agricole est l'existence d'exploitations agricoles familiales de taille réduite. Ces exploitations se caractérisent par leur faible niveau de modernisation, la pratique de techniques de production extensives et le fait qu'elles sont peu liées aux marchés. Les principales faiblesses et menaces qui pèsent sur le développement du secteur agricole sont:

- la forte vulnérabilité par rapport aux aléas climatiques (sécheresses, inondations, faibles crues) et aux risques majeurs (sanitaires, déprédateurs, épizooties, feux de brousse);
- la faible performance des exploitations Agricoles: les systèmes de production sont peu intensifs (faible recours aux engrais et aux semences améliorées, faible niveau de mécanisation, etc.)
- un faible niveau d'alphabétisation des producteurs Agricoles: le niveau d'éducation au Mali reste inférieur à la moyenne des pays d'Afrique sub-saharienne et seulement 24% de la population âgée de 15ans ou plus sont alphabétisés; une maîtrise insuffisante des problèmes environnementaux (dégradation du couvert végétal et des sols, perte de la biodiversité, insalubrité, ensablement des cours d'eau, notamment le fleuve Niger, dégradation du cadre de vie).
- Le faible lien avec les industries de transformation agroalimentaire locales, qui seraient un débouché considérable et durable. En effet, l'industrie de transformation locale pourrait être un acheteur pérenne dans le temps, qui permettrait un écoulement des stocks des récoltes des fermiers avec un prix d'achat à la fois favorable aux fermiers et aux industriels. Néanmoins, l'absence de subventions auprès des fermiers ne leur permet pas d'être compétitif sur le marché international et les industriels se tournent vers des matières premières importées car souvent moins chères.

Tableau 13. Répartition régionale de la superficie cultivée (en ha)

	Kayes	Koulikoro	Sikasso	Ségou	Mopti	Tombouctou	Gao	Bamako	Total
Céréales	195 309	435 619	404 095	632 758	524 356	87 977	68 780	5 262	2 354 156
Légumineuses	53 958	120 481	55 644	100 855	124 669	61	842	921	457 431
Industrielles	20 409	93 708	266 945	51 327	2 217			21	434 627
Tubercules	553	445	1 686	47	4	65	43		2 843
Autres cultures	986	7 300	3 172	5 175	9 688	349	6	442	27 118
Total	271 215	657 553	731 542	790 162	660 934	88 452	69 671	6 646	3 276 175

Source : CPS/SDR, Annuaire statistique, 2016

À ces contraintes s'ajoutent: la problématique de la gestion du foncier agricole, la raréfaction et la faible qualification de la main-d'œuvre en milieu rural, la faible maîtrise de l'eau, le faible accès des producteurs au crédit, la faible capacité de gestion des organisations de producteurs, la faible valorisation des produits agricoles, l'insuffisance de financement, l'insuffisance du système d'appui conseil et le faible niveau de formation des producteurs, la faiblesse du système d'information et de statistiques agricoles, la fluctuation des prix et l'instabilité des revenus Agricoles, la faiblesse des échanges commerciaux avec les pays voisins. La modernisation de l'agriculture et une gestion plus durable des ressources agricoles sont les clés pour atteindre l'objectif de Durabilité des systèmes de production.

2.4.2. Utilisation des systèmes d'irrigation

L'examen du tableau ci-dessous provenant des chiffres du recensement de l'agriculture 2004 (dernier en date), portant sur la répartition des superficies et des exploitations bénéficiant d'autres sources d'eau que la pluie selon la culture en période pluviale, fait ressortir que sur les 3 276 175 ha de superficie cultivée du tableau ci-dessus, 277 957 sont irriguées, soit 8,5% des superficies.

Le nombre d'exploitations agricoles utilisant l'irrigation varie entre 114 955 et 152 152, soit moins de 4% des exploitations agricoles.

Tableau 14. Répartition des exploitations bénéficiant d'autres sources d'eau que la pluie selon la culture

	Superficies	% du total	Nombre d'exploitations	Superficie moyenne par exploitation
Riz	249 910	90%	114 955	2.17
Mil	11 741	4%	8 609	1.36
Sorgho	8 033	3%	12 912	0.62
Mais	4 556	2%	2 686	1.70
Arachide	2 005	1%	1 960	1.02
Autres	1 712	1%	11 030	0.16
Total	277 957	100%	152 152	1.83

Source : CPS/SDR, RGA 2004

Le riz bénéficie de la presque totalité de l'eau d'irrigation pendant la période pluviale, avec 90% de la superficie totale irriguée.

2.4.3. Utilisation d'engrais naturels

Près de la moitié des superficies cultivées (45%) ne bénéficie d'aucune fertilisation. L'utilisation de la fumure organique est la plus répandue, les exploitations utilisant la fumure organique et la combinaison (fumure organique + engrais chimique) représentent 54% des exploitations, les superficies concernées 44% des superficies.

Une meilleure sensibilisation et formation sur la fumure organique, devrait favoriser l'atteinte de la cible "utilisation des engrais naturels" de l'ODD 2.

Tableau 15. Niveau d'utilisation de la fumure organique et des engrais chimiques

	Exploitations agricoles utilisant de la fumure		Superficie	
	Effectif	%	Ha	%
Aucune fumure	249 567	31%	1 474 644	45%
Fumure organique	300 838	38%	942 035	29%
Engrais chimique	120 993	15%	370 979	11%
Engrais chimique + fumure organique	126 296	16%	488 519	15%
Total	797 694	100%	3 276 177	100%

Source : CPS/SDR, Annuaire statistique, 2016

2.5. Réduction des pertes de produits alimentaires

En dehors de l'ODD 2, un des éléments de la sécurité alimentaire est contenue dans l'ODD 12 relatif aux modes de consommation et de production durables notamment la cible 3 portant sur la réduction, d'ici 2030, des pertes de produits alimentaires tout au long des chaînes de production et d'approvisionnement. On distingue :

- les pertes de récoltes occasionnées essentiellement par les oiseaux, les insectes (dégâts et pertes de poids) ;
- les pertes après récoltes couvrant les pertes pendant la récolte et celles dues au transport, au mauvaises conditions de séchage (pour les céréales), au stockage et à la transformation.

La réduction des pertes après récolte revêt une importance majeure dans le cadre de l'aide au développement économique. Nombreuses sont les interventions de réduction des pertes susceptibles d'être plus rentables (meilleur retour sur investissement) que des activités, plus classiques, d'augmentation de la production. Cette démarche s'intègre également dans la perspective des chaînes de valeurs qui insiste sur l'importance d'assurer des débouchés aux productions. Ces mesures visent à optimiser la valeur de produits déjà existants par des mesures appropriées visant leur conservation et l'augmentation de leur valeur. Or, augmenter la production pour compenser des pertes implique l'utilisation de ressources pour promouvoir une agriculture plus intensive et consommatrice en intrants (y compris des terres additionnelles). Les bénéfices se reflètent non seulement en termes financiers mais également environnementaux.

Un indice de pertes alimentaires est l'indicateur associé à cette cible, en tant que rapport de la perte de récolte sur le volume attendu de production ou rapport des pertes lors de la transformation sur le volume de transformation engagé. Dans cette optique, le choix du développement du secteur agroalimentaire, notamment celui de la transformation des produits primaires agricoles fait suite à un certain nombre de constats parmi lesquels les énormes pertes (lait, poisson, fruits et légumes) faute d'infrastructures adéquates de conservation et de transformation des produits, les fortes fluctuations des prix, du simple au double, entre les périodes de forte production et celles de faible production, la dépendance de l'extérieur pour la satisfaction des besoins alimentaires, d'où l'important déséquilibre entre les exportations et les importations de produits alimentaires (République du Mali, 2011). Les principales politiques de transformation/conservation des produits sont la mise en marché de nouveaux produits à base de céréales traditionnelles, l'amélioration du décorticage du riz, le séchage des fruits et légumes, la valorisation du lait et autres produits animaux.

Il apparaît un certain nombre de contraintes parmi lesquelles le coût élevé de l'électricité, le coût élevé des matières premières, la fraude et la concurrence déloyale, la lourdeur administrative. Les défis à relever sont presque autant nombreux, de l'accroissement démographique à l'accroissement des disparités et maîtrise sociale de l'évolution de l'alimentation en passant par l'urbanisation grandissante et la mondialisation des échanges. Les autres contraintes identifiées sont, entre autres, la maîtrise limitée de la technologie et des procédés de transformation, la méconnaissance des marchés et l'insuffisance des structures de contrôle et de certification des normes, la qualité insuffisante des produits fabriqués faute de politique de qualité dans les entreprises, l'instabilité des prix et l'irrégularité dans l'approvisionnement en matières premières agricoles. L'accès difficile au financement, les contraintes de gestion et de développement des entreprises et les faiblesses institutionnelles constituent aussi des contraintes au développement du secteur agroalimentaire. L'analyse SWOT du secteur confirme ses forces, faiblesses, opportunités et menaces.

Tableau 16. Analyse SWOT du secteur agroalimentaire

Forces	Faiblesses
✓ Grand potentiel de production	✓ Productions agricoles irrégulières et souvent de mauvaise qualité
✓ Existence d'organisations professionnelles	✓ Qualités insuffisantes et faible compétitivité des produits transformés
✓ Présence de structures d'appui au secteur	✓ Faiblesse des infrastructures de base
✓ Existence d'un plan d'actions pour l'amélioration du climat des affaires	✓ Faibles capacités des entreprises
Opportunités	Menaces
✓ Existence d'une forte demande nationale couverte à 70% par les importations	✓ Subventions des produits par les pays développés (dumping)
✓ Existence d'un grand marché sous-régional	✓ Concurrence déloyale face aux produits importés rentrés frauduleusement

Comme le montre le tableau ci-dessous, le taux de pertes total pour les différents groupes de produits varie entre 21% (céréales), à 66% (fruits et légumes).

- Les pertes alimentaires peuvent avoir pour origine des récoltes précoces : En raison d'un manque de nourriture ou d'un besoin urgent de liquidités financières en cours de saison agricole, les agriculteurs les plus pauvres effectuent parfois des récoltes précoces. Les denrées alimentaires présentent alors une perte de valeur nutritionnelle et ont une moindre valeur économique, impropres à la consommation, elles peuvent être gaspillées (cas des fruits et légumes notamment).
- Les petits agriculteurs ayant de faibles ressources peuvent se regrouper afin de diversifier leurs types de cultures et d'élevage et augmenter leurs volumes de production. Il leur est ainsi possible de bénéficier aussi de financements par des institutions financières agricoles ou de paiements anticipés par ceux qui acquièrent leurs produits.
- Le manque d'entrepôts et d'infrastructures entraîne des pertes alimentaires : En raison du climat plutôt chaud du Mali, le manque d'infrastructures existantes en matière de transports, de stockage, de chaîne du froid et de marchés, les produits alimentaires frais comme les fruits, les légumes, la viande et le poisson, ayant fraîchement quitté l'exploitation agricole ou été pêchés, peuvent subir des détériorations.
- Les efforts de l'Etat doivent se poursuivre pour l'amélioration des infrastructures routières, énergétiques et commerciales. Des investissements du secteur privé pourraient par la suite améliorer les infrastructures de stockage, de la chaîne du froid et des transports.
- Des denrées ne remplissant pas les conditions de sécurité sanitaire alimentaire sont impropres à la consommation humaine et, par conséquent, gaspillées : Le fait de ne pas respecter les normes de base de sécurité sanitaire alimentaire peut entraîner des pertes de denrées alimentaires et, dans les cas les plus extrêmes, avoir des effets sur la sécurité alimentaire. Une série de facteurs peut être à l'origine de l'insécurité sanitaire alimentaire, telles que des toxines présentes dans les denrées elles-mêmes, une eau contaminée, une

mauvaise utilisation des pesticides et la présence de résidus de médicaments vétérinaires. Des manipulations et un stockage insatisfaisant ne respectant pas certaines conditions d'hygiène ainsi qu'une absence de contrôle adéquat de la température peuvent entraîner une situation d'insécurité sanitaire alimentaire.

- Pour y remédier, on devrait développer les connaissances et les capacités des acteurs de la chaîne alimentaire afin qu'ils mettent en acte des pratiques garantissant la sécurité sanitaire alimentaire. Les acteurs de la chaîne alimentaire pourraient être formés et informés sur la façon de produire des aliments sûrs. Il faut que les denrées alimentaires soient produites, manipulées et entreposées dans le respect des normes de sécurité sanitaire des aliments. Cela signifie que tous les acteurs de la chaîne alimentaire doivent mettre en place de bonnes pratiques agricoles et respectent les conditions hygiéniques afin d'assurer la protection des consommateurs. L'OPAM a déjà instauré des critères qualité pour l'achat des céréales aux producteurs (et aux commerçants) incluant des prix incitatifs. Le Gouvernement a initié dans le cadre du PRMC une politique de sensibilisation sur la qualité des céréales livrées accompagnée de l'installation de souffleurs dans ses centres de stockage des villes principales du pays. Cependant, les résultats ne sont pas encore visibles et les céréales continuent à présenter un grand nombre d'impuretés.
- Le manque d'infrastructures pour la transformation des denrées entraîne de grosses pertes alimentaires : De nombreux cas montrent que l'industrie de transformation des denrées alimentaires ne dispose pas des infrastructures nécessaires pour la transformation et la conservation des produits agricoles frais permettant de répondre à la demande. Certains de ces problèmes naissent du caractère saisonnier de la production et du coût des investissements dans des unités de transformation qui ne sont pas utilisées toute l'année.
- Le développement de relations d'agriculture contractuelle entre les industriels agroalimentaires et les agriculteurs peut être envisagé. Les gouvernements pourraient créer un « environnement plus favorable » et favoriser les investissements afin d'encourager le secteur privé à investir dans le secteur agroindustriel et à collaborer de façon plus étroite avec les agriculteurs sur les questions d'approvisionnement.
- Les systèmes de commercialisation inadaptés entraînent de grosses pertes alimentaires : Il existe trop peu d'infrastructures de vente en gros, de supermarchés ou de vente au détail qui disposent de conditions de stockage ou de commercialisation adaptées.
- Les coopératives commerciales sont des structures qui permettent de centraliser et de regrouper les produits issus de la production des petits agriculteurs et de préparer ces produits pour le transport jusqu'aux marchés et autres circuits de distribution. En rendant ces opérations plus efficaces, les coopératives commerciales pourraient contribuer à la réduction des pertes alimentaires. Même si le développement des marchés de gros et au détail devrait être assuré de préférence par le secteur privé, les autorités locales et les coopératives commerciales peuvent contribuer à créer et à améliorer les infrastructures commerciales.

Tableau 17. Gaspillage estimé/certifié par groupe de produit le long de la chaîne alimentaire en Afrique subsaharienne (en %)

	Céréales	Oléagineux et protéagineux	Fruits et légumes	Viande	Poisson et fruits de mer	Lait
Production	6%	12%	10%	15%	5,70%	6%
Opérations après récolte et stockage	8%	8%	9%	0,70%	6%	11%
Transformation et conditionnement	3,50%	8%	25%	5%	9%	0,10%
Distribution : supermarchés et vente au détail	2%	2%	17%	7%	15%	10%
Consommation	1%	1%	5%	2%	2%	0,10%
Total	21%	31%	66%	30%	38%	27%

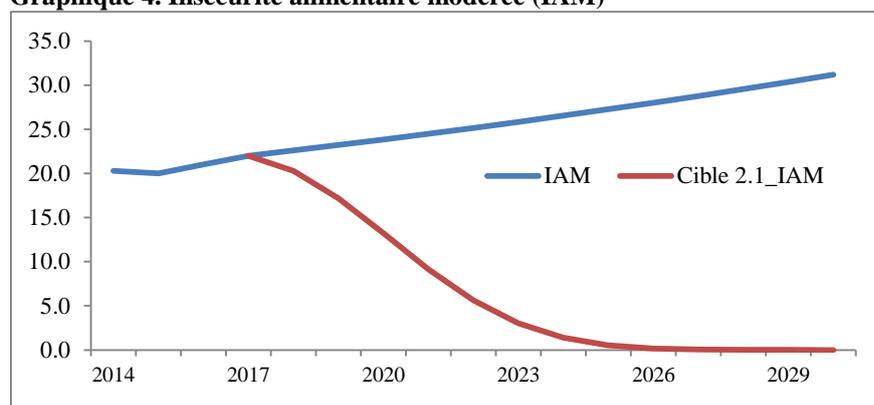
Source : FAO

Le Mali a pris conscience ses dernières années de l'importance d'investir à différentes échelles dans la transformation des produits afin de créer de la valeur ajoutée dans le pays. Le Gouvernement a reconnu que beaucoup d'efforts avaient été déployés pour augmenter les productions nationales notamment via l'aménagement de périmètres irrigués mais que c'est dans une logique de développement des filières que leur démarche devrait s'inscrire. Un programme de recherche (EcoFil) est déjà financé au niveau de l'IER sur les filières prioritaires au Mali. Dans cette perspective, les pertes après récolte prennent tout leur sens car elles concernent tous les acteurs d'une filière et le calcul de ces pertes montre des répercussions économiques très négatives au niveau national.

2.6. Projections de l'insécurité alimentaire et de la malnutrition aiguë

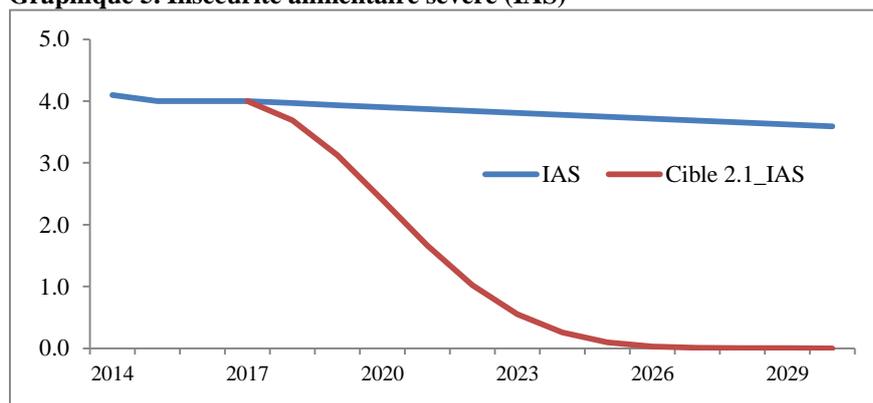
De 2014 à 2017, l'insécurité alimentaire modérée s'est aggravée au rythme annuel de 2.73%, la proportion de ménages dans cette situation d'insécurité alimentaire étant passée de 20.3 à 22.0%. Dans ces circonstances, le Mali s'écarte de l'atteinte de la cible 2.1 de l'ODD 2, à savoir la faim zéro à l'horizon 2030. En effet, à ce rythme, le taux d'insécurité alimentaire modérée serait de 31.2% en 2030 contre une cible visée de 0%. L'atteinte de cette cible demande d'importants efforts de la part du Gouvernement et de ses partenaires.

Graphique 4. Insécurité alimentaire modérée (IAM)



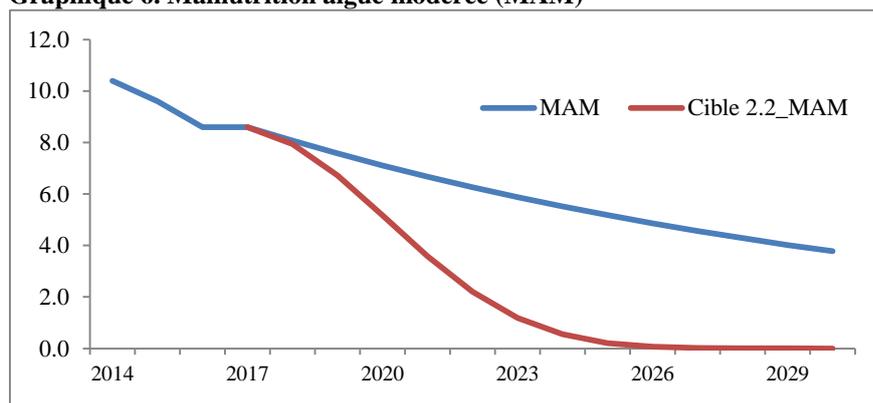
A la différence de l'insécurité alimentaire modérée, la sévère a légèrement baissé entre 2014 et 2017, au taux moyen annuel de 0.82%, ce qui fait que la proportion de personnes ou de ménages en insécurité alimentaire sévère serait de 3.6% en 2030 pour une cible visée de 0%. Des efforts restent à accomplir même s'ils sont dans des proportions moindres que dans le cas modéré. Mais, il ne faut pas oublier qu'il est plus coûteux de sortir quelqu'un de l'insécurité alimentaire sévère que de la modérée.

Graphique 5. Insécurité alimentaire sévère (IAS)



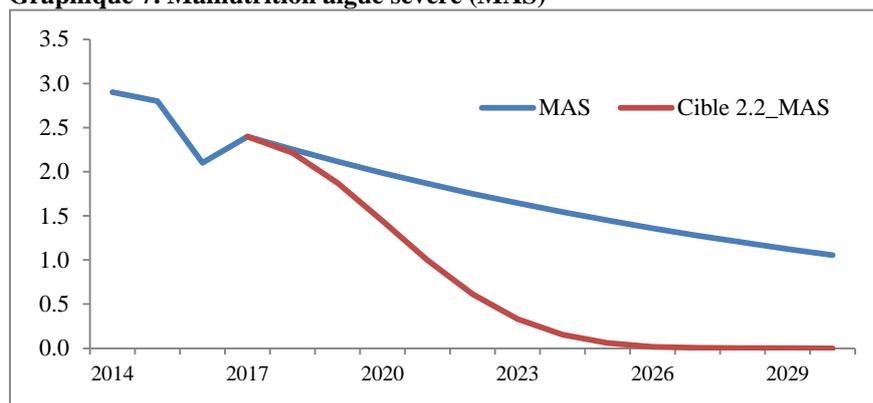
Du côté de la malnutrition aiguë chez les enfants de moins de 5 ans, la tendance est partout à la baisse avec des taux annuels moyens de décroissance de 6.14% respectivement 6.11% pour la modérée et la sévère. Pour la modérée, la proportion d'enfants malnutris serait de 3.8% en 2030, quelque peu loin de la cible de 0%. Les efforts d'élimination de cette forme de malnutrition dépendent de l'effectif absolu des enfants de moins de 5 ans sur la période 2017 – 2030, effectif qui devrait rester important vu le taux élevé de fécondité des femmes.

Graphique 6. Malnutrition aiguë modérée (MAM)



La proportion d'enfants de moins de cinq ans malnutris sévères est passée de 2.9 à 2.4% entre 2014 et 2017, soit une diminution annuelle moyenne de 6.11%. A ce rythme, 1.1% des enfants de moins de 5 ans de 2030 seraient malnutris sévères, ce qui représente un nombre important d'enfants au regard de l'accroissement de la population qui de surcroît reste à dominance jeune. L'atteinte de la cible de 0% d'enfants malnutris sévères sera d'autant plus difficile que le coût unitaire de sortie de ces enfants de leur situation de malnutrition est beaucoup plus élevé que dans le cas modéré et la situation peut se compliquer si d'aventure des enfants malnutris modérés venaient à tomber dans le cas sévère faute de prises en charge adéquates.

Graphique 7. Malnutrition aiguë sévère (MAS)



Recommandations

Il faut une estimation du coût des actions à entreprendre pour l'atteinte des ODD dans ces deux cas d'insécurité alimentaire et de malnutrition aiguë.

3. Revue des politiques et programmes de sécurité alimentaire et nutritionnelle

Le contexte mondial actuel est marqué par l'entrée en vigueur de l'agenda 2030 des Nations unies et de l'agenda 2063 de l'Union africaine, la résolution annuelle sur le développement de l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition (PAM, FAO, FIDA), le Pacte mondial sur la nutrition pour la croissance et le défi "Faim zéro. Tout cela est supposé remédier, avec évidemment d'autres objectifs, à la mauvaise situation alimentaire et nutritionnelle dans le monde avec 800 millions de personnes sous-alimentées, 159 millions d'enfants de moins de 5 ans souffrant de retard de croissance et 50 millions d'émaciation (PAM, 2016). Cette insécurité alimentaire et nutritionnelle ne frappe cependant pas indistinctement les pays quand on sait que "les personnes qui vivent dans des pays en conflit ont trois fois plus de risques d'être sous-alimentées que celles qui vivent dans des pays en développement stables". ". L'inadéquation et l'insuffisance de l'alimentation concourent, avec de nombreux autres facteurs, à une mauvaise situation nutritionnelle chez les enfants de 6-59 mois parmi lesquels, plus d'un dixième d'émaciés et près d'un tiers avec un retard de croissance.

Les politiques de sécurité alimentaire doivent viser tous les déterminants et toutes les temporalités de la sécurité alimentaire. De l'accès à la nourriture aux actions sociales visant la lutte contre la pauvreté en passant par la politique agricole pour la disponibilité alimentaire et les moyens d'existence des populations et par les politiques en faveur de la nutrition avec l'implication de plusieurs secteurs (santé, agriculture, éducation, industrie), toutes ces dimensions doivent être prises en compte. Les politiques de sécurité alimentaire et nutritionnelle devraient aussi pouvoir anticiper et gérer les crises alimentaires et les prévenir durablement. Ainsi, la protection sociale peut être un moyen de lutte contre la faim, en mettant l'accent sur la prévention de la faim (par exemple les transferts sociaux tels que les transferts monétaires avec ou sans condition, cantines scolaires, programmes "vivres ou argent contre travail", etc.).

Cette section se propose d'analyser les documents de politique existants en matière de sécurité alimentaire et de nutrition, notamment la Politique nationale de sécurité alimentaire et la Politique nationale de nutrition. L'analyse consiste principalement à (i) étudier les stratégies retenues, leurs mécanismes de mise en œuvre et leur financement et le cadre institutionnel de la gouvernance de la sécurité alimentaire et la nutrition, (ii) déterminer l'articulation entre les priorités nationales définies dans ces politiques et les (4) premières cibles de l'ODD 2 (Annexe 1) et la cible 12.5, (iii) analyser, à travers les rapports de suivi-évaluation des politiques et autres rapports d'enquête, la situation de l'ODD 2 et le gap à combler par rapport aux cibles retenues.

3.1. Politiques, stratégies et plans

La lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle s'est d'abord située dans le cadre de diverses politiques sectorielles ou plus globales de développement avant l'élaboration de politiques et stratégies spécifiques à ce sujet. Les priorités de long terme définies dans l'ENP (Etude nationale prospective) Mali 2025 et la Loi d'orientation agricole, les 3 générations de CSLP (2002 – 2006, 2007 – 2011, 2012 – 2017) et le PRED (2013-2014) intégraient des aspects de sécurité alimentaire.

3.1.1. La Vision Mali 2025

La vision Mali 2025 dans le domaine de la sécurité alimentaire et de la nutrition vise à (i) assurer durablement l'autosuffisance alimentaire grâce au dynamisme des branches céréalières (riz, mil, sorgho, fonio, maïs, haricot...) et de l'élevage (ii) développer les industries agroalimentaires dans toutes les zones de grandes productions agricoles pour la transformation des produits primaires de l'agriculture et de l'élevage, (iii) restaurer le rôle de grenier et premier producteur de viande de l'Afrique de l'Ouest, (iv) éradiquer la malnutrition grâce notamment à une bonne éducation nutritionnelle

Cette vision, sans être aussi précise, est parfaitement compatible avec les différentes cibles de l'ODD 2. Elle reproduit à l'identique la cible 2.2 concernant l'éradication de la malnutrition⁶.

3.1.2. La loi d'orientation agricole.

Loi d'orientation agricole (LOA) de septembre 2006 est actuellement le document de référence des politiques et stratégies de long terme du pays dans le domaine de l'agriculture. Elle traite de la place et du rôle des acteurs, de la souveraineté alimentaire et des risques, des facteurs de production, de la production et des marchés, ainsi que du mécanisme d'actualisation, de suivi et d'évaluation. Le but de cette loi est de promouvoir une agriculture durable, moderne et compétitive, avec pour objectif la souveraineté alimentaire en faisant de l'agriculture le moteur de la croissance économique. Face aux multiples risques d'insécurité alimentaire, l'Etat devrait mettre en place des dispositifs d'intervention dont les modalités d'organisation sont définies par décret pris en Conseil des ministres. De même, la loi prévoit de mettre en place un fonds national des risques et des calamités agricoles.

La LOA a donné lieu à de nombreux (plus de 25) documents de politiques et stratégies sous-sectorielles dont le PNISA sur 10 ans, le PNIP-SA sur la période 2011-2015, le SNDR 2009-2018 et le Programme de développement stratégique de la filière coton, 2013-2018. Elle cherche à passer d'une agriculture de subsistance à une agriculture durable, diversifiée, moderne et compétitive pour :

- améliorer les conditions des populations rurales
- atteindre la souveraineté alimentaire
- diminuer la pauvreté
- protéger l'environnement et les ressources naturelles
- augmenter la contribution du secteur agricole au PIB national
- aboutir à des aménagements agricoles équilibrés et cohérents sur le territoire.

Les objectifs de la LOA peuvent contribuer à l'atteinte des cibles de l'ODD 2, mais ne les expriment pas de façon explicite, sauf l'objectif concernant la "souveraineté alimentaire".

⁶Mettre fin à toutes les formes de malnutrition et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées.

3.1.3. Politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle

Les stratégies et politiques nationales en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle y compris la Politique nationale de sécurité alimentaire sont inspirées des résultats de l'analyse diagnostique de la situation alimentaire et nutritionnelle du pays. Au sortir de cette analyse, 5 groupes de stratégies ont été identifiés pour prévenir les chocs climatiques ou alimentaires et stabiliser les prix des denrées alimentaires notamment les céréales. Ce sont :

- "des stratégies qui visent à ajuster l'offre à la demande par l'amélioration de l'incidence de la production agricole sur la disponibilité, l'accessibilité et l'utilisation alimentaire des stratégies qui visent à réduire ou atténuer les effets des chocs et des crises et faciliter l'accessibilité alimentaire aux ménages en situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle
- des stratégies de gestion des risques permettant aux producteurs et aux commerçants de se couvrir contre le risque-prix et les risques corrélés
- des stratégies d'amélioration de l'utilisation alimentaire à travers la nutrition
- des stratégies d'amélioration de la gouvernance institutionnelle et financière de la sécurité alimentaire et nutritionnelle".

En se basant sur les principes, entre autres, de l'anticipation et de la proactivité, de la double approche globale de la SAN (actions immédiates et à long termes), de la concertation et du partenariat multi-acteurs et interinstitutionnel, de la participation de tous les acteurs, de la redévabilité et de la bonne gouvernance, du suivi-évaluation, de la coordination des interventions et de la cohérence avec les autres politiques, la PolSan vise l'objectif global d'"assurer la sécurité alimentaire de la population malienne, améliorer l'état nutritionnel des couches les plus vulnérables et leurs capacités de résilience dans la perspective du CREDD d'atteindre les Objectifs de développement durable (ODD) du Mali d'ici 2030". De façon spécifique, la PolSan cherche à :

- Augmenter de façon durable les disponibilités alimentaires pour répondre à la demande alimentaire des populations maliennes
- Renforcer les capacités de prévention des chocs et des crises, de réduction-atténuation de leurs effets sur les populations vulnérables et de relèvement
- Améliorer l'accessibilité physique et économique des aliments aux populations, notamment aux populations vulnérables et pauvres
- Améliorer l'état nutritionnel des populations
- Renforcer la gouvernance institutionnelle et financière en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

La vision de la PolSan est que "l'ensemble de la population malienne a, en tout temps et en tous lieux, un accès équitable à une alimentation de qualité, équilibrée, suffisante et saine lui permettant de satisfaire ses besoins énergétiques et ses préférences alimentaires afin de réduire la vulnérabilité à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, de contribuer à la réduction de la pauvreté et du chômage des jeunes et des femmes notamment en milieu rural et de participer à la réalisation d'un développement durable et à la consolidation de la paix sociale au Mali".

L'accès à l'alimentation de la PolSan équivaut à la cible 1 de l'ODD 2 à savoir l'accès de tous à une alimentation saine, nutritive et suffisante. Toutefois, cette politique lie l'atteinte d'un tel objectif aux facteurs généraux de réduction de la pauvreté et du chômage au lieu de le lier directement à la réduction de la prévalence de la sous-alimentation ou de l'insécurité alimentaire modérée ou grave.

Les objectifs de la PolSan, qu'ils soient globaux ou spécifiques, ne cadrent pas exactement avec les cibles de l'ODD 2. Cependant de telles cibles transparaissent dans bien des axes stratégiques de la même politique, à savoir :

- Améliorer l'incidence de la production agricole et rurale sur la disponibilité, la stabilité, l'accessibilité et l'utilisation des aliments pour ajuster l'offre à la demande alimentaire des populations
- Contribuer à prévenir et à réduire la malnutrition aiguë et chronique
- Prévenir les chocs et les crises, et réduire ou atténuer leurs effets sur les populations vulnérables et faciliter l'accessibilité alimentaire aux ménages en situation d'insécurité alimentaire et nutritionnelle
- Améliorer la gouvernance institutionnelle et financière de la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Par rapport aux objectifs de la PolSan, les cibles de l'ODD 2 sont formulées de manière plus précise. Cette situation ne permet pas une analyse comparative approfondie.

Le premier de ces axes est plus ou moins assimilable à la cible 1 qui entend mettre fin à la faim. Le troisième axe stratégique se réfère non pas explicitement à l'élimination de toutes les formes de malnutrition (cible 2 de l'ODD2) mais à leur réduction. Les deux autres axes stratégiques ne correspondent explicitement à aucune cible de l'ODD 2. On peut en conclure que l'ODD 2, la faim "zéro", est insuffisamment pris en compte dans la PolSan. La mise en œuvre d'une telle politique peut ne pas être systématiquement orientée sur les cibles et indicateurs de cet ODD. Dans son volet alimentaire, cette politique s'appuie sur le Système national de sécurité alimentaire (SNSA) dont les objectifs ne sont pas non plus calqués sur des cibles spécifiques à la sécurité alimentaire. Par contre, les cibles relatives à la promotion de l'agriculture durable semblent prises en compte dans l'objectif 1 du SNSA intitulé "promotion d'une agriculture productive, diversifiée, durable et généralement intégrée". Les autres objectifs, aussi pertinents qu'ils soient ne captent pas toutes les dimensions contenues dans les cibles 1, 3 et 4 de l'ODD 2, (i) le développement, la fluidification et l'intégration d'accès des groupes et zones vulnérables à l'alimentation et aux services sociaux de base, (ii) l'amélioration durable des conditions structurelles d'accès des groupes et zones vulnérables à l'alimentation et aux services sociaux de base, (iii) l'amélioration des dispositifs de prévention et de gestion des crises conjoncturelles, en cohérence avec la construction de la sécurité alimentaire structurelle et (iv) le renforcement des capacités des acteurs de la sécurité alimentaire et la promotion d'une bonne gouvernance de la sécurité alimentaire. Par ailleurs, on remarque que dans les politiques de sécurité alimentaire et/ou de promotion de l'agriculture, l'accroissement de la productivité et du revenu des petits exploitants ne soit pas inscrit dans les objectifs stratégiques, et ceci dans un environnement agricole marqué par la récurrence des chocs de sécurité alimentaire dont les principales causes sont le déficit de pluviométrie, la hausse des prix des produits alimentaires et l'insécurité résiduelle.

Avec les constats ci-dessus, il serait nécessaire de mener un exercice d'alignement plus poussé des cibles de l'ODD 2 dans la PolSan.

3.1.4. Politique de développement agricole

Les politiques de lutte contre l'insécurité alimentaire ont des implications aussi bien pour le secteur agricole que pour d'autres secteurs.

La Politique de développement agricole du Mali (PDA), élaborée en 2003, a pour objectifs spécifiques de (i) assurer la sécurité alimentaire des populations et garantir la souveraineté alimentaire du pays, (ii) assurer la gestion rationnelle des ressources naturelles et de l'environnement en prenant en compte les changements climatiques, (iii) moderniser les systèmes de production agricole et améliorer la compétitivité des filières agricoles dans une perspective de valorisation des produits, (iv) assurer le développement des innovations technologiques par la recherche agricole et la formation professionnelle, (v) promouvoir le statut des exploitants agricoles et renforcer les capacités de l'ensemble des acteurs et (vi) réduire la pauvreté rurale. Sa mise en œuvre se fait en respectant les principes de solidarité, d'équité, du partenariat entre les acteurs, de la subsidiarité, de la complémentarité et de la redevabilité.

Les huit axes d'intervention de cette politique sont:

- l'axe Sécurité alimentaire et nutritionnelle qui cherche à assurer l'accroissement de l'offre de produits alimentaires de base, l'amélioration de la qualité des produits mis sur le marché, le développement du secteur de transformation agroalimentaire, l'approvisionnement substantiel et régulier du pays, des zones déficitaires et des groupes sociaux défavorisés en céréales et produits alimentaires de base et la préservation/sécurisation des revenus des petits exploitants
- l'axe Développement institutionnel et renforcement des capacités qui s'occupe du renforcement du dispositif de l'Etat, de la responsabilisation et structuration de la profession agricole, du développement et renforcement des relations entre acteurs et du renforcement des capacités des organisations féminines et des jeunes ruraux
- l'axe Préservation de l'environnement et gestion des ressources naturelles, consacré à l'accès équitable aux ressources foncières, la conservation et restauration des sols et des parcours pastoraux, la protection de la faune et de son habitat, la sauvegarde de la biodiversité et des équilibres écologiques, la promotion des énergies renouvelables, le développement de mécanismes d'adaptation aux changements climatiques
- l'axe Développement des investissements dans le secteur agricole comprend le développement des infrastructures et équipements de transport, la promotion des unités agroindustrielles et artisanales, des infrastructures de stockage, de transformation, de conditionnement et de commercialisation, la promotion des énergies renouvelables, le développement d'une mécanisation agricole adaptée aux systèmes de production agricole, la promotion de l'investissement privé dans les projets nationaux et régionaux dans le cadre du partenariat public/privé
- l'axe Compétitivité des produits agricoles se rapporte au renforcement des capacités techniques et commerciales des organismes de producteurs agricoles et des associations de commerçants, au développement de la chaîne de valeur et accès aux services financiers et à l'organisation et gestion du système de commercialisation et de mise en marché des produits agricoles et agroindustriels
- l'axe Développement d'un système de recherche et de conseil agricoles par le renforcement des capacités institutionnelles et la génération et diffusion de technologies
- l'axe Formation des acteurs prévoit la mise en place d'un dispositif de formation agricole et rurale, la formation initiale et continue, la création de dispositifs décentralisés de formation, le financement de la formation, l'organisation de la demande de formation et la mise en place d'un système de suivi-évaluation

- la Mobilisation de ressources comprenant le financement de l'appui aux activités agricoles et péri-agricoles, le financement des activités tendant à prévenir et à minimiser l'impact des risques majeurs et des calamités sur le développement agricole et les conditions de vie des populations rurales, la garantie partielle ou totale des emprunts contractés par les exploitants agricoles, le financement du stock national de sécurité alimentaire et du stock national de semences (végétales et animales).

Trois de ces 8 axes (les 1^{er}, 3^{ème} et 5^{ème}) sont plus ou moins conformes aux cibles 3 et 4 de l'ODD 2, à savoir le doublement de la productivité agricole et des revenus des petits exploitants respectivement la mise en place de systèmes de production alimentaire viables et de pratiques agricoles résilientes. Malheureusement, les indicateurs ne sont pas clairement associés à ces axes tels que ceux explicites des cibles ODD.

Les mêmes deux cibles sont contenues dans deux des 6 objectifs du Programme national d'investissement dans le secteur agricole (PNISA), (i) l'augmentation de la productivité et de la production dans les secteurs clés de l'agriculture, (ii) l'investissement dans la maîtrise de l'eau. Le PNISA, pour les 166 communes les plus vulnérables, s'articule autour de 8 sous-programmes, amélioration des ressources naturelles, intensification des cultures, diversification des systèmes de production, commercialisation et transformation des productions, santé et nutrition, dispositif de veille et de réponse aux crises, mesures d'accompagnement, appui à la mise en œuvre (pilotage). Aucun de ces sous-programmes ne cadre parfaitement avec les cibles de l'ODD 2.

Ici aussi, l'exercice d'alignement plus poussé de ces documents de politique sur les cibles de l'ODD 2 serait recommandé.

3.1.5. Politique nationale de développement de l'élevage

La Politique nationale de développement de l'élevage (PNDE, 2004) s'appuie sur 3 éléments à savoir :

- le diagnostic de la situation (effectifs du cheptel, contribution au PIB, recettes d'exportation, recettes fiscales (impôt sur le bétail), emploi) ;
- les axes stratégiques (contraintes et stratégies) ;
- le mécanisme de mise en œuvre et de suivi-évaluation.

Le diagnostic de la situation a identifié les contraintes suivantes :

- prévalence de systèmes extensifs de production (pastoral et agropastoral) à faible productivité
- instabilité de l'offre de pâturages naturels en raison de sa dépendance du régime pluviométrique
- compétition pour l'usage des terres entre élevage et agriculture
- afflux de nombreux transhumants dans les zones sud et ouest du pays
- faible utilisation des sous-produits et des cultures fourragères
- mauvais maillage entre points d'eau et pâturage
- faibles performances zootechniques liées aux caractéristiques biologiques des animaux et aux systèmes de production
- problèmes de santé animale
- insuffisance des infrastructures et équipements de transformation

- etc.

Les 6 axes stratégiques dégagés sont :

- amélioration de l'alimentation des animaux (cartographie des points d'eau et des pâturages, promotion des cultures fourragères, lutte contre les feux de brousse, promotion des unités de production d'aliment bétail)
- amélioration de la santé animale (prévention et maîtrise des grandes épizooties du bétail et de la volaille)
- amélioration des performances zootechniques du cheptel (amélioration génétique, promotion d'unités d'embouche, promotion des ranches d'élevage, promotion de la recherche zootechnique)
- développement des infrastructures et équipements de commercialisation et de transformation des produits d'élevage
- renforcement des capacités des acteurs
- gestion rationnelle des ressources naturelles.

Le mécanisme de mise en œuvre de la politique n'a retenu qu'un organe institutionnel, le Conseil supérieur de l'élevage avec pour secrétariat la CPS/développement rural.

3.1.6. Loi portant charte pastorale du Mali

La loi n° 01-004 du 27 février 2001 portant Charte pastorale du Mali, "précise les droits essentiels des pasteurs notamment en matière de mobilité des animaux et d'accès aux ressources pastorales". Elle identifie 3 types d'élevage :

- élevage sédentaire, "activités de pâturage dans les zones autour des champs dans les terroirs villageois"
- élevage transhumant, "mouvement cyclique et saisonnier des animaux sous la garde des bergers suivant des itinéraires précis en vue de l'exploitation de ressources pastorales d'un territoire donné"
- élevage nomade, "déplacement du bétail (bovins, ovins, caprins, camelins, équins et asins par les nomades à la recherche de pâturages et de l'eau d'abreuvement pour les animaux"

Dans la plupart des cas, l'accès aux espaces pastoraux est libre sauf pour ce qui est des bourgoutières et des points d'eau naturels aménagés pouvant donner lieu à la perception d'une taxe ou redevance par les collectivités territoriales.

3.1.7. Politique nationale de développement de la pêche et de l'aquaculture

La Politique nationale de développement de la pêche et de l'aquaculture (PNDPA, 2011) a pour objectif d'augmenter la contribution du sous-secteur de la pêche à la croissance économique du pays, à travers une exploitation durable des ressources halieutiques et aquacoles en vue d'améliorer les conditions de travail et de vie des populations vivant de la pêche et de l'aquaculture et de faire du Mali une puissance agricole sous-régionale en la matière. Elle met l'accent sur 3 grandes zones piscicoles (Delta intérieur du Niger, Lac de Sélingué, Lac de Manantali), et distingue 2 systèmes de production que sont les captures et la production de l'aquaculture.

L'importance de la pêche tient à son poids dans le PIB réel, soit 2.9% en moyenne entre 2011 et 2016, contre 14% pour l'élevage et la pêche et 2.5% pour l'exploitation forestière et la cueillette. Sa dynamique est plus importante sur la période que pour tous les autres sous-secteurs, 4,5% de croissance annuelle contre 4% pour l'élevage et la chasse et 3,3%.

Dans les sous-secteurs forêt, faune et pêche, trois options de la politique forestière sont retenues :

- option écologique, préserver la diversité biologique, restaurer les écosystèmes dans le cadre de la lutte contre la désertification et des changements climatiques ;
- option économique, responsabiliser les ruraux par une gestion durable des ressources halieutiques et aquacoles ;
- option sociale, favoriser et garantir l'investissement foncier ainsi que dans les filières.

3.1.8. Politiques de restructuration du secteur agricole

En matière de politique agricole, il faut rappeler que le pays est passé par 3 phases. La première phase, jusqu'en 1980 a consisté en des politiques interventionnistes voire dirigistes de l'Etat. Il s'agissait essentiellement d'un système pyramidal d'encadrement de la production axé sur les filières d'exportation et l'administration du commerce agricole.

La deuxième phase, à partir de 1981, était celle de la cogestion entre l'Etat et les bailleurs de fonds. Sur cette période, l'on a assisté à la rupture du monopole de l'Etat sur la commercialisation des céréales et sur la fixation des prix et la réorganisation des ODR (Opérations de développement rural), suivie du retrait de l'Etat des activités de production et de commercialisation (1988-1993). La mise en place du PRMC s'est faite concrètement par la libéralisation du marché, l'abolition du monopole de l'OPAM et la légalisation du commerce privé de céréales. Elle a aussi consisté à réduire le coût de la politique céréalière en éliminant les subventions à la consommation et en diminuant le coût de fonctionnement de l'OPAM, à mieux approvisionner les régions déficitaires et à accroître les prix offerts aux producteurs de céréales. A partir de 1994, la politique agricole consiste au traitement des situations d'urgence à travers la mise en place d'un système de sécurité alimentaire renforcé et la réduction du risque alimentaire à moyen terme par l'amélioration des conditions de fonctionnement des marchés céréalières.

La phase 3 a commencé à partir de 2002 et a vu la formulation et la mise en œuvre de politiques axées sur la lutte contre la pauvreté avec la sécurité alimentaire en toile de fond.

En dépit de toutes ces politiques et efforts fournis le problème de l'insécurité alimentaire demeure un défi important pour le pays.

3.1.9. Politique nationale de nutrition

La situation de la nutrition dans le pays, au regard de la cible 2 de l'ODD 2, montre qu'elle est caractérisée par la forte prévalence des malnutritions chez les enfants en âge préscolaire et scolaire, la forte fréquence des carences en micronutriments (vitamine A, iode, zinc et fer) et du faible poids à la naissance associée à un déficit énergétique chronique chez les femmes en âge de procréer. En plus de ces problèmes de sous-nutrition, les maladies chroniques liées à

l'alimentation apparaissent de plus en plus souvent. Le Mali a souscrit aux résolutions de la conférence internationale sur la nutrition, du sommet mondial sur la nutrition et l'alimentation. Malgré tout, avant 2005, les objectifs de nutrition du pays n'étaient pris en compte que dans les politiques et programmes de santé et de développement rural.

C'est en 2005 que le Plan stratégique national pour l'alimentation et la nutrition 2005-2009 a été adopté mais ce plan a finalement été peu utilisé pour la mise en œuvre des interventions de nutrition. Faisant suite au Forum national sur la nutrition (2010), la Politique nationale de nutrition (PNN) a été élaborée (2013) pour doter le pays d'un cadre de référence en matière de nutrition afin que cette question soit systématiquement prise en compte dans les politiques et programmes de développement. La politique nationale de nutrition et son plan d'action sont orientés par les recommandations du Forum national sur la nutrition et les directives internationales notamment celles de la 20^{ème} session du Comité des droits économiques, sociaux et culturels des Nations unies (26 avril-14 mai 1999) qui reconnaissent le droit à une nourriture suffisante et à une bonne nutrition. La vision qui a prévalu à l'élaboration de la Politique nationale de nutrition est "d'assurer le droit à une nutrition adéquate à la population malienne toute entière en vue de satisfaire son bien-être et garantir un développement national durable" avec l'objectif général de "contribuer à assurer à chaque malien un statut nutritionnel satisfaisant pour son bien-être et pour le développement national".

De façon spécifique, il s'agit, d'ici 2021, de :

- réduire de moitié la prévalence de la malnutrition aiguë chez les enfants de 0 à 5 ans et d'âge scolaire (6 à 14 ans)
- réduire de deux tiers la prévalence de la malnutrition chronique chez les enfants de 0 à 5 ans et d'âge scolaire
- éliminer durablement les troubles liés aux carences en micronutriments (iode, fer, zinc et vitamine A)
- réduire d'un tiers la prévalence de l'anémie chez les enfants de 0 à 5 ans, d'âge scolaire et les femmes en âge de procréer
- améliorer la prise en charge nutritionnelle de la grossesse et du post-partum
- améliorer la prise en charge des maladies chroniques liées à l'alimentation et à la nutrition
- assurer un accès durable à une alimentation adéquate pour toute la population, en particulier pour les personnes vivant dans les zones d'insécurité alimentaire et nutritionnelle et les groupes à risque (personnes vivant avec le VIH/Sida, la tuberculose et les personnes âgées, etc.).

Ces objectifs ne prennent pas suffisamment en compte la cible 2 de l'ODD 2 qui entend mettre fin à toutes les formes de malnutrition d'ici 2030 avec, à l'horizon 2025, des objectifs internationaux relatifs au retard de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans. Dans les cas où les objectifs s'approchent des cibles, l'horizon temporel d'atteinte desdits objectifs est de 2021 au lieu de 2030 avec peu de chance d'atteinte des résultats dans le délai imparti. Toutefois, l'évaluation de la lutte contre la malnutrition permet de relever quelques acquis parmi lesquels la vulgarisation de la supplémentation en vitamine A et le déparasitage avec l'albendazole qui se fait 2 fois par an chez les enfants depuis 2005, la mise en place d'un système d'information nutritionnel national, le Système de suivi des interventions en alimentation, nutrition et des statistiques et d'un fonds documentaire intégré dans un site approprié.

La PNN a retenu 14 axes stratégiques que sont

- la surveillance de la croissance et du développement de l'enfant

- l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant (ANJE)
- la lutte contre les carences en micronutriments
- la prévention des maladies chroniques liées à l'alimentation
- l'alimentation et la nutrition scolaire
- la production alimentaire familiale à petite échelle et transferts sociaux
- la communication pour le développement
- le renforcement de la participation communautaire en faveur de la nutrition
- Les systèmes d'Information en matière de nutrition
- La recherche appliquée et la formation en nutrition
- La promotion de la sécurité sanitaire des aliments
- La préparation et la réponse aux situations d'urgence
- L'intégration systématique des objectifs de nutrition dans les politiques et programmes de développement et de protection sociale
- le renforcement du cadre institutionnel.

Le premier axe consiste en la prise en charge d'enfants atteints de malnutrition notamment à travers un certain nombre de mesures que sont (i) la révision et l'application systématique du protocole national à travers le système de santé et la contractualisation avec les organisations à base communautaire et les ONG spécialisées, (ii) la recherche des stratégies pour accélérer l'amélioration de la couverture et la qualité de la prise en charge dans les services de santé et au niveau communautaire, (iii) l'inscription des intrants diététiques thérapeutiques sur la liste des médicaments essentiels, (iv) l'organisation de la référence et de la contre-référence et enfin (v) l'intégration des données de la prise en charge de la malnutrition aiguë dans le guide national de monitoring et dans le système d'information sanitaire.

Dans l'axe ANJE, il y a la mise à jour et l'accélération de la mise en œuvre de la Stratégie nationale pour l'alimentation du nourrisson et du jeune enfant adoptée en 2006 avec des actions pour (i) porter et maintenir à au moins 80% la prévalence de l'allaitement maternel exclusif chez les nourrissons de moins de six mois et (ii) augmenter de 50% le nombre d'enfants de 6 à 23 mois bénéficiant d'un régime alimentaire minimal acceptable en termes de fréquence et de diversité. La lutte contre les carences en micronutriments, consiste à mener des actions tendant à accélérer (i) la lutte contre l'anémie surtout chez les enfants d'âges préscolaire et scolaire et chez les femmes en âge de procréer, (ii) la lutte pour l'élimination des troubles dus à la carence en iode (TDCI), (iii) la lutte pour éliminer la carence en vitamine A.

La prévention des maladies chroniques liées à l'alimentation, comme stratégie, se fera à travers l'application de la politique nationale et du plan d'action de lutte contre les maladies non transmissibles. La nutrition scolaire comprend l'adoption et la mise en œuvre d'une politique de santé scolaire. L'axe Production alimentaire familiale à petite échelle et transferts sociaux vise l'amélioration de l'accès à la diversité alimentaire en renforçant les projets agropastoraux et les capacités techniques et organisationnelles des coopératives et en appuyant, entre autre, la production, la transformation et la commercialisation des produits.

La stratégie de communication pour le développement vise à promouvoir des comportements individuels positifs et le changement social en faveur des pratiques appropriées de nutrition maternelle, d'alimentation du nourrisson et du jeune enfant, de prévention et de recherche des soins pour les enfants malades. Le renforcement de la participation communautaire en faveur de la nutrition vise l'implication des collectivités territoriales dans la conception et la mise en œuvre de la politique de nutrition.

A travers l'axe Systèmes d'information en matière de nutrition (SIN), la PNN compte orienter et soutenir les plans d'action et les activités de nutrition par la mise en place d'un système d'information nutritionnelle. Dans le cadre de l'axe Recherche appliquée et formation en nutrition, il est prévu, entre autres, la création d'équipes pluridisciplinaires pour la mise en œuvre et la documentation des interventions pilotes de nutrition, la capitalisation des résultats de recherche, le renforcement des moyens humains et financiers des institutions de recherche. Quant au volet formation, il s'agit de renforcer la cohérence dans l'enseignement de la nutrition dans les secteurs et institutions concernés, d'assurer la formation qualifiante et diplômante en nutrition (niveau secondaire, master et doctorat).

L'axe stratégique Promotion de la sécurité sanitaire des aliments cherche à assurer la sécurité sanitaire des aliments, élément important de la santé publique. Il y est prévu, entre autres, de (i) renforcer les capacités des laboratoires de contrôle alimentaires et de l'eau et de surveiller les maladies d'origine alimentaire, (ii) relire les textes législatifs et réglementaires pour les conformer aux exigences et défis actuels liés à la sécurité sanitaire et la qualité des aliments, (iii) renforcer les capacités du système d'inspection alimentaire et (iv) développer une stratégie d'encadrement et de renforcement des capacités des organisations de la société civile et des associations de consommateurs.

L'axe Préparation et réponse aux situations d'urgence cherche à apporter des réponses appropriées aux situations d'urgence comme les sécheresses, les catastrophes naturelles ou encore les conflits sociopolitiques et armés. Le 14^{ème} axe comprend principalement la création de postes de responsabilité en nutrition au sein des ministères en charge de la santé, de l'éducation, du développement rural, de l'environnement et de l'eau.

En matière de nutrition, avant l'élaboration et l'entrée en vigueur de la Politique nationale de nutrition, divers programmes sectoriels ont été réalisés ou sont en cours de réalisation. Ces programmes peuvent être regroupés en programmes à couverture élevée tels que les semaines d'intensification des activités de nutrition, les activités d'enrichissement des huiles en vitamine A et de la farine de blé en micronutriments, les programmes à couverture moyenne tels que la prise en charge de la malnutrition aiguë et les cantines scolaires. Certains programmes sont en régression ou faiblement mis en œuvre comme la consommation du sel iodé, la lutte contre l'anémie, la promotion de la nutrition communautaire, l'alimentation complémentaire et la diversification du régime alimentaire des populations vulnérables.

3.1.10. Politique nationale de l'alimentation scolaire, septembre 2009

Conformément à la Loi n° 99-046 du 28 décembre 1999 portant Loi d'orientation sur l'éducation, fixant les grandes orientations de la politique nationale dans le domaine de l'éducation et de la formation, cette politique (2009) entend relever 3 défis majeurs :

- insécurité alimentaire ;
- vulnérabilité nutritionnelle ;
- difficile d'atteindre l'objectif EPT (Education Pour Tous), à cause de la jeunesse de la population, 46% moins de 15 ans.

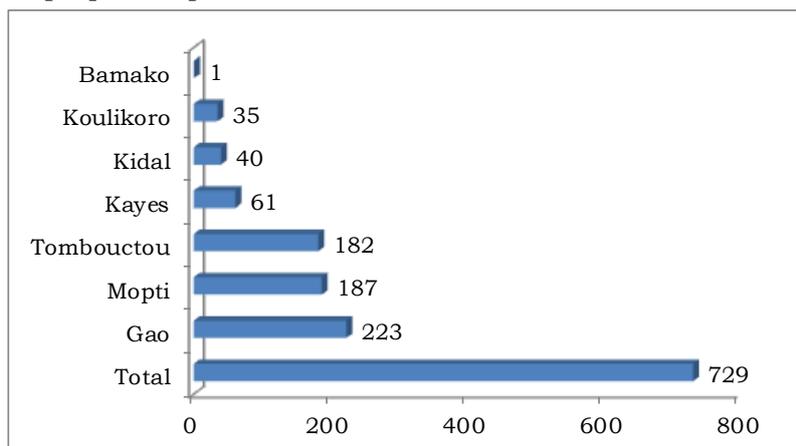
Le cadre institutionnel des cantines scolaires comprend 3 niveaux :

- niveau national, Coordination nationale des cantines scolaires créée au sein de la DNEB avec pour mission d'assurer "l'orientation, la coordination et le suivi des cantines en rapport avec les structures déconcentrées et décentralisées"
- niveau déconcentré,
 - ✓ AE, un chargé des cantines scolaires assurant le suivi et la coordination des activités des conseillers pédagogiques en charge des cantines
 - ✓ CAP, un conseiller pédagogique chargé des cantines scolaires assurant le suivi, l'appui-conseil en matière de cantines scolaires
 - ✓ Ecoles, des CGS en place dans toutes les écoles chargées de gérer les questions afférentes aux cantines dans les écoles
- niveau décentralisé, le Décret n° 02-313/P-RM du 04 juin 2002 fixant le détail des compétences transférées aux collectivités en matière d'éducation, qui dans son Art.2 dispose que "les communes exercent leurs compétences en matière d'organisation et de fonctionnement des cantines au niveau du 1er cycle de l'enseignement fondamental, les cercles au niveau du 2nd cycle".

L'état des lieux des cantines scolaires en 2008-2009 se présente comme suit :

- 729 écoles à cantines,
- soit 21.86% des écoles dans les zones d'intervention
- ou 10% des écoles au niveau national

Graphique 8. Répartition des cantines scolaires 2008-09



Les principaux acteurs en plus de l'Etat sont :le PAM, l'UNICEF, le CRS (Catholic Relief Service), Plan Mali, et la diaspora.

Les critères d'installation de cantines scolaires portent sur :

- le ciblage géographique (les 166 communes les plus vulnérables aux crises alimentaires du PNSA (Programme national de sécurité alimentaire), soit 1437 écoles et 817 CED, et les communes du PDDR-Nord (Programme décennal de développement des régions du Nord), soit 757 écoles);
- le ciblage des zones (insécurité et vulnérabilité alimentaires, faible TBS surtout des filles, faible concentration des structures scolaires, faible degré de concentration des intervenants, engagement des CT) ;
- le choix des écoles (écoles dont les communautés sont demandeuses de cantines, écoles dont 30% des élèves parcourent 3 km et plus pour s'y rendre, écoles à faible taux de rétention et d'achèvement, surtout des filles, écoles recevant des enfants de parents

nomades et/ou de parents démunis, écoles recevant des enfants à besoins éducatifs spéciaux (handicaps lourds);

- le choix des bénéficiaires (tous les élèves d'une école qui abrite une cantine).

Il est créé il y a quelques années le CNCS (Centre national des cantines scolaires) chargé de

- assurer la prise en compte des questions d'alimentation scolaire par toutes les directions nationales et services rattachés, services déconcentrés et CT dans leurs plans d'action
- proposer et mettre en œuvre les activités relatives à la promotion des cantines intégrées expérimentales
- assurer la coordination, le contrôle et le suivi de la mise en œuvre des stratégies d'alimentation scolaire
- renforcer les dispositifs législatifs et réglementaires en la matière.

3.1.11. La politique de protection sociale

La protection sociale englobe à la fois les régimes contributifs (régimes auxquels les bénéficiaires contribuent en partie, tels que les systèmes de sécurité sociale liés à l'emploi, les systèmes d'assurance sociale et/ou mutuelles de santé) et les régimes non contributifs (à travers lesquels les transferts sociaux, en espèces ou en nature, sont octroyés aux bénéficiaires sans contrepartie de leur part). Elle agit surtout sur la demande, à travers des mécanismes qui cherchent à renforcer les capacités des individus et des groupes à faire face aux besoins de la vie et de briser les barrières, tant économiques que sociales, qui limitent leur accès aux services et aux bénéfices du développement.

L'ensemble des garanties élémentaires de sécurité sociale définis à l'échelle nationale qui assurent une protection visant à prévenir la vulnérabilité et l'exclusion sociale définit le socle de protection sociale au Mali. Il s'agit d'un paquet minimum de services pour assurer la protection et la promotion des ménages et des personnes qui sont les plus vulnérables afin de répondre aux besoins prioritaires identifiés dans le profil des risques et de la vulnérabilité. Cela retrace les bases de réalisation progressive de ce socle de protection sociale à travers les engagements stratégiques suivants :

- la réalisation d'une couverture maladie universelle (AMO, RAMED, mutuelles de santé)
- l'accès au revenu minimum pour les enfants et familles très pauvres (programmes des filets sociaux)
- la sécurité élémentaire de revenu, à travers le respect au moins du revenu minimal national pour tous les travailleurs du secteur public et privé
- les facilités accordées aux personnes âgées et les personnes handicapées pour bénéficier en priorité des services publics et privés.

A l'analyse, on note que le régime contributif de protection sociale connaît bien des obstacles à l'adhésion massive, dont la faiblesse et l'irrégularité des revenus. Pour ce qui concerne les mutualités, les estimations de l'Union technique des mutualités (UTM) montrent que 60 à 70% des mutuelles du Mali sont actuellement membres de cette structure faitière. En 2013, sur 182 mutuelles agréées au Mali, les régions de Mopti, Ségou, Sikasso, et le district de Bamako, ont enregistré les nombres les plus élevés de mutuelles avec respectivement, 19, 24, 35 et 49. De ces mutuelles les proportions des d'adhérents inscrits à jour sont les plus élevés pour les localités avec les nombres les plus bas de 2 et 9 respectivement à Kidal et Gao. Au même moment Tombouctou, Bamako et Koulikoro ont montré les proportions d'adhérents inscrits à jour les plus élevées de 76, 69, et 63%. Il

ressort de ces observations qu'il convient de mettre les efforts au niveau des zones où beaucoup reste encore à faire et où le facteur de succès existe (proportions plus élevées de mutualistes à jour), incitant à créer plus de mutuelles pour ainsi contribuer à mieux renforcer la lutte contre la malnutrition dans le sens de la faim zéro au Mali. Dans cette logique, des régions comme Mopti, Kayes et Sikasso avec de faibles proportions d'adhérents inscrits à jour ont besoin de beaucoup de sensibilisation auprès des populations pour les inciter à être plus dynamiques dans le mouvement mutualiste, une voie d'accès du monde rural à la protection sociale.

Tableau 18. Répartition géographique de la mutualité au Mali

	Bamako	Kayes	Koulikoro	Sikasso	Ségou	Mopti	Tombouctou	Gao	Kidal	Total
Nombre de mutuelles	49	15	14	35	24	19	15	9	2	182
Nombre d'adhérents inscrits	193 065	15 770	6 910	28 543	13 017	7 756	4 490	6 341	372	276 264
% d'adhérents inscrits à jour	69	19	63	24	32	3	76	100	100	59
Nombre de bénéficiaires inscrits	352165	65 569	21 416	77 044	43 594	17 448	17 724	14 632	900	610 492
% de bénéficiaires à jour	51	13	29	24	34	3	89	100	100	42

Source: Politique nationale de protection sociale, mai 2016

S'agissant du régime non contributif, ses principales composantes sont le Régime d'assistance médicale (RAMED), les programmes des filets sociaux et les autres programmes de gratuité et de subventions publiques. Le panier de soins du RAMED couvre les soins ambulatoires, les soins hospitaliers, les produits pharmaceutiques et les prestations de maternité tous pris en charge à 100 %.

Les programmes de filets sociaux occupent une place importante dans le dispositif d'interventions nutritionnelles. Ils doivent à cet effet, pour assurer la mise en œuvre des programmes de prise en charge des groupes les plus vulnérables, palier au manque de capitaux de toute nature pour les communautés déshéritées. Ces programmes de filets sociaux comme "*Jigisemejiri*" renferment les composantes orientées sur le transfert monétaire et les mesures d'accompagnement. Le seul programme "*Jigisemejiri*" couvre environ 62000 ménages les plus pauvres, sélectionnées dans différentes régions du pays à l'exception des régions de Tombouctou et de Kidal concernées particulièrement par la situation de crise du pays. En dehors du transfert monétaire régulier effectué pour chaque ménage ciblé, il y a des mesures d'accompagnement qui sont développées pour inciter les familles à investir dans l'éducation et la santé des enfants, la nutrition des enfants et des femmes enceintes et allaitantes.

Un paquet nutritionnel préventif est aussi distribué aux enfants (0-59 mois) et aux femmes enceintes, dans les zones à forte concentration de la malnutrition. Parmi les autres programmes non contributifs, on peut retenir le Programme d'alimentation scolaire, les interventions du Commissariat à la sécurité alimentaire, les projets de filets sociaux et autres projets d'urgence mis en œuvre par les partenaires non étatiques, le Cadre commun de filets sociaux saisonniers et le Cash Working Group.

Les différents régimes de gratuité et subventions portent sur le traitement du paludisme chez l'enfant de moins de 5 ans et la femme enceinte, la césarienne, le VIH/SIDA, le cancer (chimiothérapie), la vaccination (enfants de moins d'1 an), la malnutrition chez l'enfant de moins de 5 ans et la femme allaitante, les facilités accordées aux personnes âgées, les personnes vivant avec les fistules, la gratuité de l'enseignement, les maladies sociales (tuberculose, lèpre, le ver de Guinée). Des programmes envisagés pour ces circonstances occupent une place de choix. Ce sont le Programme d'appui nutritionnel et des programmes conjoints de prise en charge intégrée de la malnutrition aiguë sévère et modérée. Les principaux partenaires dans leur mise en œuvre sont notamment l'Unicef, le PAM, la FAO, l'OMS, l'Union européenne, etc. Les types d'interventions comprennent notamment des appuis en intrants (médicaments, appuis

alimentaires spécifiques, matériel de travail) aux structures de prise en charge, l'accompagnement nutritionnel des familles, l'éducation nutritionnelle, etc.

Il faut noter enfin que les mécanismes de protection sociale mis en place ne couvrent qu'environ 22% de la population totale (travailleurs en activité ou retraités, fonctionnaires en activité ou retraités). Ainsi, vu leur importance dans l'optique de la réalisation de l'objectif "faim zéro" et d'éradication de la malnutrition, il est nécessaire de disposer de mécanismes permettant de renforcer l'efficacité et l'efficience dans la mise en œuvre des initiatives de protection sociale au profit des populations, particulièrement les couches les plus vulnérables.

3.1.12. Autres politiques ou mesures concourant à la sécurité alimentaire et nutritionnelle

Dans le domaine du développement rural, il y a le Schéma directeur du secteur du développement rural (SDDR) avec ces 4 objectifs, notamment (i) augmenter la contribution du secteur du développement rural à la croissance économique, (ii) renforcer la sécurité et l'autosuffisance alimentaire, (iii) améliorer les revenus et les conditions de vie des populations rurales et (iv) protéger l'environnement et assurer une meilleure gestion des ressources naturelles.

Plusieurs autres politiques ou mesures concourant à la sécurité alimentaire et nutritionnelle ont été mise en œuvre dans différents domaines.

☞ En matière de politique fiscale

Des mesures d'urgence comme la subvention alimentaire ont été utilisées par l'Etat à travers la suppression des taxes d'importation, les allègements fiscaux pour les importateurs, des exonérations de taxes sur les céréales sèches (mil, maïs, sorgho), le riz, l'huile alimentaire et le lait en poudre.

Il serait indiqué de mettre en place un système de suivi de l'impact de ces mesures fiscales sur le niveau des prix et la consommation des ménages, ce d'autant plus que les prix des produits alimentaires augmentent sensiblement plus vite que ceux des autres produits.

☞ Dans le domaine de la relance de la production

Des mesures de court terme de relance de la production ont été prises parmi lesquelles les opérations d'appui à la mise en place des cultures de contre saison et le renforcement des dispositifs d'appui à la préparation de l'hivernage e.g. les subventions des intrants agricoles. Enfin, des mesures de moyen terme de relance de la production agricole ont été mises en œuvre telles que la réhabilitation et l'extension des aménagements hydroagricoles. La mise en place de l'Initiative riz, avec l'approvisionnement et la subvention des engrais et semences sélectionnées, la fourniture de matériel agricole, la mise en place de lignes de crédit pour l'approvisionnement en intrants et le redéploiement du conseil agricole, fait partie de ces mesures. Cette initiative a, par la suite, été étendue à d'autres spéculations comme le maïs, le sorgho, le mil, le niébé (République du Mali, 2013).

Le programme "Food security" a été mis en place à la suite de la flambée des prix des denrées alimentaires de 2008 et vise en outre l'augmentation de l'offre de produits agricoles sur le marché national. L'enveloppe financière totale est de 26.2 millions d'euros gérée par la Banque

mondiale, l'UNICEF et des ONG pour "appuyer l'économie agricole et les programmes de lutte contre la malnutrition".

Pour améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle ainsi que les revenus des populations, le Projet de renforcement de la sécurité alimentaire par le développement des cultures irriguées mène des activités de réhabilitation de 4'926 ha de périmètres irrigués dans les régions de Koulikoro, Sikasso et Ségou. Il est aussi prévu des activités d'intensification et de diversification des productions agricoles pour la création d'emplois, le développement des chaînes de valeur des filières porteuses pour atteindre les objectifs visés. Le projet devrait bénéficier à 5700 exploitations pour 85695 agriculteurs pour un coût total de 29.64 milliards fcfa.

Plus explicite, le PNIP-SA vise la sécurité alimentaire et nutritionnelle à travers 5 filières prioritaires, celles du riz, du maïs, du mil/sorgho, du bétail/viande/lait et de la pêche/aquaculture. De façon spécifique, il s'agit accroître la production céréalière par l'augmentation de la productivité et la modernisation des systèmes de production et de commercialisation, accroître la production animale, d'améliorer les revenus des producteurs et l'état nutritionnel par l'information/éducation/communication (IEC). Les résultats attendus du PNIP-SA à l'horizon 2015 qui étaient de 494'594 tonnes de maïs, 407'683 tonnes de mil, 157'780 tonnes de sorgho, 168'262 tonnes de riz/paddy, 91'467 tonnes de viande, 362'235'000 litres de lait et 13'322 tonnes de produits de pêche/aquaculture semblent tous avoir été atteints sans pour autant que la sécurité alimentaire soit atteinte pour tous.

☞ **En matière d'aménagement**

Le GAFSP intervient dans les régions de Kayes, Koulikoro, Sikasso et Ségou. Ses activités concernent les aménagements hydro-agricoles et planage pour 6550 ha de terres irriguées, la réalisation et/ou réhabilitation de réseaux d'irrigation et de drainage, l'aménagement de 2250 ha de mares et bas-fonds et la réalisation de pistes rurales, de points d'eau potable, de centres de santé et d'écoles. Dans la région Koulikoro, les activités du GAFSP s'opèrent à travers l'Office du périmètre irrigué de Baguineda (3000 ha aménagés pour 22 villages) et l'Office de la haute vallée du Niger (OHVN). Ce sont des éléments pertinents de la cible 4 qui se propose d'assurer d'ici 2030 la viabilité des systèmes de production alimentaire à travers notamment l'accroissement du pourcentage de ménages agricoles utilisant des systèmes d'irrigation dans l'ensemble des ménages agricoles.

Le Programme d'appui à la mise en œuvre du contrat plan de l'Office du Niger pour 30 millions d'euros vise l'aménagement de nouveaux périmètres irrigués (2309 ha) au bénéfice des exploitations familiales, l'extension du réseau de drainage (40 km) et le financement d'appui budgétaire sectoriel avec développement des capacités par assistance technique.

☞ **En matière de subvention aux intrants**

La politique de subvention des intrants a, pendant longtemps, été activement appliquée par le Mali. En 2015, ce sont au total près de 319 mille tonnes d'engrais qui ont été subventionnés sur un objectif initial de 353 soit un taux de réalisation de 90%. Près de la moitié de ces engrais est organique, un peu moins du tiers de complexe coton, le reste étant constitué de PNT, de l'urée, du DAP et du NPK. Toutes les régions du pays ont bénéficié de ces subventions à l'exception de Kidal et dans une moindre mesure de Gao et Tombouctou à cause de l'insécurité.

Tableau 19. Subventions d'engrais aux producteurs en 2015 (en tonnes)

	PNT	Engrais organique	Urée	DAP	Complexe coton	NPK	Total
Kayes	1	400	622	300		873	2 196
Koulikoro	342	1 469	6 432	786		2 532	11 561
Sikasso	277	2 419	25 090	3 005		14 528	45 319
Ségou	123	1 754	23 259	10 623		2 519	38 276
Mopti	85	231	6 919	2 627		2 863	13 903
Tombouctou			6 912	3 460		0	10 372
Gao			83	41		273	397
Bamako	18	200	486	56		274	1 034
CMDT/OHVN	3 063	1 689	65 345		92 855	36 049	195 938
Total Général	3 908	8 162	132 931	22 076	92 855	59 644	318 996
Objectif	5 000	19 497	158 172	30 287	101 800	62 297	352 556
Taux de réalisation (%)	78%	42%	84%	73%	91%	96%	90%

Source : Direction nationale de l'agriculture (DNA)

Conformément à la cible 2.4 il est recommandé d'accroître la part de subventions des engrais organiques. En effet, l'indicateur 2.4.3 porte sur le pourcentage des des ménages agricoles utilisant des engrais naturels dans l'ensemble des ménages agricoles utilisant des engrais.

3.1.13. Politiques d'aide à la sécurité alimentaire

En plus des activités menées dans le cadre des politiques et stratégie, le système des Nations unies contribue à la lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle à travers ses différents agences et programmes. La coopération des Nations unies avec le Mali est basée sur les principes du respect des droits de l'homme, de l'égalité du genre et du renforcement des capacités nationales. Le Plan cadre des Nations unies pour l'aide au développement (UNDAF) comprend 4 axes à savoir (i) le renforcement de la sécurité, de la paix et de la réconciliation nationale, (ii) la promotion de la bonne gouvernance, (iii) l'accès aux services sociaux de base de qualité et (iv) une croissance inclusive et un développement durable (République du Mali et ONU, 2014). Depuis 2005, le programme PASA pour un montant cumulé de 22.2 millions d'euros, est mis en œuvre par le biais des ONG à destination des populations les plus vulnérables. La composante malienne du programme (PASA Mali 5) est d'un montant de 5 millions d'euros, en raison de la situation particulière des populations des zones du Nord (sécheresse localisée durant la campagne 2009-2010, insécurité, etc.).

Le Plan stratégique 2017-2021 du PAM est orienté vers l'atteinte des Objectifs de développement durable (ODD) et comprend 2 axes stratégiques, l'élimination de la faim et la contribution à un partenariat mondial revitalisé. Il y a 3 objectifs stratégiques pour le premier axe et 2 pour le second. La stratégie pays pour le Mali du Programme alimentaire mondial a pour but de "réduire l'insécurité alimentaire et la sous-nutrition au Mali, en progrès vers les objectifs du défi global de "Faim zéro". Autrement dit, le PAM cherche à appuyer les objectifs de développement durable de long terme du gouvernement, particulièrement ceux ayant un lien avec la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Pour faire face à la crise alimentaire et nutritionnelle, diverses formes d'assistance alimentaire ont été apportées dans la région (Commission européenne, 2016) parmi lesquelles les transferts en espèces de coupons ou de rations alimentaires en nature, la distribution d'aliments prêts à manger et de médicaments de première nécessité aux enfants sévèrement dénutris, les équipements et systèmes hydriques et d'hygiène dans les centres de santé, la formation et supervision des équipes et dépistage des enfants à risque. Depuis 2015, l'UE et le Royaume uni ont un programme PHASE (Apporter une aide humanitaire dans le cadre des crises au Sahel) de 3 ans pour répondre aux 3 grands défis de la région, la dénutrition et l'insécurité alimentaire, les besoins engendrés par les conflits notamment en termes de déplacements et de protection et la multiplication des épidémies et autres catastrophes naturelles.

Dans la région sahélienne, la crise alimentaire et nutritionnelle peut être aggravée par l'érosion de la résilience des populations due à une rapide succession de crises, l'absence de services de base et la ramification des conflits dans la région. Pour cela, Il a été créé en décembre 2012, avec la participation de l'UE, l'Alliance globale pour l'initiative de résilience au Sahel et en Afrique de l'Ouest (AGIR-Sahel). La mission assignée à AGIR-Sahel est d'atteindre l'objectif Zéro faim d'ici 2032 en faisant baisser la malnutrition chronique, en améliorant la production agricole et les moyens de subsistance et en développant et renforçant les filets de sécurité sociaux. Dans la lutte contre la grippe aviaire, l'Union européenne a contribué pour 2 millions d'euros (2010-2011) pour la surveillance épidémiologique et pour l'indemnisation des aviculteurs en cas d'abattage si une crise devait survenir.

Le défi de la distribution alimentaire est de satisfaire au besoin de 540 communes vulnérables sur les 703 que compte le pays pour plus de 11000 tonnes d'aliment en 2016.

Tableau 20: Distributions de vivres aux populations vulnérables

	Nombre de communes vulnérables	% Population vulnérable	quantité (tonnes)
Kayes	104	1,0	533
Koulikoro	30	1,7	392
Sikasso	145	1,0	901
Ségou	60	2,1	814
Mopti	108	2,7	1 887
Tombouctou	52	11,0	2 529
Gao	24	8,3	1 541
Kidal	11	6,4	149
Bamako	6	4,3	2 682
TOTAL	540	3,0	11 428

Les principaux contributeurs à la distribution alimentaire gratuite sont : l'Etat (à travers le CSA), le PAM, le CICR et ECHO. Les PTF interviennent essentiellement dans les régions du Nord et du Centre.

Tableau 21. Réalisations consolidées des Distributions alimentaires gratuites Etat/PTF en 2016

	Population totale	Population vulnérable	Bénéficiaires				Total
			PAM	CSA	CICR	ECHO	
Kayes	2 517 000	19 732	0	19 732	0	0	19 732
Koulikoro	3 058 001	14 509	0	14 509	0	0	14 509
Sikasso	3 337 000	33 370	0	33 370	0	0	33 370
Ségou	2 952 000	30 157	0	30 661	10 800	0	41 461
Mopti	2 571 000	69 874	33 254	69 874	0	0	103 128
Tombouctou	852 000	93 680	79 699	93 690	73 290	40 677	287 356
Gao	685 001	57 069	80 275	57 066	34 200	26 396	197 937
Kidal	86 001	5 513	11 919	5 513	6 000	0	23 432
Bamako	2 285 079	99 343	0	99 339	0	0	99 339
Total	18 343 082	423 247	205 147	423 754	124 290	67 073	820 264

3.2. Mobilisation des ressources et financement des programmes

3.2.1. Mécanismes de financement

Le financement du Dispositif national de sécurité alimentaire (DNSA) se fait selon des mécanismes aussi bien internes qu'externes. Au niveau interne, on distingue principalement 2 fonds. Le premier, Fonds commun de contrepartie (FCC) qui est essentiellement constitué de ressources budgétaires étatiques et des contributions des partenaires du PRMC couvre les coûts de fonctionnement du dispositif et finance les interventions dans le cadre du SAP. Le second, Fonds de sécurité alimentaire (FSA) constitué par l'Etat et les PTF, finance des actions de sécurité alimentaire ainsi que le fonctionnement du système de sécurité alimentaire. Au niveau externe (à l'extérieur du DNSA), ce sont les ressources fournies par des organisations de la société civile, le secteur privé et les collectivités à travers l'Agence nationale d'investissement des collectivités territoriales (ANICT).

Les mécanismes financiers de la sécurité alimentaire et nutritionnelle comprennent les subventions aux intrants (engrais et semences) pour le riz, le maïs, le sorgho, le mil et le coton en vue de l'amélioration des disponibilités alimentaires. Ces ressources proviennent du chapitre Fonds commun de la Direction générale du budget. Il y a aussi les mécanismes de financement des activités du PRMC tels que l'Observatoire des marchés agricoles (OMA), le Système d'alerte précoce (SAP) financé par la partie malienne pour moitié et par les PTF pour l'autre moitié, l'Office des produits agricoles du Mali (OPAM). L'OMA, organe de collecte, d'analyse et de diffusion des prix des céréales, est financé par le dispositif de pilotage de la sécurité alimentaire sous forme de caisse d'avance et par les ressources tirées des activités commerciales qu'il mène. Le SAP est financé par le même dispositif de pilotage avec le même système de caisse d'avance. L'OPAM est lié à l'Etat par un contrat-plan qui lui permet de facturer l'Etat pour ses coûts réels et le système de pilotage de la sécurité alimentaire pour ses frais liés à sa fonction de service public et pour une partie de ses coûts de fonctionnement. Pour le financement des activités des structures composant le PRMC, deux fonds ont été mis en place, le Fonds commun de contrepartie (FCC) et le Fonds de sécurité alimentaire (FSA). Le FCC est alimenté par les ressources de la monétisation des aides alimentaires reçues, des contributions financières de l'Etat et des partenaires ainsi que des ressources propres du PRMC. Il contribue à la prise en charge des coûts de fonctionnement des structures du PRMC. Le FSA est une réserve monétaire pour compléter le stock physique de sécurité alimentaire dans certaines circonstances. Il est plafonné à 5.5 milliards de fcfa, correspondant à peu près aux coûts d'importation et de distribution de 25 mille tonnes de céréales et financé par l'Etat et des partenaires techniques et financiers.

Pour le financement des politiques agricoles notamment de la LOA, il a été constitué un fonds dénommé Fonds national d'appui à l'agriculture (FNAA) avec 3 guichets. Le premier guichet, développement agricole, finance l'appui aux activités agricoles et péri-agricoles. Le second, risques et calamités agricoles, s'occupe de minimiser l'impact des risques liés à l'agriculture. Le fonds de garantie, troisième guichet, devrait garantir les emprunts contractés par les exploitants agricoles et accorder des bonifications d'intérêts sur les financements destinés à l'acquisition de moyens de production.

Pour ce qui est du cas spécifique de la Politique Nationale de Nutrition, son financement est assuré par le budget d'Etat et la participation des collectivités, des communautés, des ONG et des partenaires au développement. Pour les situations d'urgence, il est prévu de constituer un Fonds pour la réponse aux situations d'urgence nutritionnelle. L'élaboration, le financement,

la mise en œuvre et le suivi des plans opérationnels annuels (en lesquels se décline au niveau ministériel la politique nationale de nutrition) sont du ressort de chaque Ministère conformément à son mandat et aux priorités définies. Dans la recherche de financement, les Ministères seront soutenus par le Conseil National de la Nutrition (CNN) qui assure aussi la cohérence et le suivi de la mise en œuvre du plan d'action intersectoriel et des plans opérationnels. Il ne semble pas ici que des financements fermes aient pu être dégagés ni même qu'un mécanisme pérenne et fiable de financement ait été véritablement monté.

3.2.2. Analyse des financements

Les principaux bailleurs de fonds de la sécurité alimentaires au Mali sont l'Union européenne, les Etats-Unis, le Canada, le Japon et les Nations unies (PAM, UNICEF et FAO). L'Union européenne a participé à hauteur de 203 millions d'euros en 2016 pour le quart de l'ensemble des besoins de sécurité alimentaire du Sahel et 43% des besoins de nutrition (Commission européenne, 2016). Depuis 2005, le Programme d'appui à la sécurité alimentaire (PASA) a coûté un montant total cumulé de 22.2 millions d'euros. Au Mali, ce sont au total 5 millions d'euros qui ont été financés par l'Union européenne dans le cadre du PASA 5, La Convention de financement CRIS n°ML/FED/2009/21424 sur le 10^{ème} FED, pour la période 2011-2014 était d'un montant indicatif de 4 millions d'euros, l'objectif étant de contribuer à la réduction de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle dans des zones les plus exposées ciblant particulièrement les populations les plus vulnérables.

Le financement du Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire (GAFSP), pour un montant de 67.4 millions US\$ est fait sur des ressources propres (74%), sur des ressources FAD (7%), sur des ressources étatiques (14%), sur les contributions des exploitants agricoles (2%) et des Centres de service intégré (3%). Le coût total du Programme national d'investissement agricole (PNIP-SA 2012-2017), une composante nationale de ce programme mondial s'élève à 712 millions US\$ dont 20% à financer par Etat et 15% par les bénéficiaires. Plus de la moitié de ce budget (55%) va à la modernisation des exploitations, plus du quart (28%) à la production et compétitivité, 12% au renforcement des capacités, 3% à la recherche et formation et 2% à la sécurité alimentaire. La répartition filière est de 30% pour le riz, 24% pour le bétail/viande/lait, 21% pour la pêche/aquaculture, 13% pour le maïs, 7% pour le mil/sorgho et 6% pour les activités transversales.

Le programme "Food security", suite donnée à la flambée des prix des denrées alimentaires de 2008 et visant l'augmentation de l'offre de produits agricoles sur le marché national était d'une enveloppe totale de 26.2 millions d'euros gérée par la Banque mondiale, l'Unicef et les ONG.

Le Programme d'appui à la mise en œuvre du contrat plan de l'Office du Niger a coûté 30 millions d'euros devant servir à financer l'aménagement de nouveaux périmètres irrigués (2309 ha) au bénéfice des exploitations familiales, l'extension du réseau de drainage (40 km) et l'appui budgétaire sectoriel avec développement des capacités par assistance technique.

Un des dispositifs institutionnels de la Stratégie pour le développement du secteur agroalimentaire au Mali est la création du Centre national d'appui au secteur agroalimentaire (CNASA), dispositif qui intègre l'Etat, les PTF, les collectivités territoriales et le secteur privé. Le budget global du Plan d'action du CNASA comprend un budget d'investissement, un budget de fonctionnement (activités préliminaires, salaires et frais généraux) et un budget des activités d'appui (promotion des investissements, développement des technologies appropriées et

modernes, renforcement des capacités, information et communication, développement des marchés, suivi-évaluation). D'un montant total de 1089 millions de francs CFA, ce budget est passé à 2388 millions fcfa en 2013 et 2475 millions en 2014. Les prévisions budgétaires annuelles, pour les prochaines années vont de 1380 millions pour 2018 à 1411 millions pour 2021. Le budget total cumulé, sur la période 2012-2021 se chiffre à 15352 millions fcfa, financé à 52% par l'Etat, 31% par les PTF, 12% par les Collectivités territoriales et 5% par le secteur privé. La contribution du secteur privé va croissant le long de l'appui au secteur agroalimentaire, passant de 0.1% en 2012 à 6.4% en 2018.

Tableau 22. Budget de financement du plan d'actions (en millions fcfa)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Budget d'investissement	976	1 486	1 381								3 843
Budget de fonctionnement	100	265	383	471	483	491	496	501	506	512	4 208
Budget des activités	13	636	711	779	769	821	884	891	899	899	7 301
Total	1 089	2 388	2 475	1 250	1 252	1 312	1 380	1 392	1 405	1 411	15 352
Sources de financement (en %)											
✓ Etat	64.4	58.9	58.3	47.5	47.7	47.5	47.2	47.2	47.2	47.3	52.1
✓ PTF	30.0	34.2	34.0	30.0	30.0	30.0	30.0	30.0	30.0	30.0	31.3
✓ Collectivités territoriales	5.5	4.3	4.8	16.2	16.1	16.3	16.4	16.4	16.4	16.4	11.8
✓ Secteur privé	0.1	2.7	2.9	6.2	6.1	6.3	6.4	6.4	6.4	6.4	4.8
Total	100.0										

Les contributions totales cumulées de l'Etat et des PTF au financement de la SAN sur la période 2006-2015 s'élèvent à 66 milliards de fcfa, dont 60 milliards (91%) pour l'Etat et 6 milliards FCFA (9%) pour les PTF (France, Canada, USA, l'UNICEF, Pays-Bas et Suisse). Sur la même période, les contributions annuelles sont en nette augmentation, passant de 4.14 milliards en 2006 à 18.254 milliards en 2015, soit plus du simple au quadruple. Cette augmentation est essentiellement due à la croissance des ressources étatiques qui ont été multipliées par 7, contrairement aux contributions directes des PTF qui ont non seulement diminué mais aussi été irrégulières. La part de l'Etat est passée de 60% en 2006 à 99% en 2015 alors que celle des PTF a fortement chuté de 40% en 2006 à moins de 1% en 2015.

Tableau 23. Evolution des contributions directes de l'Etat et des PTF (en millions FCFA)

	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Total
FSA	1 844	2 347	2 708	3 401	2 010	4 626	4 633	1 487	8 910	16 314	48 280
FCC	2 296	1 688	1 664	1 255	1 801	1 689	1 194	1 382	2 054	1 940	16 963
ETAT	2 472	2 352	3 314	4 656	3 797	5 970	5 827	2 214	10 842	18 132	59 576
PTF	1 668	1 683	1 058		14	345			656	122	5 546
Total Ressources	4 140	4 035	4 372	4 656	3 811	6 315	5 827	2 869	11 498	18 254	65 777

Source : CSA

Le coût total du Plan cadre intégré des Nations unies pour l'aide au développement au Mali, 2015-2019 (République du Mali et ONU, 2014) est de 1.1 milliards US\$, à financer avec les ressources propres des agences, les ressources de la MINUSMA et les ressources extérieures mobilisées par les agences et le Gouvernement. Ce budget total se répartit entre le chapitre paix, sécurité et réconciliation (22%), le chapitre gouvernance (9%) le chapitre services sociaux de base (17%) et le chapitre croissance inclusive et développement durable (52%).

La gouvernance financière de la sécurité alimentaire et nutritionnelle connaît quelques faiblesses qui en réduisent l'efficacité. Parmi ces faiblesses, il y a les disparités et multiplicités de procédures de financement au niveau des PTF, l'insuffisance de coordination des interventions de financement sur le terrain, le non transfert conséquent des ressources de l'Etat aux Collectivités territoriales, la faible capacité de mobilisation de ressources financières par les Collectivités territoriales, les organisations de la société civile (OSC) et le secteur privé. Par ailleurs, le financement des programmes et projets de sécurité alimentaire et nutritionnelle

dépend encore de ressources extérieures même si la part de ces ressources reste faible dans le financement total. Malgré tout, la gouvernance financière de la sécurité alimentaire et nutritionnelle bénéficie de l'engagement politique de l'Etat, traduit par sa contribution financière importante, l'existence du Conseil national de la sécurité alimentaire (CNSA) qui définit les besoins de financement et les orientations en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle, les contributions financières de presque tous les acteurs, les PTF, les OSC (professions agricoles, ONG), le secteur privé (le réseau des banques et des institutions de micro-finance, le réseau des commerçants importateurs et exportateurs), les Collectivités territoriales à travers les fonds ANICT.

Concernant le financement du secteur rural par le BSI, il est composé en 2016 à 20% par le financement intérieur et 80% par le financement extérieur dont 57% de subventions. Le BSI finance surtout l'agriculture (85%) suivi par l'élevage (11%).

Tableau 24. Financement par le budget spécial d'investissement du secteur rural en 2016(en millions fcfa)

	Financement total		Financement intérieur		Financement extérieur	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Agriculture	154 409	85%	30 789	20%	123 620	80%
Elevage	20 532	11%	2 496	12%	18 036	88%
Pêche	1 126	1%	1 126	100%	0	0%
Forêt	5 701	3%	2 131	37%	3 570	63%
Total	181 768	100%	36 542	20%	145 226	80%

Source : CPS/SDR, Annuaire statistique, 2017

3.3. Cadre institutionnel et gouvernance

L'évolution progressive du cadre institutionnel de mise en œuvre des politiques de sécurité alimentaire s'est faite sur 2 périodes, d'abord de l'indépendance à l'année 1991 avec la mise en place, en 1981, du Programme de restructuration du marché céréalier (PRMC), ensuite sur la période 1992-2016 avec l'apparition de nouvelles institutions comme:

- le Système d'alerte précoce (SAP), l'Observateur du marché céréalier (OMA), le Stock national de sécurité alimentaire, 3 composantes importantes du PRMC.
- le Ministère délégué chargé de la sécurité alimentaire (2003) et le Comité d'orientation et de coordination du système de sécurité alimentaire (COCSSA) en son sein
- le Commissariat à la sécurité alimentaire (CSA) et ses organes de gestion au niveau central et au niveau des collectivités territoriales:
 - ✓ le Conseil national de sécurité alimentaire (CNSA), présidé par le Premier ministre
 - ✓ le Comité de coordination et de suivi des programmes et projets de sécurité alimentaire (CCS/PSA), présidé par le Commissaire à la sécurité alimentaire
 - ✓ le Comité régional de sécurité alimentaire (CRSA) par région, présidé par le gouverneur de région
 - ✓ le Comité local de sécurité alimentaire (CLSA) par cercle, présidé par le préfet
 - ✓ le Comité communal de sécurité alimentaire (CCSA) par commune, présidé par le sous-préfet
- un protocole d'entente entre le Mali et les Partenaires techniques et financiers (2016) pour renforcer le Dispositif national de sécurité alimentaire (DNSA).

Les principaux acteurs identifiés pour l'opérationnalisation du DNSA sont (i) l'Etat et ses services centraux et déconcentrés pour des fonctions régaliennes et la mobilisation de ressources (naturelles, humaines, financières et matérielles), (ii) les Collectivités territoriales pour la maîtrise d'ouvrage du développement local et régional à travers l'élaboration, la mise

en œuvre et le suivi des interventions, (iii) les Organisations de la société civile pour l'appui à la gouvernance locale, à la participation à l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des programmes et projets, le contrôle citoyen (iv) le secteur privé pour être le moteur de la croissance économique et (v) les partenaires techniques et financiers pour leurs contributions financières et techniques à la mise en œuvre du DNSA.

Le DNSA a jusqu'ici profité d'un cadre politique et institutionnel favorable aussi bien au niveau central qu'au niveau des collectivités territoriales, de l'engagement financier du gouvernement et de la participation active des ONG notamment à travers leurs interventions humanitaires. Cependant, le DNSA a été soumis à de nombreuses contraintes et faiblesses d'où la nécessité de sa réforme. Parmi ces contraintes et faiblesses, il y a l'absence d'une politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle articulant les problématiques de nutrition, protection sociale et résilience. Les différentes réformes institutionnelles pour adapter l'environnement changeant du DNSA se sont, par ailleurs, révélées être une juxtaposition de mesures qui ne s'intègrent pas. On peut tout aussi évoquer l'insuffisance des ressources financières et humaines au niveau des organes de gestion et des collectivités territoriales ainsi que la non effectivité ou l'insuffisance du contrôle citoyen et de l'apport financier du secteur privé. Aussi, quelques changements au niveau des structures qui composent le DNSA ont-ils été introduits. Au niveau national, 2 nouvelles structures de décision, la Commission mixte de concertation (CMC) et le Comité technique s'ajoutent à celles déjà existantes.

De même, la PolSan intégrant des dimensions d'alimentation, de nutrition et de protection sociale, prévoit de créer un organe unique d'orientation issu de la fusion des organes d'orientation de ces 3 dimensions, le Conseil national de sécurité alimentaire (CNSA), le Conseil national de nutrition (CNN) et le Conseil national d'orientation stratégique de la protection sociale (CNOS-PS). Le nouvel organe, Conseil national de sécurité alimentaire, nutritionnelle et de la protection sociale (CNSANPS), sera présidé par le Premier ministre. Les organes de pilotage qui viennent en appui à ce Conseil comprennent le CSA qui en assure le secrétariat exécutif et s'occupe du lien avec les partenaires humanitaires, le Comité de coordination et de suivi des programmes et projets de sécurité alimentaire (CCS/PSA), le Comité technique intersectoriel de nutrition (CTIN), le Comité technique intersectoriel de la protection sociale et le futur cadre de coordination d'AGIR-Sahel.

En matière de nutrition, le cadre institutionnel a longtemps été inapproprié. Depuis 1981, le service de nutrition de l'INRSP mène des travaux de recherche sur la nutrition. Sur la période 1999-2007, des fonctions de coordination intersectorielle et de planification stratégique ont été confiées à la Division suivi de la situation alimentaire et nutritionnelle au sein de la Cellule de planification et de statistiques (CPS) du secteur de la santé, du développement social et de la promotion de la femme et de l'enfant mais la dissolution de cette division a laissé un vide à partir de 2007. En 2001, des fonctions d'intervention et d'appui aux structures déconcentrées ont été confiées à la Division nutrition de la Direction nationale de la santé (DNS). L'année 2003 a vu la création de l'Agence nationale de la sécurité sanitaire des aliments, chargée, entre autres, de la coordination de toutes les actions liées à la sécurité sanitaire des aliments. Le Commissariat à la sécurité alimentaire, créé en 2004 auprès de la Présidence de la République, a été chargé d'élaborer la Politique nationale de sécurité alimentaire et d'en assurer la mise en œuvre.

Le renforcement du cadre institutionnel en matière de nutrition prévoit spécifiquement des actions au sein des ministères en charge de la santé, de l'éducation, du développement rural, de l'environnement et de l'eau. Parmi ces actions, il y a la création d'un poste de conseiller

technique en nutrition (Ministère de la santé), d'une sous-direction de la nutrition, de postes de chargés de nutrition, d'unités et/ou départements de formation et de recherche en nutrition. Au niveau de la coordination, le renforcement institutionnel comprend la création de (i) Conseil national de la nutrition, présidé par le Ministre de la Santé (CNN), (ii) Comité technique intersectoriel de nutrition (CTIN), présidé par le Secrétaire général du Ministère de la santé, (iii) Secrétariat technique pour animer les activités du CTIN et celles du CNN, et (iv) des Agences de mise en œuvre. Le Secrétariat technique fixé par l'arrêté 2014-0292-MSHP-SG du 07 février 2014 n'est pas fonctionnel depuis la création de la Cellule de Coordination de Nutrition par Décret N°0208/PM-RM du 30 mars 2015. Le coordinateur fait office de Conseiller Nutrition auprès du Ministre en charge de la santé.

Le CNN et le CTIN qui travaillent au niveau national seront relayés au niveau des collectivités par les structures déjà existantes telles que les Comités régionaux d'orientation, de coordination et de suivi des actions de développement (CROCSAD), les Comités locaux d'orientation, de coordination et de suivi des actions de développement (CLOCSAD), les Comités communaux d'orientation, de coordination et de suivi des actions de développement (CCOCSAD).

Les petits exploitants agricoles étant les plus nombreux, avec une part importante de la production agricole, les Organisations paysannes (OP) ont un rôle à jouer dans le dispositif institutionnel de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Ce sont de bons interlocuteurs dans les domaines de la sécurité alimentaire, l'intégration des producteurs aux marchés et la démocratie locale d'où le besoin d'analyse de leurs formes d'organisation en tant que groupes d'entraide pour le travail, groupes de solidarité ou groupes de tontines (AFD, 2008). Les OP sont passées des sociétés indigènes de prévoyance ou mutuelles de production agricole durant la période coloniale à des coopératives agricoles de production sous la première République. D'origine exogène pour la plupart, les OP demeurent encore sous l'impulsion de projets et/ou d'opérations de développement et leur multiplicité a conduit à la création du ROPPA (Réseau des OP) en 2000. Trois axes de développement des OP sont prévus à savoir (i) savoir-être, développement institutionnel, organisationnel et fonctionnement interne, (ii) savoir-faire, développement de ses activités et services et (iii) savoir-tisser des liens, développement de ses relations avec l'extérieur. La structuration de la base au sommet des OP répond à des besoins de partage des fonctions (fonctions techniques à la base, économiques au niveau intermédiaire et politiques au sommet), à des différences de modes de développement (centrés par filière ou par région) et à des différences de dynamiques (endogènes ou exogènes).

Par ailleurs, la LOA a défini un dispositif institutionnel qui comprend :

- Le Conseil supérieur de l'agriculture : C'est un organe de concertation sur les politiques nationales de développement Agricole et péri Agricole. Il a pour mission de veiller à l'application de la Loi d'Orientation Agricole. A ce titre, il est chargé notamment de i) participer à la définition et veiller à la cohérence de la PDA, ii) promouvoir la mobilisation des ressources et s'assurer de la pleine adhésion des populations aux objectifs de la PDA et iii) suivre l'évolution des grandes orientations de la Politique de développement Agricole et émettre des avis.
- Le Conseil Supérieur de l'Agriculture est présidé par le Président de la République et comprend les représentants des secteurs public et privé, des collectivités territoriales, de la profession Agricole et de la société civile concourant à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques Agricoles et péri Agricoles

- Le Comité exécutif national de l'agriculture : Il est présidé par le Premier Ministre et a pour mission le suivi de la mise en œuvre des décisions et des recommandations du Conseil Supérieur de l'Agriculture. Il est particulièrement chargé de : (i) coordonner l'élaboration des instruments de mise en œuvre de la LOA en rapport avec les départements ministériels concernés par la PDA ; (ii) élaborer le rapport annuel sur les mesures prises pour l'exécution de la LOA et sur les modalités de mise en œuvre ; (iii) assurer l'information de tous les acteurs sur l'application de la LOA ; (iv) suivre les résultats de l'évaluation de la PDA ; (v) assurer le Secrétariat du CSA.
- Le Comité Exécutif Régional de l'Agriculture : Il est présidé par le Gouverneur de Région ou du District de Bamako et est chargé du suivi de la mise en œuvre de la Loi d'Orientation Agricole au niveau régional. Il émet des avis et fait des propositions sur les questions de développement Agricole d'intérêt régional ou national. Son secrétariat est assuré par le Directeur régional chargé de l'Agriculture.

Le dispositif institutionnel de la sécurité alimentaire et de la nutrition est donc particulièrement chargé. Il convient de le simplifier pour améliorer la cohérence et la synergie des actions.

4. Rôle et place du secteur privé dans l'atteinte de l'ODD 2

Les principaux acteurs de la sécurité alimentaire dans le secteur privé sont les entreprises privées (y compris les industries agroalimentaires), les associations et coopératives de producteurs ou de transformateurs, les organisations patronales. Ces entreprises peuvent évoluer à toutes les étapes de la chaîne d'approvisionnement.

4.1. Analyse de la contribution du secteur privé

Il existe plusieurs stratégies d'amélioration de la capacité d'intervention du secteur privé pour éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable. Ces stratégies ont pour objectifs d'accroître le volume des investissements, de mettre en place des organisations professionnelles capables de prendre en charge les besoins de leurs membres, d'appuyer la promotion de la commercialisation des produits transformés et de développer des partenariats avec les autres acteurs du secteur. La participation du secteur privé intervient à plusieurs niveaux, entre autres, la production et la transformation de produits, la commercialisation, le transport, les exportations et importations de produits alimentaires ou d'intrants, l'emploi, etc.

A titre illustratif, la transformation agroalimentaire, par le secteur privé, permet de rendre les produits agricoles comestibles en éliminant les parties non digestibles ou toxiques, valoriser les parties utiles des produits agricoles, transférer les produits agroalimentaires dans l'espace et dans le temps en allongeant leur durée de conservation, modifier les caractéristiques organoleptiques, gustatives ou nutritionnelles en leur faisant subir différentes combinaisons d'opérations ou en mélangeant les produits, faciliter leur préparation par les consommateurs (produits prêts (ou presque) à consommer. Le nombre des filières de transformation agroalimentaire montre l'importance des potentialités du pays quant à la promotion du secteur agroalimentaire. Ce sont au total 10 filières qui sont autant de créneaux pour les acteurs du secteur, les céréales, les fruits et légumes, la viande et poisson, les huiles et graisses, les œufs, les légumineuses, les racines et tubercules, les produits laitiers, les plantes stimulantes, les plantes sucrières.

Le secteur dispose de plusieurs autres atouts qui sont tout aussi importants pour la réussite des politiques publiques. On peut noter :

- l'importance de la disponibilité en ressources agricoles et forestières
- le rôle prépondérant et stratégique des produits agricoles dans l'économie et la sécurité alimentaire du pays
- l'expérience et savoir-faire séculaires des populations en matière d'utilisation des produits agricoles et l'ancrage de certains produits transformés dans les habitudes alimentaires
- l'existence d'une forte demande potentielle en produits locaux transformés
- la présence dans les filières agricoles de nombreux acteurs assez actifs (producteurs, transformateurs, distributeurs, équipementiers, consommateurs, etc.)
- l'amélioration constatée du climat des investissements dans le pays, l'intégration des marchés sous-régionaux et les divers projets et programmes d'appui à la croissance et à la compétitivité du secteur e.g. le PASP (Projet d'appui au secteur privé), le PRMNEI (Programme de restructuration et de mise à niveau des entreprises industrielles), le PCDA (Programme de compétitivité et de diversification agricole) et le Programme cadre intégré d'assistance liée au commerce.

En vue de la réduction de l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, deux des choix stratégiques importants du pays sont le développement du secteur agroalimentaire en général et celui de l'agriculture en particulier. L'idée derrière ces choix est que "le Mali recèle beaucoup de potentialités dans ce domaine et pourrait obtenir des avantages comparatifs par rapport aux autres pays dans le cadre d'une intégration sous-régionale" et "le développement du secteur agricole devrait non seulement permettre la réalisation de la sécurité alimentaire, mais également soutenir le secteur secondaire en lui fournissant les matières premières de base" (République du Mali, 2011).

Au titre de la stratégie pour le développement du secteur agroalimentaire (2007), 436 unités industrielles (dont 343 en activité, 48 à l'arrêt, 43 fermées et 2 liquidées) ont vu le jour et 19'320 emplois (dont 85% des unités employant moins de 50 personnes) ont été créés, avec moins de 50% de taux d'utilisation des capacités. De même, le secteur artisanal est regroupé en la Fédération nationale des transformateurs du secteur agroalimentaire (FENATRA) et a recensé en 2005-2006 :

- 254 unités de transformation de produits locaux dont 29% à Bamako, 15% à Koulikoro, 10% à Sikasso et Gao, 9% à Ségou, 8% à Mopti et Kidal, 7% à Kayes et 6% à Tombouctou
- 37% traitent des céréales
- 37% des fruits et légumes
- 15% des produits animaux
- 11% des filières oléagineuses
- 33% entreprises individuelles et 25% coopératives, 23% associatifs
- 7.76 employés en moyenne avec 2 salariés permanents comme mode.

Dans sa stratégie de développement du secteur agroalimentaire, le secteur privé entend porter la contribution de l'industrie au PIB de 20% en 2012 à 42% en 2025, objectif de la Vision Mali 2025. Il vise trois objectifs majeurs, (i) améliorer l'environnement des entreprises industrielles (amélioration du climat des affaires, développement des infrastructures, renforcement de la lutte contre la fraude, la contrefaçon et les pratiques de concurrence déloyale, facilitation de l'accès au financement, prise en charge des questions transversales), (ii) améliorer la compétitivité des entreprises industrielles existantes (restructuration et mise à niveau des entreprises, renforcement des capacités des unités, promotion de la normalisation de la qualité, de la propriété industrielle et de la maintenance industrielle, renforcement des systèmes d'information et de communication, organisation des pôles industriels), et (iii) encourager la création de nouvelles unités industrielles et utilisation de meilleures idées, technologies, techniques et méthodes (renforcement du tissu industriel, promotion de l'innovation et transferts de technologies, développement des capacités et compétences, initiation et soutien à des projets porteurs, valorisation des produits locaux).

Globalement, près des trois quarts des entreprises maliennes ont des activités qui ont un lien direct avec la sécurité alimentaire et nutritionnelle. En 2014, celles évoluant dans les branches de l'alimentaire et des boissons et tabacs représentaient respectivement 72 et 2% de l'ensemble des entreprises du Mali. En dehors de celles-ci, d'autres participent indirectement à la sécurité alimentaire et nutritionnelle le long de la chaîne d'approvisionnement, de la production à la consommation finale. En effet, au niveau de l'approvisionnement, du traitement, de la distribution et du marketing, les entreprises privées, par leurs activités peuvent influencer sur la production, la disponibilité et l'utilisation des aliments. De plus, elles peuvent jouer un rôle important dans la sensibilisation à la nutrition via la fortification volontaire des produits alimentaires qu'elles fabriquent et au marketing social de ces produits sur le marché commercial.

Tableau 25. Répartition des 765 entreprises de 2014 (en %)

		Bamako	Gao	Kayes	Kidal	Koulikoro	Mopti	Ségou	Sikasso	Tombouctou	Total
Branche d'activité	Extraction	27.3	0.0	45.5	0.0	9.1	9.1	0.0	9.1	0.0	1.5
	Alimentaires	48.7	1.9	3.5	0.6	15.2	3.3	6.7	19.5	0.6	72.1
	Boisson-tabac	46.2	0.0	0.0	0.0	46.2	0.0	0.0	7.7	0.0	1.8
	Textile	60.0	0.0	0.0	0.0	0.0	20.0	20.0	0.0	0.0	0.7
	Autres manufactures	66.1	0.0	6.8	0.0	3.4	3.4	10.2	10.2	0.0	8.2
	Chimie	66.1	1.8	0.0	0.0	21.4	1.8	5.4	3.6	0.0	7.8
	Autres industries	57.9	0.0	8.8	0.0	24.6	1.8	1.8	5.3	0.0	7.9
Propriété	Privée	53.4	1.9	4.1	0.4	15.8	3.0	5.6	15.2	0.4	95.4
	Publique	56.3	0.0	6.3	0.0	18.8	6.3	6.3	6.3	0.0	2.1
	Mixte	21.1	0.0	26.3	0.0	5.3	0.0	21.1	26.3	0.0	2.5
Statut juridique	SA	47.0	2.0	14.6	0.0	15.2	0.7	8.6	11.9	0.0	19.8
	SAU	70.0	0.0	2.0	0.0	14.0	4.0	2.0	8.0	0.0	6.6
	SARL	67.3	1.2	1.6	0.0	18.8	1.6	4.1	4.9	0.4	32.1
	SUARL	20.0	0.0	20.0	0.0	6.7	13.3	13.3	20.0	6.7	2.0
	GIE	40.0	0.0	20.0	0.0	20.0	0.0	0.0	20.0	0.0	0.7
	Coopérative	5.3	0.0	5.3	0.0	26.3	15.8	0.0	47.4	0.0	2.5
	Individuelle	44.4	2.6	1.5	1.1	13.2	3.8	7.1	25.9	0.4	34.9
	Autres	50.0	8.3	0.0	0.0	8.3	8.3	16.7	8.3	0.0	1.6
Total	52.6	1.8	4.7	0.4	15.6	3.0	6.2	15.3	0.4	100.0	

Source : DNI/I INSTAT, Recensement industriel, 2014

Les entreprises des secteurs de l'alimentaire et des boissons et tabacs comptent au total 116 employés pour une masse salariale de 538 millions fcfa, autant de revenu contre la pauvreté et l'insécurité alimentaire et nutritionnelle. La contribution à la valeur ajoutée, 1576 millions fcfa et les impôts et taxes versés au trésor public d'un montant de 134 millions fcfa montrent toute l'importance du secteur privé et du sous-secteur agroalimentaire dans la croissance. Néanmoins il est bon de noter que ce sont justement ces taxes qui impactent sur le prix des produits finis (transformés) et qui ont donc pour répercussion d'empêcher les groupes de populations les plus pauvres d'avoir accès à des produits nutritionnels de qualité. Il serait bien d'envisager une réduction de taxes pour les produits nutritionnels et éventuellement une exonération de taxes pour les ingrédients essentiels pour la lutte contre la malnutrition, c'est-à-dire la poudre de lait et les vitamines et minéraux.

Tableau 26. Performances moyennes des 765 entreprises de 2014 (en millions fcfa et employés)

		Capital	Emploi	CA	VA	Salaires	Impôts et taxes	Frais financiers	Amortissement	Bénéfice
Branche d'activité	Extraction	178	516	138 426	50 194	1 310	2 175	1 172	3 708	10 692
	Alimentaires	1 373	38	2 213	771	21	3	22	30	95
	Boisson-tabac	2 358	78	50 678	805	517	131	97	563	134
	Textile	508	1 065	1 583	2 373	420	31	0	36	-45
	Autres manufactures	32	14	391	99	28	17	10	46	22
	Chimie	292	49	2 087	281	89	26	60	66	192
	Autres industries	1 293	116	8 452	1 767	847	288	622	1 284	65
Propriété	Privée	122	28	3 547	1 043	49	15	30	64	63
	Publique	201	25	256	211	144	11	0	43	40
	Mixte	37 862	966	45 984	11 062	2 277	1 317	1 960	4 263	5 306
Total	1 103	57	4 736	1 308	111	52	84	181	204	

Source : DNI/I INSTAT, Recensement industriel, 2014

4.2. Potentielles contributions à l'atteinte de l'ODD 2

Bien que la pertinence de l'implication du secteur privé comme moyen de lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle soit reconnue, les modalités de cette implication devraient être les plus pertinentes possibles pour obtenir les résultats escomptés. Dans le but de parvenir à une implication plus adéquate du secteur privé dans les interventions en faveur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, il faudrait améliorer la capacité à créer le partenariat public-privé, développer une approche stratégique intégrée de long terme pour engager le secteur privé dans les questions de sécurité alimentaire et nutritionnelle, aider les entreprises agroalimentaires de petite et moyenne taille dans l'offre d'intrants et la commercialisation des produits agricoles et engager le secteur privé à développer des procédures proactives incluant les petits producteurs dans les chaînes de valeur. Par ailleurs, il est possible d'engager les entreprises privées à développer des technologies de commercialisation et le secteur privé en général dans la réduction des pertes et gaspillages alimentaires le long de la chaîne de valeur et améliorer la qualité et la valeur nutritionnelle des produits.

Le développement du secteur agroalimentaire exige la contribution de tous les acteurs, chacun avec des rôles bien déterminés. L'Etat devrait assurer la mise en place d'un dispositif institutionnel pérenne et performant, appuyer l'organisation et la formation des acteurs publics et privés du secteur, élaborer et appliquer des règlements dans les différents domaines d'activités, réaliser des infrastructures de base. L'amélioration de l'environnement des affaires et l'encouragement à la création d'entreprises, la définition des normes et labels pour les produits locaux, le contrôle de qualité et l'inspection, l'appui aux activités de recherche et la collecte de données relatives aux filières relèvent aussi de l'Etat. Quant aux collectivités territoriales, elles assurent la responsabilité et les moyens de mise en œuvre des politiques dans les domaines de la santé, de l'éducation, de l'eau et de la gestion de l'espace. Les ONG interviennent dans la formation, les équipements, le financement, l'organisation et la commercialisation des produits des unités semi-industrielles agroalimentaires. L'appui dans la mise en œuvre de la stratégie, les analyses et évaluation périodique des résultats atteints sont des rôles dévolus aux partenaires techniques et financiers.

5. Partenariat Sud-Sud et triangulaire pour l'atteinte de l'ODD 2

Le partenariat Sud-Sud est un processus par lequel les pays en développement cherchent à réaliser leurs objectifs de développement à travers l'échange de connaissances, de compétences et de ressources, la formulation de programmes communs ou la prise de mesures collectives.

Avec l'énorme potentiel dont disposent les pays en développement en termes de ressources humaines, de matières premières, de marché de consommation, de zones d'investissement, et de ressources environnementales, le partenariat sud-sud devient une opportunité pour développer des solutions collectives à des défis de développement communs.

La coopération triangulaire peut être définie comme un processus de coopération sud-sud soutenu par un pays du nord. Il est essentiel que chaque acteur définisse sa contribution en fonction de ses avantages comparatifs propres, assumant ainsi une part de la responsabilité relative aux résultats en matière de développement

Un des piliers de la politique de sécurité alimentaire demeure la coopération Sud-Sud pour mettre en relation les pays du Sud en excédent céréalier avec ceux déficitaires. Cela s'opère dans le cadre du commerce comme de l'aide alimentaire, soit directement, soit par tiers Etats dans le cadre de la coopération triangulaire. Ce volet partenarial peut être mis en relation avec l'ODD 17 en faveur de la mobilisation de ressources internes, de l'investissement direct étranger et des engagements d'aide publique au développement.

L'appartenance du Mali aux organisations régionales telles que le CILSS, l'UEMOA et la CEDEAO devrait permettre le développement du partenariat Sud-Sud et triangulaire pour l'atteinte des objectifs de sécurité alimentaire. La coopération triangulaire en matière de sécurité alimentaire s'appuie sur différents principes dont l'exploitation des avantages comparatifs et les complémentarités entre les différents acteurs de la sécurité alimentaire. Les opportunités qui peuvent s'offrir sont à répertorier, ainsi que les bonnes pratiques en la matière notamment la pratique des achats triangulaires dans le cadre des aides alimentaires.

5.1 Revue des engagements, expériences et bonnes pratiques des partenaires

Afin d'exploiter tout le potentiel de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, la FAO s'emploie à :

- diversifier les modalités et les solutions fondées sur la CSS, en offrant des conseils et un soutien pratiques pour assurer la qualité de l'échange de connaissances (long, court et moyen terme, routes d'apprentissage, voyages d'étude et de formation et échanges de technologie);
- mettre en contact les fournisseurs de solutions avec les demandeurs (l'offre et la demande), en renforçant le partage des connaissances et l'apprentissage mutuel entre le plus grand nombre de pays du Sud;
- faciliter l'appui aux politiques en amont, notamment à la faveur de la concertation politique et du partage des connaissances entre les décideurs;
- mobiliser davantage de ressources et de partenariats et accroître la visibilité de la CSS et de sa valeur.

Le partenariat avec le PAM dans le soutien des initiatives nationales couvre trois grands domaines :

- Capacités des pays
- Sources de financement
- Innovation.

5.2. Intérêts de la coopération Sud-Sud et triangulaire et cartographie de ses opportunités

Comme le disait le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies : *"La coopération Sud-Sud offre des solutions réelles et concrètes à des problèmes de développement communs. Le partage des meilleures pratiques, le financement de projets-pilotes dans des endroits reculés, l'apport de capital à des projets prometteurs, la fourniture de biens collectifs régionaux, le développement et l'adaptation de technologies appropriées : autant de possibilités que la communauté internationale se doit de mettre pleinement à profit.*

La coopération Sud-Sud peut certes compléter la coopération Nord-Sud, mais la coopération Nord-Sud demeure fondamentale pour parvenir à libérer le monde de la faim. Il faut donc soutenir la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, qui comptent parmi les mécanismes lui permettant de renforcer son engagement auprès des pays.

Les partenaires techniques et financiers favorisent la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire dans son travail, au niveau des politiques, des programmes et de la mise en œuvre dans un large éventail de domaines, notamment les repas scolaires, l'amélioration de la nutrition, l'établissement de liens entre les petits exploitants et les marchés à la faveur de l'initiative Achats au service du progrès (P4P), la passation de marchés, l'agriculture durable, la protection sociale et les filets de sécurité, l'accès à une alimentation adéquate par le biais des marchés, les services liés au changement climatique visant à renforcer la résilience et l'élaboration de stratégies en lien avec le Défi Faim zéro.

Ils facilitent la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire à la demande des pays en développement, en les aidant à étudier les complémentarités et les synergies entre la coopération Sud-Sud, la coopération Nord-Sud et la coopération triangulaire dans les domaines de la sécurité alimentaire et de la nutrition :

- Partage des connaissances.
- Coopération technique.
- Mobilisation d'appui en nature.
- Plaidoyer concernant les questions de politique générale.

Le Centre d'excellence du PAM pour la lutte contre la faim est issu d'un partenariat exceptionnel entre le PAM et le Gouvernement brésilien, qui met à la disposition d'autres pays en développement l'expérience acquise par le Brésil dans le cadre du Défi Faim zéro, en matière d'apprentissage, de partage et d'adaptation par le biais de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire. Le centre préconise d'élaborer des politiques et des programmes nationaux durables en matière d'alimentation scolaire, de protection sociale et d'amélioration de la nutrition. Il a renforcé les outils et les capacités du PAM pour lui permettre de participer aux côtés des gouvernements à la conception et à la mise en œuvre de programmes nationaux relatifs à la sécurité alimentaire et à la nutrition.

Le PAM préconise d'établir de nouveaux centres et d'autres mécanismes de coopération en se fondant sur l'expérience acquise grâce au Centre d'excellence pour la lutte contre la faim au Brésil.

5.3. Flux transfrontaliers

La contribution des flux transfrontaliers dans la disponibilité alimentaire s'élève à 1,45 millions de tonnes tous produits confondus, contre une contribution dans la génération des revenus de 1,61 millions de tonnes de produits. On enregistre au total un flux total de produits de plus de 3 millions de tonnes entre le Mali et ses voisins.

Tableau 27. Flux transfrontaliers de janvier 2015 à janvier 2017 (en tonnes)

	Entrées	Sorties	Transits		Total
			Enregistrés à l'entrée	Enregistrés à la sortie	
Céréales sèches	361 375	40 419	2 841	891	405 526
Riz	250 759	4 946	2 628	108	258 441
Fruits et légumes	238 817	145 651	18 323	5 244	408 035
Légumineuses	15 431	61 966	137	320	77 854
Tubercules	91 050	78 139	2 297	7 063	178 549
Oléagineux	61 002	39 682	916	2 560	106 160
Bétail et dérivés	66935	1136309	357	1619	1205220
Produits halieutiques	69 710	4 323	1 780	6 099	81 912
Autres produits	295 406	99 973	38 881	34 463	468 723
TOTAL	1 450 485	1 611 408	70 160	58 367	3 190 420

Source : CPS/SDR, Annuaire 2016

6. Analyse des insuffisances en matière de sécurité alimentaire et de nutrition

L'analyse des insuffisances en matière de sécurité alimentaire et de nutrition traite successivement du cadre législatif et réglementaire, de la conception et de la mise en œuvre des stratégies, programmes et politiques, de la mobilisation de ressources pour lutter contre la faim et l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, de la gouvernance de la sécurité alimentaire et de la nutrition en termes de capacités institutionnelles et d'audit organisationnel des structures publiques en charge de la sécurité alimentaire et de la nutrition, enfin de la coopération internationale, notamment Sud-Sud et triangulaire, pour l'atteinte des objectifs de la faim zéro au Mali.

De par sa position de pays sahélo-saharien sans accès à la mer, le Mali est soumis à un certain nombre de contraintes d'ordre géographique, climatique, économique et sécuritaire. L'enclavement du pays avec le port le plus proche (Conakry) se situant à 1000 km de Bamako ne facilite pas l'approvisionnement du pays en cas de crise alimentaire. La production céréalière et donc alimentaire dépend encore en grande partie d'une pluviométrie qui s'avère irrégulière avec des épisodes de sécheresse. Dans la région du Sahel y compris au Mali, les effets du changement climatique (inondation, désertification, érosion des sols en plus de l'irrégularité de la pluviométrie) soumettent ces pays à une contrainte permanente en matière de sécurité alimentaire.

La crise politico-sécuritaire dans laquelle est plongé le pays depuis 2012 ne facilite pas la mise en œuvre de politiques de développement. Les déplacements massifs de populations des régions du Nord vers des zones les moins concernées par l'insécurité sont de nature à complexifier la situation de sécurité alimentaire et nutritionnelle aussi bien dans les régions de départ que de destination. Les pertes et dommages matériels subis et les difficultés d'insertion et d'exercice d'une activité économique pour les déplacés et les réfugiés sont de nature à diminuer les moyens de subsistance des déplacés et des réfugiés et provoquer une aggravation de l'insécurité alimentaire et de la vulnérabilité. Selon le RNDH 2013, au plus fort de la crise, face aux difficultés à se nourrir, des groupes de populations ont adopté des stratégies de réduction du nombre de repas, de consommation de produits de substitution et de recours à la solidarité et à l'aide de parents vivant hors de la zone de conflit.

La volatilité de la croissance, surtout comparée à la forte croissance démographique, devrait non seulement limiter les capacités d'intervention publique contre l'insécurité mais aussi empêcher une augmentation soutenue des revenus des ménages et donc de leur capacité de résilience à l'insécurité alimentaire. L'inflation peut constituer une contrainte à la sécurité alimentaire surtout si elle touche les produits alimentaires plus que dans l'ensemble comme c'est le cas au Mali où l'indice de prix alimentaire se situe souvent au-dessus de l'indice général des prix avec souvent des écarts importants. Les plus fortes inflations concernent malheureusement les produits les plus consommés par les ménages pauvres tels que le silure fumé séché, la viande de bœuf vendue au tas, le mil en grain et le sorgho local en grain.

La prépondérance sur le marché du travail des emplois informels (97%) généralement précaires et peu rémunérés contraint l'accessibilité économique des ménages aux produits alimentaires, le revenu d'emploi étant la plus grande composante du revenu total. La faiblesse des revenus tirés de ces emplois fait qu'on assiste au phénomène de travailleurs pauvres ou vivant dans la

précarité avec des difficultés de se procurer en quantité et de façon continue les produits alimentaires.

6.1. Cadre législatif et réglementaire

Le cadre législatif et réglementaire examine les différents textes de loi, accords et conventions en lien avec la sécurité alimentaire et la nutrition. Il s'agit ici de collecter l'ensemble de ces instruments juridiques, de les analyser au regard des cibles retenues dans l'ODD 2 notamment l'élimination, à l'horizon 2030, de la faim et de toutes les formes de malnutrition, le doublement de la productivité agricole et des revenus des petits exploitants agricoles, la préservation de la viabilité des systèmes de production alimentaire, et enfin d'en dégager les éventuelles insuffisances pour l'atteinte des cibles retenues.

6.2. Conception et mise en œuvre des programmes et politiques

Il est heureux que la sécurité alimentaire et nutritionnelle soit un enjeu majeur des politiques publiques du secteur agricole dont la Loi d'orientation agricole (LOA), la Politique de développement agricole (PDA), le Programme national d'investissement dans le secteur agricole (PNISA) et la Politique nationale de nutrition. La coordination de ces dispositifs, leur mise en œuvre et le suivi-évaluation des résultats devront être étudiés en vue du renforcement de leurs performances pour une meilleure atteinte des objectifs fixés.

Un examen similaire sera fait concernant l'ensemble des stratégies, programmes et politiques de sécurité alimentaire et de nutrition.

Les objectifs des politiques nationales en matière de sécurité alimentaire sont parfois imprécis et ne correspondent pas toujours aux ODD qui vont bénéficier d'ici 2030 d'une attention particulière au plan international. A titre d'exemple, beaucoup d'axes stratégiques des politiques nationales ne correspondent explicitement à aucune cible de l'ODD 2, la faim "zéro", qui constitue désormais la priorité des priorités va cristalliser les efforts des PTF et dans une moindre mesure des autorités nationales, ce qui signifie moins d'attention pour les objectifs nationaux qui ne correspondraient pas avec cet ODD. De même, dans son volet alimentaire, la PolSan est basée sur le Système national de sécurité alimentaire (SNSA) dont les objectifs ne sont pas non plus calqués sur des cibles d'ODD spécifiques à la sécurité alimentaire. Toutes les dimensions contenues dans les cibles 1, 3 et 4 de l'ODD 2, à savoir (i) le développement, la fluidification et l'intégration d'accès des groupes et zones vulnérables à l'alimentation et aux services sociaux de base, (ii) l'amélioration durable des conditions structurelles d'accès des groupes et zones vulnérables à l'alimentation et aux services sociaux de base, (iii) l'amélioration des dispositifs de prévention et de gestion des crises conjoncturelles, en cohérence avec la construction de la sécurité alimentaire structurelle et (iv) le renforcement des capacités des acteurs de la sécurité alimentaire et la promotion d'une bonne gouvernance de la sécurité alimentaire, ne sont pas captées par les divers objectifs de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Si certains des 8 axes de la LOA et des 6 objectifs du PNISA sont plus ou moins conformes aux cibles 3 et 4 de l'ODD 2 (le doublement de la productivité agricole et des revenus des petits exploitants, la mise en place de systèmes de production alimentaire viables et de pratiques agricoles résilientes), il manque souvent des indicateurs clairement associés pour un suivi-évaluation adéquat de ces politiques.

Pour faire face à la fluctuation inter-saison des prix de céréales, la politique de banques de céréales a été appliquée comme partie intégrante du dispositif de sécurité alimentaire. Cependant, l'efficacité de cette politique a été limitée par un certain nombre de facteurs parmi lesquels la faible capacité de gestion des responsables de ces banques, la faiblesse des capacités de stockage en raison d'un niveau d'investissement insuffisant dans les infrastructures de stockage, la faiblesse du cadre juridique (statut) des banques de céréales et la compréhension insuffisante de cette politique par les populations qui percevaient les stocks initiaux plutôt comme des aides alimentaires.

Bien qu'ayant bénéficié de l'engagement financier du gouvernement et de la participation active des ONG, le DNSA a souffert pendant longtemps de l'absence d'une politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle articulant les problématiques de nutrition, protection sociale et résilience. Les différentes tentatives de réformes pour adapter l'environnement changeant du DNSA ont été affaiblies par une absence d'intégration des mesures prises. La faible capacité des ressources financières et humaines des organes de gestion et des collectivités territoriales ou encore l'insuffisance du contrôle citoyen constituent aussi des facteurs limitant pour le DNSA.

Le pays est confronté à un véritable défi démographique avec une forte croissance et une population majoritairement jeune. Avec une croissance économique volatile et de moindre importance et un taux de dépendance élevé à cause de la jeunesse de la population, l'atteinte de l'objectif de sécurité alimentaire peut s'avérer plus périlleuse. Par ailleurs, la grande étendue du territoire, plus d'un million de km², combinée avec des disparités de densité de population, une population concentrée à 80% sur seulement 40% du territoire, la mise en œuvre de politique de sécurité alimentaire peut atteindre des coûts très élevés sans la garantie de résultats considérables.

L'une des caractéristiques du système de production céréalière du pays est l'importance des pertes avant (oiseaux, insectes), pendant et après récolte (transport, stockage, transformation). Des interventions de réduction de ces pertes peuvent s'avérer aussi rentables que des activités, plus classiques d'augmentation de la production. D'énormes pertes sont aussi constatées à l'occasion de la production du lait, du poisson et des fruits et légumes. Dans ce contexte, le choix du développement de l'industrie agroalimentaire, notamment celui de la transformation des produits primaires agricoles est l'une des options privilégiées mais d'autres contraintes telles que le coût élevé de l'électricité, la fraude et la concurrence déloyale, la lourdeur administrative vient s'ériger en barrière. On peut tout aussi noter l'irrégularité et la mauvaise qualité des productions agricoles, la qualité insuffisante et la faible compétitivité des produits transformés ou encore la faiblesse des infrastructures de base comme des facteurs supplémentaires limitant le développement d'une véritable industrie agroalimentaire.

6.3. Mobilisation des ressources pour réduire la faim à zéro au Mali

Un accent particulier est mis sur la mise à disposition des ressources pour la pleine exécution des programmes et politiques notamment la mobilisation de ressources internes et les capacités d'absorption de ressources extérieures, mobilisables tant au chapitre des crédits que des subventions. L'évaluation sommaire du coût de la faim zéro pourra être mise en parallèle avec les ressources effectivement mobilisées dans le cadre de la mise en œuvre des politiques de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Parmi les faiblesses de la gouvernance financière de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, on retiendrait les disparités et multiplicités de procédures de financement au niveau des PTF, le manque de coordination entre les interventions, le niveau insuffisant du transfert des ressources de l'Etat aux Collectivités territoriales. On pourrait y ajouter la faible capacité des Collectivités territoriales et des organisations de la société civile à mobiliser les ressources mises à leur disposition. Enfin, le recours encore non négligeable aux ressources extérieures ne donne pas toujours le choix aux autorités nationales quant aux priorités, au timing et au rythme des politiques à mettre en œuvre.

6.4. Capacités institutionnelles

La gouvernance de la sécurité alimentaire et de la nutrition comprend un ensemble d'institutions publiques en charge de cet objectif, le CSA (Commissariat à la sécurité alimentaire), les structures ad hoc et/ou pérennes de certains départements ministériels en charge de la nutrition ou de l'alimentation de couches vulnérables de la population ou spécifiquement destinées à certaines zones endémiques comme les filets sociaux, les cantines scolaires, etc. L'efficacité de toutes ces institutions et structures devra être évaluée pour leur renforcement de capacités et l'atteinte de l'objectif de faim zéro à l'horizon 2030.

7. Recommandations pour améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition

La sécurité alimentaire et nutritionnelle est une notion qui couvre plusieurs domaines, aussi faudrait-il des stratégies multi-acteurs de lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle (ESCWA, 2016). Au Mali, en plus de la condition préalable du retour de la paix, il faut la protection sociale universelle à travers notamment des subventions à des programmes sociaux ciblés et mettre les opportunités d'emploi au cœur des programmes de lutte contre la pauvreté. Pour le renforcement de la disponibilité alimentaire, il apparaît nécessaire de développer et mettre en œuvre une stratégie pour rationaliser la production agricole locale et répondre aux causes fondamentales de la chute de l'agriculture. Pour relever le défi de la faim zéro, il faudrait réorienter les programmes et politiques agricoles vers cet objectif et considérer les 5 objectifs partiels que sont (i) zéro malnutrition des enfants de moins de 2 ans, (ii) 100% d'accès adéquat à la nourriture toute l'année, (iii) durabilité de tous les systèmes de production, (iv) 100% d'accroissement de la productivité et des revenus des petits exploitants agricoles et (v) zéro perte ou gaspillage alimentaire.

Pour atteindre de tels objectifs, un certain nombre de défis majeurs se présentent auxquels il faudra faire face. La forte croissance démographique et une population de plus en plus urbaine, les crises alimentaires récurrentes, la forte dépendance à l'agriculture des aléas climatiques sont de nature à décupler les efforts à faire pour une sécurité alimentaire et nutritionnelle pour tous. L'instabilité des prix a des incidences négatives aussi bien sur les producteurs que sur les consommateurs. Il faudra trouver les politiques et mesures tendant à limiter cette instabilité ainsi que ses effets pervers notamment par le renforcement des capacités de stockage des producteurs, la mise en œuvre de politiques agricoles et commerciales incitatives pour la production et permettant l'accès des producteurs locaux aux marchés. Des politiques de renforcement de la résilience des populations par la protection sociale, une bonne gouvernance institutionnelle sont d'autres défis à relever.

Des recommandations sont formulées pour corriger les insuffisances des politiques et améliorer les résultats en matière de sécurité alimentaire et de nutrition. Elles sont accompagnées d'objectifs concrets et de propositions d'action et de leurs modalités de mise en œuvre pour soutenir le pays dans la mise en œuvre desdites recommandations dans un délai convenu.

7.1. Stratégies de réalisation du changement pour l'éradication de la malnutrition

Il s'agit de mener des actions diverses et coordonnées pour opérer le changement dans un nouveau cadre de Sécurité alimentaire et des moyens d'existence (SAME). Cela devra permettre de surmonter les obstacles critiques vers la Faim zéro au Mali, car en dépit des progrès réalisés en matière de nutrition, des défis persistent encore quant à l'ampleur et aux conséquences de l'insécurité alimentaire des ménages et de la sous-nutrition maternelle et infantile au Mali.

Ainsi, l'adoption du *Scaling Up Nutrition* (SUN ou mise à échelle de la nutrition) par de nombreux acteurs nationaux et internationaux et le besoin de la mise en place d'approches complémentaires à grande échelle deviennent de plus en plus pertinent. Il s'agit d'une part, de la mise en œuvre d'interventions nutritionnelles directes, efficaces et spécifiques pour les femmes enceintes et allaitantes et les enfants de moins de 2 ans, encourageant notamment l'adoption de bonnes pratiques nutritionnelles, l'allaitement maternel, un apport adéquat en vitamines et en minéraux, et une alimentation complémentaire de qualité, d'autre part. Puis, mener des interventions multisectorielles s'attaquant aux causes sous-jacentes de la sous-

nutrition par la promotion de l'agriculture et de la sécurité alimentaire, l'accès et la consommation d'aliments nutritifs, la protection sociale, les pratiques de soins et l'accès aux services de santé, à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement.

Au regard de ces impératifs relevant du SUN et du SAME, la mise en œuvre d'interventions sensibles à la nutrition vise à promouvoir une nutrition adéquate comme objectif d'intégration des programmes sectoriels d'agriculture, de sécurité alimentaire, de protection sociale, de santé et d'éducation. Cela devrait permettre de surmonter les obstacles critiques au changement en faveur de la faim zéro au Mali. Le cadre conceptuel de l'UNICEF définit les causes immédiates (alimentation inadéquate causée par l'insuffisance alimentaire, les maladies), les causes sous-jacentes (insécurité alimentaire, soins inadéquats de la mère et de l'enfant, faible hygiène et assainissement au niveau des services de santé) et les causes fondamentales (ressources humaines, économiques, et environnement politique).

Dans un tel schéma, une coordination effective multisectorielle des programmes de nutrition permet de déployer aux différents niveaux des interventions pour enrayer les différentes causes de la malnutrition, à travers des interventions nutritionnelles spécifiques. Ainsi, pour influencer les causes immédiates de la malnutrition, il faut :

- Développer des institutions de santé dans le sens de la professionnalisation des agents de santé communautaire, l'amélioration des établissements de santé, la vaccination, l'assistance des accouchements, la fourniture de moustiquaires imprégnées d'insecticides de longue durée,
- Promouvoir les bonnes pratiques nutritionnelles (allaitement maternel, amélioration de l'alimentation complémentaire, hygiène, eau et assainissement, suivi de la croissance de l'enfant);
- Rendre effectif la couverture en micronutriments pour les jeunes enfants et leurs mères (supplémentation en vitamine A des enfants, supplémentation en fer acide folique des femmes enceintes, utilisation des poudres de micronutriments multiples);
- Faire le déparasitage effectif chez les enfants, les femmes en post partum immédiat et les femmes enceintes au deuxième trimestre de la grossesse ;
- Promouvoir la fortification et/ou l'enrichissement des aliments (iodation du sel, enrichissement en fer des cultures de base) ;
- Promouvoir la diversification alimentaire et les bonnes pratiques alimentaires chez les enfants et la femme enceinte et allaitante ;
- Procéder à l'alimentation thérapeutique pour les enfants souffrant de malnutrition (prévention et traitement de la malnutrition modérée, traitement de la malnutrition aiguë sévère).

Les interventions nutritionnelles sensibles s'imposent de plus en plus, vu la nécessité d'actions multisectorielles sensibles à la nutrition et édictées actuellement par le "Scaling Up Nutrition" et le Plan d'action multisectoriel nutrition adopté en 2013 par le Gouvernement du Mali. Menées de façon efficace, elles permettent, d'optimiser les activités nutritionnelles pour garantir des impacts plus positifs vers l'éradication de la malnutrition au Mali. Ces activités sont différenciées selon les secteurs d'interventions :

- dans la santé, ce sont
 - ✓ Œuvrer à l'amélioration de l'accès aux techniques d'espacement des naissances ;
 - ✓ Conduire la prévention et la prise en charge des pathologies infantiles (paludisme, diarrhée, IRA) ;
 - ✓ Améliorer le niveau de pratique des consultation pré et post natales ;
 - ✓ Renforcer de capacité des prestataires de santé sur la prise en charge de la malnutrition aiguë ;

- ✓ Mettre en place un système de surveillance nutritionnelle efficace permettant la détection précoce des cas et leur référence vers les sites de prise en charge ;
- ✓ Faire une meilleure maîtrise du circuit d’approvisionnement des intrants de la prise en charge de la malnutrition aiguë
- dans l'agriculture
 - ✓ Utiliser les variétés bio fortifiées ;
 - ✓ Conduire des programmes de diversification agricole ;
 - ✓ Réaliser les jardins familiaux ;
 - ✓ Conduire des programmes de gestion post-récolte et agro-industrie
 - ✓ Faire l'éducation nutritionnelle des petits producteurs ;
- dans le secteur de l'éducation
 - ✓ Faire des programmes de repas scolaires dans les écoles
 - ✓ Faire des jardins scolaires ;
 - ✓ Faire des programmes d'éducation nutritionnelle
- en matière d'environnement
 - ✓ Améliorer l'accès à l'eau et à l'assainissement ;
 - ✓ Faire des pépinières d'espèces agroforestières à haute valeur nutritionnelle ;
 - ✓ la promotion de la biodiversité et l'amélioration de la nutrition
- dans le domaine des infrastructures
 - ✓ Améliorer des routes, voies ferrées, voies fluviales et accès aux marchés
- selon le genre
 - ✓ Augmenter le nombre de filles et leur maintien à l'école
 - ✓ Améliorer l'accès aux services financiers et occasions d'affaires pour les femmes ;
 - ✓ Améliorer l'accès à la plate-forme pour l'allègement des travaux domestiques

7.2. Comblent les insuffisances dans les réponses politiques

Les programmes et projets pertinents en cours dans le domaine de la sécurité alimentaire et nutritionnelle doivent se poursuivre durablement. Cela inclut la promotion de l'alimentation complémentaire adéquate, la supplémentation en micronutriments et la fortification alimentaire, le déparasitage, le traitement d'enfants souffrant d'une malnutrition aiguë, modérée et sévère et des programmes d'alimentation scolaire offrant des repas équilibrés aux plus jeunes enfants à peu ou pas de frais.

Sur la période 2004-2015, le budget national accordait une certaine attention aux services "alimentation et nutrition" et à l'agriculture, mais on note une baisse de la part de ces services à partir 2012 et la part de l'agriculture dans le budget d'Etat n'a guère atteint les 15%. En plus, la part de l'investissement agricole dans l'investissement public total est en baisse sur la même période. En vue d'une sécurité alimentaire pour tous, les investissements publics dans l'agriculture et les services sociaux de bases devraient être maintenus et même augmentés.

La pratique de l'agriculture extensive est encore en vigueur dans le pays de sorte que l'augmentation de la production de céréales sèches est essentiellement dû à un accroissement des superficies cultivées. Cette augmentation de superficies cultivées ne pouvant pas se poursuivre indéfiniment, il faudra donc passer à une hausse de production venant de celle du rendement et de la productivité qui requiert un investissement dans les matériels et techniques agricoles, les intrants et la recherche agronomique. Pour augmenter la productivité agricole et les revenus des petits exploitants, il est nécessaire de maintenir et d'intensifier la politique de modernisation de l'agriculture des petits exploitants par l'augmentation des investissements

privés et publics en faveur de l'irrigation et de la formation. Il devrait en être de même pour la politique de subvention et d'approvisionnement en intrants agricoles.

Même si le secteur privé est reconnu comme un acteur important de la lutte contre l'insécurité alimentaire et nutritionnelle, il reste à trouver les modalités les plus pertinentes de son implication. Cela passe par une approche stratégique intégrée de long terme, tendant à développer le partenariat public-privé, à développer l'offre d'intrants et de produits agricoles par des aides aux entreprises de petite et moyenne taille dans le secteur. Par ailleurs, des entreprises privées peuvent développer des technologies de réduction des pertes et gaspillages alimentaires le long de la chaîne de valeur et améliorer la qualité et la valeur nutritionnelle des produits. On pourrait tout aussi promouvoir des politiques en faveur de l'innovation et de l'investissement dans le secteur agroalimentaire et de la transformation.

7.3. Améliorer la conception, la mise en œuvre, la coordination et le financement des plans et programmes

En dépit de la multiplicité des politiques et programmes en faveur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, leur faible mise en œuvre en raison notamment de l'insuffisance de ressources financières, de la faible coordination, de données inadéquates et inaccessibles, de la capacité limitée des ressources humaines et des réponses trop "top-down" a tendance à en atténuer les résultats. Pour des programmes plus opérationnels, il est nécessaire de renforcer les capacités de l'organe de coordination des politiques et programmes de sécurité alimentaire et nutritionnelle, créer un fonds de sécurité alimentaire et nutritionnelle et accorder un fonds budgétaire garanti à ces objectifs. L'implication des communautés locales dans la planification et la gestion des programmes faciliterait leur adhésion.

En raison des liens étroits entre la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la paix, il est nécessaire d'intégrer dans les politiques de paix et de réconciliation un volet portant sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle.

Par ailleurs, la sécurité alimentaire et nutritionnelle est essentielle pour le développement et dépend en grande partie de la disponibilité d'infrastructures de base (route, voies ferrées, voies fluviales, services de santé, eau, etc.). Il faudrait donc concevoir les politiques de sécurité alimentaire et nutritionnelle comme partie intégrante des politiques de développement et non uniquement comme des programmes d'urgence.

7.4. Actions d'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle

Objectifs	Résultats attendus	Actions
Améliorer la conception, la mise en œuvre, la coordination et le financement des plans et programmes	Les plans et programmes sont mieux conçus et mieux financés et produisent les résultats escomptés	✓ Simplifier et rationaliser le cadre institutionnel de la SAN
		✓ Renforcer les capacités de l'organe de coordination des politiques et programmes de sécurité alimentaire et nutritionnelle,
		✓ Créer un fonds de sécurité alimentaire et nutritionnelle et accorder un fonds budgétaire garanti à ces objectifs
		✓ Respecter la disposition prévoyant un quota de 15% du FNAA aux femmes, jeunes et groupes vulnérables bénéficiaires
		✓ Impliquer les communautés locales dans la planification et la gestion des programmes pour faciliter leur adhésion
		✓ Amener les CT à intégrer les activités de nutrition dans les PDESC.
Comblers les insuffisances dans les réponses politiques	Les politiques sont plus cohérentes avec les objectifs de SAN	✓ Doter les services déconcentrés de l'Etat en charge du suivi des programmes et projets de sécurité alimentaire et nutritionnelle aux niveaux régional et local de ressources matérielles, financières et humaines conséquentes.
		✓ Maintenir ou augmenter les investissements publics dans l'agriculture
		✓ intégrer la SAN dans les politiques de paix et de réconciliation
		✓ concevoir les politiques de sécurité alimentaire et nutritionnelle comme partie intégrante des politiques de développement et non uniquement comme des programmes d'urgence, ceci afin de mettre l'accent sur le lien entre l'humanitaire, le développement, la stabilité et la paix.
Améliorer la gouvernance financière de la SAN	Plus de financement de la SAN et meilleure utilisation	✓ Intégrer dans les politiques de SAN la problématique de développement des infrastructures de base.
		Mobiliser plus des ressources intérieures pour la SAN ;
		✓ Accentuer l'effort de transfert des ressources aux collectivités
		✓ Renforcer les capacités des collectivités et de la société civile à mobiliser les ressources mises à leur disposition
		✓ Mieux coordonner les interventions des PTF dans le domaine en les alignant sur les procédures nationales
		✓ Organiser le FNAA et le rendre opérationnel aux niveaux régional et local avec la participation financière de toutes les parties prenantes (Etat, CT, communautés PTF, secteur privé, OP, promoteurs privés) ;
✓ Prendre en compte dans l'analyse du financement, les différents niveaux d'intervention en matière de SAN : les situations normales ne nécessitant pas une assistance extérieure importante, les crises majeures où l'assistance extérieure sollicitée est importante et les situations intermédiaires nécessitant l'intervention de l'ARC (African Risk		

		<p>Capacity), une agence spécialisée de l'Union Africaine pour aider les Etats membres à renforcer leurs capacités pour mieux planifier, préparer et répondre aux calamités naturelles en vue de préserver la sécurité alimentaire de leurs populations. Toutes ces interventions sont régies par le Cadre harmonisé et le Plan national de réponse de la SAN.</p>
<p>Atteindre 100% d'accès à une alimentation suffisante toute l'année</p>	<p>La sous alimentation est éradiquée</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Contribuer à modifier la composition du régime alimentaire des périodes d'abondance et de soudure en assurant en toute période la disponibilité de toutes les céréales et des autres produits "secondaires" sur le marché et dans les stocks de sécurité ; ✓ Développer des activités de production/diversification alimentaire au profit de toutes les communautés en intégrant le rôle central de la femme ; ✓ Promouvoir la pisciculture ; ✓ Promouvoir l'élevage intensif. ✓ Renforcer l'accessibilité économique et physique des ménages aux différents produits ; ✓ Influencer les caractéristiques socioculturelles en taillant des actions de CCCSC visant à instaurer les BPAN chez les communautés des deux types de régimes alimentaires ✓ Mettre en place un dispositif d'intervention qui garantisse l'accessibilité alimentaire, et l'utilisation réelle et adéquate permettant surtout de garantir un score de consommation alimentaire au moins acceptable dans le ménage.
<p>Mettre fin toutes les formes de malnutrition</p>	<p>La malnutrition chronique n'existe plus chez les enfants de moins de cinq ans</p>	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Lutter contre le manque d'éducation des mères ✓ Inclure le renforcement de capacités des bénéficiaires en nutrition dans tout programme de promotion de la nutrition. ✓ Mettre en œuvre des programmes d'assistance alimentaire immédiate en faveur des ménages en insécurité alimentaire sévère ; ✓ Poursuivre les appuis humanitaires en cours et procéder à des actions de reconstitution des moyens d'existence à l'endroit des populations déplacées et des réfugiés de retour; ✓ Poursuivre les programmes de promotion de l'alimentation complémentaire adéquate, la supplémentation en micronutriments et la fortification alimentaire, le déparasitage, le traitement d'enfants souffrant d'une malnutrition aiguë, modérée et sévère ✓ Promouvoir et poursuivre les programmes d'alimentation scolaire offrant des repas équilibrés aux plus jeunes enfants. ✓ Poursuivre et renforcer les actions de prévention et de prise en charge de la malnutrition ; ✓ Assurer une meilleure intégration de la dimension nutrition dans les politiques sectorielles de développement ; ✓ Informer et sensibiliser les populations sur les problèmes de nutrition, particulièrement les femmes et les jeunes filles beaucoup plus concernées du point de vue sociologique (cuisine en famille) et physiologique (grossesse, allaitement, etc.) ;

		<ul style="list-style-type: none"> ✓ Organiser l'implication accrue des femmes dans la conduite des activités nutritionnelles ; ✓ mener des actions robustes de sensibilisation pour opérer un changement dans les modes de consommation, c'est-à-dire une modification dans les deux types de régimes alimentaires prédominants au Mali que sont le type sédentaire, essentiellement basé sur des produits végétaux et le type pastoral où les produits animaux sont importants. ✓ Aider à modifier la composition du régime alimentaire des périodes d'abondance et de soudure en assurant en toute période la disponibilité de toutes les céréales et des autres produits "secondaires" sur le marché et dans les stocks de sécurité ✓ Développer des activités de production/diversification alimentaire au profit de toutes les communautés en intégrant le rôle central de la femme ✓ Renforcer l'accessibilité économique et physique des ménages aux différents produits ✓ Influencer les comportements socioculturels en menant des actions de sensibilisation, d'information, d'éducation et de communication visant à instaurer les bonnes pratiques alimentaires et nutritionnelles. ✓ Pour maintenir ou accélérer la sensible baisse de la prévalence la malnutrition chronique modérée, promouvoir une meilleure utilisation et une plus grande valorisation des denrées alimentaires nationales et locales ainsi qu'une participation plus active des communautés et des ménages
Accroître la productivité et le revenu agricoles des petits producteurs	La productivité et le revenu des petits producteurs se sont accrus	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Faciliter l'accès des petits producteurs/productrices aux engrais ✓ Intensifier la politique de modernisation de l'agriculture des petits exploitants par l'augmentation des investissements privés et publics en faveur de l'irrigation et de la formation ✓ Inciter les petits agriculteurs ayant de faibles ressources à se regrouper afin de diversifier leurs types de cultures et d'élevage et augmenter leurs volumes de production. Il leur sera ainsi possible de bénéficier de financements par des institutions financières agricoles ou de paiements anticipés par ceux qui acquièrent leurs produits.
Assurer la durabilité des systèmes de production et pratiques agricoles résilientes	Les systèmes de production sont plus durables et plus résilients	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Procéder à la modernisation de l'agriculture ✓ Mener une gestion plus durable des ressources agricoles
Réduire les pertes de produits alimentaires	Les pertes de produits alimentaires se sont considérablement réduites	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Améliorer les infrastructures routières, énergétiques et commerciales. ✓ Améliorer des infrastructures de stockage, de la chaîne du froid et des transports. ✓ Développer les connaissances et les capacités des acteurs de la chaîne alimentaire afin qu'ils mettent en acte des pratiques garantissant la sécurité sanitaire alimentaire ✓ Former et informer les acteurs de la chaîne alimentaire sur la façon de produire des aliments sûrs. ✓ Produire, manipuler et entreposer les denrées alimentaires dans le respect des normes de sécurité sanitaire des aliments. ✓ Sensibiliser et inciter tous les acteurs de la chaîne alimentaire à mettre en place de bonnes pratiques agricoles et à respecter les conditions hygiéniques afin d'assurer la protection des consommateurs. ✓ Améliorer le système de commercialisation par le développement des coopératives commerciales et des marchés de gros et au détail

Faire de la protection sociale un vecteur privilégié de la lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition	Le système de protection sociale contribue fortement à la lutte contre l'insécurité alimentaire et la malnutrition	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Promouvoir davantage les transferts sociaux (transferts monétaires, coupons, appuis productifs, construction/réhabilitation des moyens d'existence) en faveur des populations vulnérables ✓ Etendre la protection sociale au monde agricole ✓ Mieux articuler les interventions de SAN et celles de protection sociale ✓ Promouvoir l'utilisation du Régime Social Unifié et harmoniser les méthodes de ciblage ✓ Développer des mécanismes permettant de renforcer l'efficacité et l'efficience dans la mise en œuvre des initiatives de protection sociale au profit des populations, particulièrement les couches les plus vulnérables.
Mieux aligner avec l'ODD 2 les politiques de SAN, notamment la PoISAN, le PDA, la PNN, les politiques sectorielles d'éducation et de santé et la politiques de protection sociale.	Les politiques permettent de progresser vers l'atteinte de l'ODD2	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Mener un exercice d'intégration plus poussée des cibles de l'ODD 2 dans les politiques concernées ✓ Intégrer le suivi de la mise en œuvre de l'ODD 2 dans le système de suivi-évaluation et de rapportage de ces politiques
Parvenir à une implication plus adéquate du secteur privé dans les interventions en faveur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle	Le secteur privé contribue plus efficacement à la sécurité alimentaire et nutritionnelle	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Améliorer la capacité à créer le partenariat public-privé, ✓ -développer une approche stratégique intégrée de long terme pour engager le secteur privé dans les questions de sécurité alimentaire et nutritionnelle, ✓ Aider les entreprises agro-alimentaires de petite et moyenne taille dans l'offre d'intrants et la commercialisation des produits agricoles et ✓ Susciter l'engagement du secteur privé à développer des procédures proactives incluant les petits producteurs dans les chaînes de valeur. ✓ Susciter l'engagement des entreprises privées à développer des technologies de commercialisation ✓ Engager le secteur privé en général dans la réduction des pertes et gaspillages alimentaires le long de la chaîne de valeur ✓ Engager le secteur privé dans l'amélioration de la qualité et de la valeur nutritionnelle des produits. ✓ Explorer le partenariat avec les compagnies des technologies de communication pour le partage d'information en temps réel ✓ créer un environnement permettant aux agriculteurs et au secteur privé d'avoir un partenariat dans l'ajout de valeur ✓ Promouvoir des politiques permettant au secteur privé d'innover et d'investir dans le secteur agroalimentaire de façon durable et profitable. ✓ Poursuivre les efforts de l'Etat pour l'amélioration des infrastructures routières, énergétiques et commerciales. ✓ Pour le développement du secteur agroalimentaire, assurer la mise en place d'un dispositif institutionnel pérenne et performant et appuyer l'organisation et la formation des acteurs publics et privés du secteur, ✓ Inciter le secteur privé à faire des investissements pour améliorer les infrastructures de stockage, de la chaîne du froid et des transports. ✓ Créer un « environnement plus favorable » et favoriser les investissements afin d'encourager le secteur privé à investir dans le secteur agroindustriel et à collaborer de façon plus étroite avec les agriculteurs sur les questions d'approvisionnement.
Mettre en place la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire	La coopération Sud-Sud et triangulaire dans le domaine de la SAN est plus développée	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Développer des mécanismes de coopération en se fondant sur les expériences antérieures.

Conclusions

L'analyse de la situation a permis de déceler les insuffisances en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Les insuffisances à combler pourraient être regroupées en 7 grands groupes, la faible mise en œuvre des politiques et programmes, les réponses inadéquates au risque climatique et au désastre, l'intégration limitée des marchés pour les petits exploitants agricoles, le non fonctionnement de la stratégie de sécurité alimentaire, l'implication inadéquate du secteur privé dans les interventions en faveur de la sécurité alimentaire et nutritionnelle, le manque de plaidoyer en faveur des questions de sécurité alimentaire et nutritionnelle et de la faim zéro et enfin la faible attention aux pertes et gaspillage alimentaires (Women's University in Africa, 2015).

Les aléas climatiques conditionnent encore la production agricole et ainsi ont tendance à réduire l'efficacité des politiques agricoles. Afin de renforcer la pertinence et l'adéquation des réponses au risque climatique et aux désastres, des actions s'avèrent nécessaires, les unes s'inscrivant dans le cadre du renforcement et de la protection des agriculteurs et les autres, portant sur les techniques et technologies de production agricole. Concernant les agriculteurs, il y a le renforcement des connaissances et aptitudes des agriculteurs pour adapter la production au changement climatique, en particulier sur la production de cultures et l'élevage, le développement d'un système de sensibilisation aux risques climatiques et aux désastres, le développement d'une stratégie de protection sociale en faveur des pauvres et le renforcement des mécanismes de protection sociale publique et basée sur le marché. L'amélioration des mesures d'assistance pourrait minimiser les impacts négatifs et les conséquences de la sécheresse et des inondations. Quant aux techniques agricoles, il faut promouvoir une agriculture climat-intelligente dans la production de cultures et l'élevage, accroître l'irrigation et renforcer la maintenance des systèmes/structures communautaires.

L'intégration limitée des marchés pour les petits exploitants agricoles s'explique, entre autres, par les coûts relativement élevés des intrants et la faible productivité, l'insuffisance et la vétusté des réseaux routiers et les coûts élevés de transport, l'accès limité à l'information et au crédit. Le faible pouvoir de négociation à cause du commerce individuel, la rareté de la transformation des produits avant commercialisation et les normes de qualité des commerçants formels hors de portée des petits exploitants ont aussi tendance à réduire cette intégration. Pour remédier à cette situation, il faudrait étendre le soutien aux producteurs à la production, la commercialisation, la gestion post-récolte et le contrôle de qualité des produits, établir et maintenir des agents de services de vulgarisation sur les tendances du marché, les règles et pratiques commerciales, promouvoir les liens entre les agro-transformateurs et les exportateurs et établir des centres d'information commerciale. L'assistance au développement de coopératives agricoles augmenterait le pouvoir de négociation des petits exploitants et les actions tendant à réduire le risque commercial pour les petits exploitants agricoles les inciteraient à accroître leur offre. Il faudrait aussi réguler les marchés qui sont sensibles aux besoins des petits exploitants agricoles et introduire des subventions intelligentes sans distorsion de marché.

Le manque de plaidoyer en faveur des questions de sécurité alimentaire et nutritionnelle et de la faim zéro est un vide à combler pour obtenir l'adhésion de tous les acteurs et communautés afin de multiplier les chances de réussite des programmes et projets de sécurité alimentaire et nutritionnelle. Dans ce sens, l'adoption formelle du défi de la faim zéro, le développement d'une stratégie de sensibilisation des communautés au changement de comportement pour la

consommation et le régime alimentaire sain, l'engagement des organisations de consommateurs à plaider en faveur de la sécurité alimentaire, de la qualité, de la nutrition, et engagement de la société civile pour faire pression en faveur de la mise en œuvre des programmes nationaux sont des actions à envisager. Il faudrait aussi exploiter les opportunités de changement politique sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle et sensibiliser aux systèmes endogènes de savoir sur la préservation de la nourriture. Dans le domaine de la recherche, la conduite d'une étude sur comment la croissance économique est affectée par la sous-nutrition et l'insécurité alimentaire finirait par convaincre tous les acteurs.

Les importants gaspillages et pertes alimentaires surviennent à l'occasion des récoltes, du stockage et manutention post-récolte et au cours de la transformation. La faible attention à ces pertes et gaspillages peut trouver une solution en développant une feuille de route pour les défis majeurs et les opportunités, en accroissant l'investissement dans la recherche et le développement des technologies et innovations le long de la chaîne des valeurs et en faisant le suivi des pertes et gaspillage le long des chaînes de valeur. On pourrait suggérer aussi la promotion du développement des infrastructures (e.g. réhabilitation des routes, énergie, facilités de stockage), l'ouverture d'un dialogue avec le secteur privé pour réduire les tarifs et les coûts d'importation ou encore instaurer des subventions ciblées aux fournisseurs d'outils et équipement de stockage.

L'éventail des interventions nutritionnelles et sensibles à la nutrition mises en œuvre en Mali n'est pas à la hauteur du niveau et de l'adéquation requis compte tenu de l'ampleur du problème. Pour mettre fin à la faim et garantir l'accès à des aliments sains, nutritifs et suffisants pour les maliens, toute l'année, y compris ceux affectés par les conflits, il faut étendre la protection sociale et les filets sociaux. Dans les régions du Nord, il faut une solution globale y compris le règlement définitif de la crise, la réconciliation et la reconstruction pour un développement économique, social et culturel dans le cadre d'un partenariat entre l'Etat, les PTF et les collectivités territoriales. Des efforts continus doivent être déployés par toutes les parties pour répondre aux besoins humanitaires immédiats des ménages et des communautés touchés par le conflit (IITA, 2016).

Références bibliographiques

AFD (2008); appuis aux organisations paysannes en Guinée, Division évaluation et capitalisation, Série Notes de synthèse, n° 05, novembre

Bélières, J-F (2014), Agriculture familiale et politiques publiques au Mali, Document de travail ART-Dev 2014-13, avril version 1

Bosc, P.M, Dabat, M.H, Maître d'Hôtel, E (2009), Quelles politiques de développement durable au Mali et à Madagascar, Working paper Moisa n°2/2009

Commission européenne (2016), Sahel: Crise alimentaire et nutritionnelle, Fiche-info Echo, Aide humanitaire et protection sociale, juillet

Commission européenne (2007), Document technique pays – Mali, Programme ONG de sécurité alimentaire au Mali, Interventions – ONG 2007, Financement Commission européenne

Dembélé, N.N, Diarra, S.B (2007), Rôle des banques de céréales dans le dispositif de stockage de céréales au Mali, novembre

ESCWA (2016), Strategic review of food and nutrition security in Lebanon, May

FAD (2013), Projet de renforcement de la sécurité alimentaire par le développement des cultures irriguées (PRESA/DCI), Rapport d'évaluation, novembre

Inter-réseaux (2012), Sécurité alimentaire, nutrition, résilience: quelques définitions – Sécurité alimentaire, moyens d'existence, risques, résilience ... Ce glossaire apporte des éléments de définition des principaux concepts utilisés dans le domaine de la lutte contre la faim, Grain de sel n° 59-62 – juillet 2012-juin 2013

IPAR (2010), Instruments de politique agricole – Quels choix en Afrique de l'Ouest? Octobre

OCDE (2015), Mali : Vers une stratégie nationale de développement multisectorielle, participative et territorialisée, Conférence internationale pour la relance économique et le développement du mali – Bâtir un Mali émergent, Document de séance n°8

PAM (2016), Plan stratégique du PAM pour 2017-2021, quatrième version, consultation informelle, 25 juillet

Phelinas, P. (1991), Libéralisation du commerce des grains et sécurité alimentaire au Mali – Les limites du marché, le nouveau rôle de l'Etat, Ch. Sci. Hum. 27 (1-2) 1991: 65-72

République du Mali (2016), Politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle (PoINSAN), Tome 1 : Analyse diagnostique de la situation alimentaire et nutritionnelle au mali, septembre

République du Mali (2016), Politique Nationale de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PoINSAN), Tome 2 : Draft de la politique nationale de sécurité alimentaire et nutritionnelle du mali, octobre

République du Mali, ONU (2014), Plan cadre intégré des Nations unies pour l'aide au développement au Mali, 2015-2019

République du Mali (2013), Politique de développement agricole du Mali (PDA), mai

République du Mali (2013), Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire (GAFSP) – Projet de renforcement de la sécurité alimentaire et nutritionnelle au Mali – Requête du Mali pour un financement supplémentaire de son Programme national d'investissement agricole, Mai

République du Mali (2012), Rapport national sur le développement durable au Mali – Dans la perspective de Rio+20, juin

République du Mali (2011), Stratégie pour le développement du secteur agroalimentaire au Mali, juillet

République du Mali (), Programme de travail annuel en matière de subventions du Ministère des affaires étrangères et de la coopération internationale du Mali dans le cadre du PASA mali 5 (Décision 21424)

Sadza Hope Cynthia, Nherera Charles M., Nhenga-Chakarisa Tendai, Tagwireyi Julia, Munyuki-Hungwwe Mabel (2015) : Zimbabwe Zero hunger strategic review

Stifel, D., Randrianarisoa, J-C (2003), Analyse des impacts de la politique agricole sur la pauvreté – Résultats d'un modèle multimarché

WFP (2016), Mali country strategy (2015-2017)

Women's University in Africa (2015), Executive summary: Zimbabwe zero hunger strategic review, 3rd June

Annexes

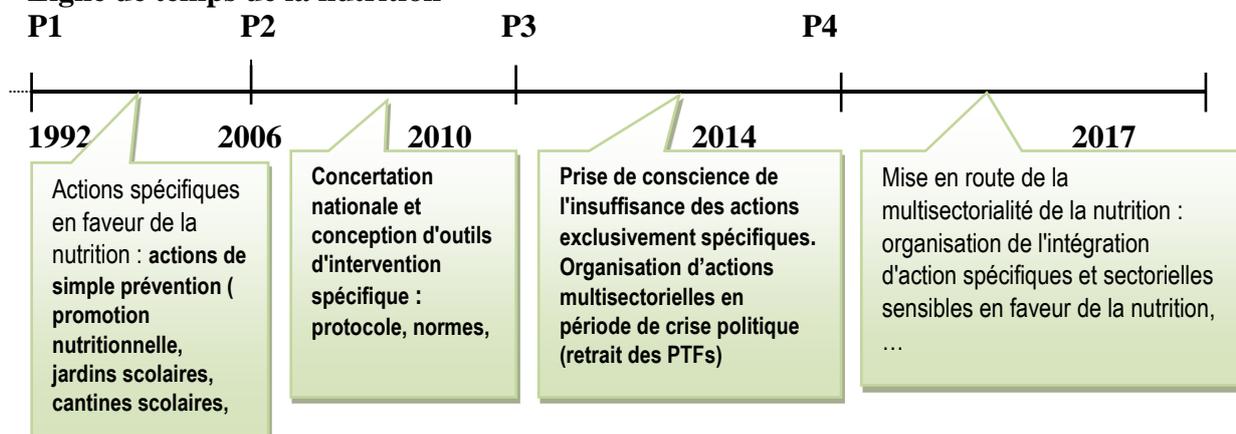
Annexe 1.

ODD 2 : Faim "zéro" Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

- 2.1. D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérable, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante
 - 2.1.1. *Prévalence de la sous-alimentation*
 - 2.1.2. *Prévalence d'une insécurité alimentaire modérée ou grave, évaluée selon l'échelle de l'insécurité alimentaire fondée sur l'expérience*
- 2.2. D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées
 - 2.2.1. *Prévalence du retard de croissance (indice taille/âge inférieur à -2 écarts-types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS) chez les enfants de moins de 5 ans*
 - 2.2.2. *Prévalence de la malnutrition (indice poids/taille supérieur à +2 écarts types ou inférieur à -2 écarts types par rapport à la moyenne des normes de croissance de l'enfant définies par l'OMS chez les enfants de moins de 5 ans, ventilée par types (surpoids et émaciation)*
- 2.3. D'ici à 2030, doubler la productivité agricole et les revenus des petits producteurs alimentaires, en particulier des femmes, des autochtones, des exploitants familiaux, des éleveurs et des pêcheurs, y compris en assurant l'égalité d'accès aux terres, aux autres ressources productives et intrants, au savoir, aux services financiers, aux marchés et aux possibilités d'ajout de valeur et d'emplois autres qu'agricoles
 - 2.3.1. *Volume de production par unité de travail, en fonction de la taille de l'exploitation agricole, pastorale ou forestière*
 - 2.3.2. ** Productivité globale des facteurs*
- 2.4. D'ici à 2030, assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols
 - 2.4.1. **Pourcentage de zones agricoles où l'agriculture durable est pratiquée*
 - 2.4.2. **Pourcentage des ménages agricoles utilisant des systèmes d'irrigation dans l'ensemble des ménages agricoles*
 - 2.4.3. **Pourcentage des ménages agricoles utilisant des engrais naturels dans l'ensemble des ménages agricoles utilisant des engrais*

Annexe 2. :

Ligne de temps de la nutrition



Actions/interventions

De cette ligne de temps, il faut retenir que de 1992 à 2017, l'évolution des actions stratégiques dominant la lutte contre la malnutrition au Mali a été marquée par :

- une période allant de 1992 à 2006 marquée des activités de prévention des problèmes nutritionnels au niveau des ménages. Il s'agissait notamment de programme de coopération Mali - Unicef de 1993-1997 et de 1998-2002 dont les actions sur la nutrition étaient portées sur la réalisation d'un paquet minimum d'activités (PMA) focalisées sur les volets promotionnels de nutrition (allaitement exclusif, alimentation de la femme enceinte, hygiène et assainissement, paludisme, carences nutritionnelles). En 2005, suite à l'attaque acridienne et la sécheresse, les perspectives du programme 2003-2007, un élément nouveau est apparu sur les aspects allant au-delà de la prévention, et comportant la prise en charge des cas de malnutrition, d'où la nécessité d'un outil indispensable qu'est le protocole national de prise en charge de la malnutrition ;
- une période de concertation (2006-2010) et de conception d'outils d'intervention spécifique sur l'amélioration de la première version protocole au regard des expériences de mise en œuvre dans les zones les plus affectées au Mali, et les politiques, normes et procédures en nutrition (PSNAN, PNN, ...). On peut évoquer en particulier, la conduite d'activités appuyées pour l'acquisition d'équipement complémentaire, logistique, la formation, les échanges d'expérience et la recherche ;
- 2010 - 2014, a été marquée par une certaine prise de conscience de l'insuffisance des actions exclusivement spécifiques. Organisation d'actions multisectorielles en période de crise politique ayant entraîné la suspension de plusieurs activités des PTFs en faveur de la nutrition ;
- une période de mise en route de la multisectorialité de la nutrition, en cours depuis 2014 et caractérisée par un processus d'intégration d'actions spécifiques et sectorielles en faveur de la nutrition, soutenue par une forte volonté politique du gouvernement. Ainsi, nous avons enregistré depuis Avril 2014, l'élaboration d'un plan de communication ; la mise sur pieds en Juin 2014, du Conseil National de Nutrition, et d'un Comité Technique Intersectoriel Nutrition (CTIN), et l'adoption d'un Plan d'Action Multisectoriel Nutrition, et d'une Politique de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle (PolSan). Tout cela contribue aujourd'hui à créer un nouveau cadre d'interventions intégrées d'acteurs directement et indirectement impliqués dans une nouvelle dynamique de prise en charge des problèmes de sécurité alimentaire et nutritionnelle au Mali...

Il ressort donc que malgré les stagnations constatées au niveau des indicateurs nutritionnels, il faut noter une certaine évolution positive des facteurs qui jusqu'ici ont dominé l'environnement de la nutrition et n'ont pas contribué au succès en faveur de l'amélioration de la situation nutritionnelle des enfants et des femmes au Mali.

Dans le contexte actuel de l'examen stratégique "Faim zéro", cette évolution positive caractérisant l'engagement du gouvernement à travers tous les outils politiques et techniques, et les mécanismes d'action envisagés dans le cadre de l'implication des acteurs spécifiques directes et de ceux des autres secteurs, pourront désormais, si tous les moyens d'accompagnement (ressources humaines, moyens techniques et financiers, ...) sont mis en œuvre, servir de nouveaux facteurs de succès en faveur de l'élimination de toutes les formes de malnutrition. Au demeurant, il est tout aussi indispensable de faire l'analyse des différents programmes d'amélioration de la situation nutritionnelle des femmes et des enfants, notamment des Actions Essentielles en Nutrition (AEN), de l'Alimentation du Nourrisson et du Jeune Enfant (ANJE) assurant une assise de prévention ; et du Programme de Prise en Charge Intégrée, de la Malnutrition Aigüe (PCIMA), orienté vers une meilleure gestion des cas de malnutrition. Une

telle analyse exhaustive de la situation nutritionnelle des enfants et des femmes, incluant la revue des données secondaires collectées, permettront d'aboutir à une feuille de route bien détaillée en faveur de la faim zéro au Mali.